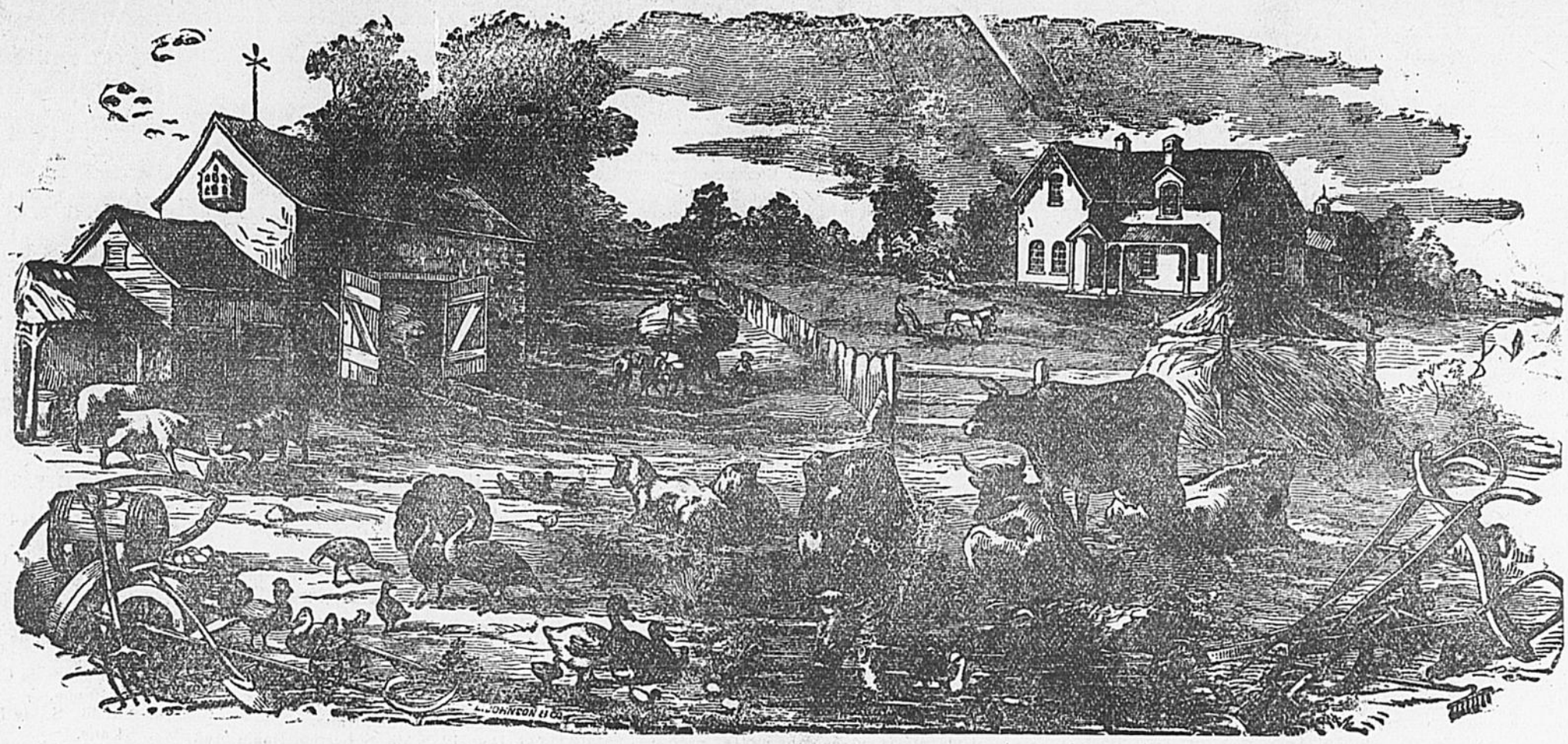
JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours etre la base de la richesse des nations.

15ème Année — Jeudi 24 Septembre 1896 — No 35

JOURNAL

DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

PRIX DE L'ABONNEMENT : UNE PIASTRE.
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

THS. CHAPAIS

DIRECTEUR PROPRIÉTAIRE,

11 et 13, Rue Buade, H.-V., Québec

LEGER BROUSSEAU

EDITEUR,

11 et 13, rue Buade, Québec

Aux Abonnés Retardataires

Malgré nos appels réitérés, un grand nombre de nos abonnés négligent de solder les comptes que nous leur avons si souvent expédiés. Nous avons déjà mis un certain nombre de ces comptes entre les mains de nos avocats, et nous donnons aujourd'hui aux abonnés retardataires un nouvel avis. S'ils veulent éviter des frais, qu'ils se hatent car nous sommes décidés à mettre un terme à ce système d'arrérages dont la mauvaise volonté est la principale cause dans la plupart des cas.

L'ADMINISTRATION.

IL LE SAIT BIEN

L'*Electeur* d'hier publie une circulaire qui aurait été adressée par Clarke Wallace et autres chefs orangistes à leurs frères, durant l'élection de North Grey. Et il s'écrie :

" Voilà les alliés de nos ministres de Québec. Ce sont ces mêmes hommes qui, aujourd'hui encore, s'acharnent sur les ossements de ce pauvre M. Mercier, et qui demandent à l'électorat de Québec de maintenir au pouvoir les Flynn, les Pelletier et les Chapais."

Voilà la polémique de l'*Electeur* !

Il sait bien que les ministres de Québec n'ont rien de commun avec Clarke Wallace et Cie.

Il sait bien que M. Chapais en particulier a, vingt fois, dans les colonnes de ce journal, dénoncé et répudié Clarke Wallace.

Il sait bien que nous avons flétri son fanatisme inepte.

Il sait bien que Clarke Wallace a été forcé de sortir du ministère conservateur, parce que la politique de ce ministère était trop catholique.

Il sait bien que Wallace n'a pas assisté au caucus du parti conservateur, lorsque sir Charles Tupper a été choisi comme *leader* de l'opposition.

L'*Electeur* sait tout cela ; mais, que lui importe ?

Ce qu'il veut, c'est faire croire à son public que MM. Flynn, Pelletier et Chapais pactisent avec Clarke Wallace.

Nous aurions bien le droit de lui répondre, en nous servant de son procédé, que M. Marchand pactise avec les equalrightistes, puisque M. Barron, orangiste enragé, l'un des *nobles treize* qui ont voté contre les Jésuites, est allé soutenir la candidature de M. Paterson, ministre dans le gouvernement Laurier.

Si M. Flynn est l'allié de Clarke Wallace et de McNeil, M. Marchand est le complice de Dalton McCarthy et de Barron.

LES EMPRUNTS A QUEBEC

Les erreurs de "La Patrie"

Sous ce titre, *Les emprunts à Québec*, la *Patrie* publie ce qui suit :

" Tout le monde se rappelle que lors des élections de 1892, le grand cheval de bataille des conservateurs, c'était l'emprunt de dix millions.

" M. Mercier était autorisé à emprunter $10,000,000 pour diverses fins mentionnées dans le Statut de 1890, entre autre pour construire une prison nouvelle, bâtir une école normale à Québec, pourvoir à la construction ou à l'achat d'un ou plusieurs asiles d'aliénés en temps utile pour l'expiration des contrats d'affermage, la construction de ponts en fer et de grandes routes de colonisation, l'empierrement des chemins, etc.

" Si l'on eut cru les orateurs et les ministres conservateurs, cette loi autorisant l'emprunt allait être rappelée sous le plus bref délai.

" Eh bien, le croirait-on ? Le gouvernement a emprunté en 1893 $4,200,000 d'abord pour rembourser l'emprunt de 1891, puis $3,000,000 en mars 1894. Il a en vertu d'une loi *qu'il a fait voter lui-même* depuis 1892 emprunté $5,226,000 pour payer les $4,000,000 empruntés par M. Mercier.

" Et non content de cela, il a fait déclarer par la Chambre que sur les dix millions il avait encore droit d'emprunter $3,200,000.

" Il aura donc emprunté $3,000,000 en mars 1894, et $5,226,000 en octobre 1894.

" Et il n'aura rien fait de ce que M. Mercier se proposait de faire, de ce qui était mentionné dans le préambule de la loi autorisant l'emprunt de dix millions."

Ecartons d'abord du débat cette affirmation qu'en 1892, les orateurs et les ministres conservateurs ont proclamé que la loi d'emprunt présentée par M. Mercier en 1890, et votée par sa majorité, allait être rappelée sous le plus bref délai.

Comment aurions-nous pu faire une semblable déclaration lorsque, déjà, cette loi avait été partiellement exécutée ; lorsque, déjà, quatre millions sur les dix avaient été empruntés.

Ce que nous avons dénoncé en 1892, c'est cette politique insensée, c'est cette orgie d'extravagances, qui avaient rendu nécessaire cet emprunt de dix millions.

Ce que nous avons promis, c'est de mettre fin à cette politique d'emprunt en n'augmentant pas davantage la dette flottante, et en n'en créant pas une nouvelle après avoir soldé celle de M. Mercier.

En 1892 ce qui était dû, était dû ; ce qui était emprunté réellement et virtuellement était emprunté. Nous ne pouvions promettre de défaire ce qui était fait, nous ne pouvions promettre que de ne pas recommencer, que de mettre fin à ce système désastreux.

Voilà pour les promesses de 1892.

Maintenant la *Patrie* essaie à embrouiller la question quant aux opérations du gouvernement conservateur tant pour rembourser l'emprunt de $4,000,000 de M. Mercier, que pour achever de solder la dette flottante créée par lui .

Vous avez emprunté, dit-elle, en 1893 pour rembourser l'emprunt de 1891, puis vous avez emprunté $3,000,000 en mars 1894, puis vous avez fait voter vous-même une autre loi pour emprunter $5,226,000 pour payer les $4,000,000 de M. Mercier, puis vous avez fait passer une autre loi pour déclarer que vous pourriez emprunter encore $3,200,000.

Nous allons remettre la lumière dans tout cet embrouillamini.

M. Mercier avait emprunté $4,000,000, en 1891, remboursables dans deux ans, c'est-à-dire en juillet 1893. En 1893, il nous fallait faire face coûte que coûte à cette échéance. Mais les circonstances étaient alors tellement mauvaises, que M. Hall s'est borné encore à une opération de deux ans de terme. De sorte que, à la fin de 1894, pour ne pas attendre à la dernière minute—l'échéance était le 15 juillet 1895, nous avons transformé cet emprunt Mercier à court terme en un emprunt à long terme. Ces deux opérations de juillet 1893 et de décembre 1894 n'avaient d'autre but que de faire face aux échéances de l'emprunt de $4,000,000 fait par M. Mercier.

Mais il nous fallait payer le reste de la dette flottante, évaluée par M. Shehyn dans le préambule de l'emprunt à $10,862.000.

En mars 1894, M. Hall s'est procuré $2,744,800, et, en avril 1896, M. Taillon s'est procuré $3,017,000, toujours en vertu de l'emprunt des $10,000,000 décrété par M. Mercier. Mais, au 30 juin 1896, nous n'avions reçu que $2,044,000 sur cette dernière émission de débentures.

Cela fait $4,788,800 que le gouvernement conservateur a touché jusqu'au 30 juin dernier à l'acquit de la dette flottante.

Mais, dit la *Patrie*, les conservateurs n'ont pas payé les obligations qui étaient énumérées au préambule de l'emprunt. Nous avons demontré à plusieurs reprises que c'est là une fausseté manifeste. Prenez le statut de 1890, 54 Victoria, aux pages 27, 28 et 29. Que trouvez-vous énuméré au préambule de l'emprunt ? Vous y voyez entr'autres obligations :

Subsides aux chemins de fer.

Dépôts de garanties de compagnies de chemins de fer.

Palais de justice de Montréal.

Ponts en fer.

Ecoles normales à Montréal.

Certaines dépenses spéciales.

Palais de Justice à Ottawa et Pontiac.

Débentures du Palais de justice de Fraserville.

Voilà autant d'obligations énumérées au préambule de l'emprunt de 1890.

Eh bien, nous avons payé à l'acquit de ces obligations :

Subsides aux chemins de fer.	$3,612,897.00
Remboursements des dépôts de garanties	1,250,055.00
Palais de justice de Montréal	705,410.00
Ponts en fer	203,010.00
Ecole Normale Jacques-Cartier	110,000.00
Réclamation Charlebois	38,000.00
Palais de justice de Pontiac.	32,791.00
Palais de justice de Huil	10,000.00
Débentures, palais de justice Fraserville	20,000.00
	$5,982,163.00

Voilà ce que nous avons payé à l'acquit des obligations mentionnées dans le préambule de l'emprunt.

En présence de ces chiffres, il est difficile de concevoir que la presse libérale ose soutenir que le gouvernement conservateur n'a pas appliqué le produit de l'emprunt à payer la dette flottante de M. Mercier.

L'hon. L. P. Pelletier, qui est revenu ce matin, nous autorise à dire à M. Pacaud qu'il ment effrontément, lorsqu'il affirme dans son article de lundi qu'en 1891 il avait conjointement avec lui, la charge de distribuer les fonds électoraux.

LA MISSION DE M. L'ABBE PROULX

M. l'abbé Proulx est en route pour Rome, en qualité d'ambassadeur de M. Laurier, du moins cette dépêche qu'on nous communique semble le prouver :

Ottawa, 8 sept. 1896.

Tout est prêt, soyez ici,

Signé) W. LAURIER.

M. l'abbé Proulx, St-Lin.

Et M. l'abbé Proulx, s'est porté à Ottawa, le lendemain, 9 septembre, et ne reverra St-Lin que lorsqu'il sera de retour de Rome.

Et, dimanche dernier, le vicaire de M. l'abbé Proulx, M. l'abbé Martel, à lu en chaire, aux paroissiens de St Lin, une lettre de leur curé où il leur dit qu'il regrettait de ne pouvoir donner la raison de son voyage, mais qu'il partait pour des affaires importantes et qu'il ferait son devoir.

L'HON. M. FLYNN

Nous lisons dans la *Minerve* ;

Le premier ministre de la province n'épargne guère depuis quelque temps ses pas et sa parole. Actif, il l'est entre ceux qui le sont le plus ; orateur sobre, pratique et entrainant, il est applaudi partout ; c'est vraiment un chef d'État.

Dimanche dernier, il était à Ste-Claire, qui est, croyons-nous, à une trentaine de milles à l'Est de Québec et sans chemin de fer ; lundi matin, il prenait part à l'ouverture de l'Exposition de Montréal, où il a dû parler plusieurs fois ; hier, il était aux Trois-Rivières, pour assister à l'ouverture de la grande Exposition qui s'y fait. On nous informe que, ce matin, il sera retourné à la capitale où, dès neuf heures et demie du matin, il commence le travail d'examen, de direction et d'entrevues de sa longue et laborieuse journée.

SUR LE QUEBEC CENTRAL

Nous lisons dans le *Progrès de l'est* de Sherbrook :

Une délégation de St. George et de St. François de la Beauce, composée du Rév. M. Théo. Montminy et de MM. Louis Gendreau et Ulric Marcotte, de St. George ; P. Angers, N. P. ; Taschereau Fortier, régistrateurs ; P. F. Renaud, marchand ; P. A. Labadie, gérant de la Banque Nationale ; Alfred Fortier, marchand, et Cyp. Fortin, marchand, de St. François, était en ville hier, venue pour s'entendre, touchant les raccordements entre ces deux endroits et Québec et Sherbrooke. M. F. Grundy, le gérant de la Cie., a reçu ces messieurs avec son urbanité ordinaire et a promis qu'il serait fait droit à leur demande immédiatement. La délégation s'est retirée satisfaite et est retournée par le train de nuit. Les changements consistent en un express quotidien de St-François à la jonction de Beauce.

Une page d'histoire

Une imposante démonstration religieuse

La restauration d'un cimetière à Sainte-Anne de la Pocatière

La paroisse de Ste-Anne de la Pocatière possède aujourd'hui trois cimetières. Le premier fut ouvert en 1715 sur un terrain concédé par le seigneur Dauteuil, dans le *Haut* de la paroisse—ce terrain appartient maintenant à M. Charles Roy, cultivateur ; le deuxième fut établi vers 1799 près de l'église actuelle ; le troisième que Mgr Poiré comptera parmi les grandes œuvres qu'il a accomplies à Sainte-Anne, n'existe que depuis quatre à cinq ans ; il se dresse dans l'endroit nommé les *Pins*, à une quinzaine d'arpents à l'est de l'église.

Le premier cimetière fut abandonné en 1799. Tout le terrain qu'il occupait fut recouvert d'une énorme quantité de pierre et tomba pour ainsi dire dans la catégorie des lots vacants ou de terres incultes. Rien n'indiquait l'existence d'un champ des morts en cette localité ; les illustres ancêtres de la plupart des braves habitants de cette région reposaient là, oubliés et inconnus. Grâce au zèle et au dévouement du curé actuel de Sainte-Anne, le révérend M. G. R. Fraser, ce monument funèbre est sorti de l'oubli et va occuper maintenant la place d'honneur qu'il mérite dans le culte catholique. S'inspirant de l'esprit de l'Eglise, qui commande le respect aux morts, M. le curé, aidé de ses généreux paroissiens, entre autres de M. Alex. Martin, fils de feu François Martin, a fait déblayer et entourer le terrain d'une clôture de pierre. On a adressé au centre du vieux cimetière, devenu neuf, une superbe croix en fer découpé ; on a érigé à l'entrée une porte à l'aspect imposant, et l'avenue qui précède la grande porte, a été ornée d'une élégante palissade. Sur la croix, on lit l'inscription suivante, sur le bloc de marbre qui en décore le pied.

" C'est ici le premier cimetière de Sainte-Anne de la Pocatière où reposent les corps de quatorze cent cinquante-six défunts inhumés durant la période de quatre-vingt quatre ans et neuf mois."

" Leurs descendants reconnaissants ont érigé ce monument à leur mémoire le 17 Septembre 1896.

R. I. P."

Voilà l'œuvre que vient d'opérer M. le curé Fraser. Mais il fallait la couronner, cette œuvre à jamais mémorable qui lui mérite toute la reconnaissance de ses ouailles ; c'est ce qui a eu lieu jeudi, le 17 septembre. Ce couronnement, c'est la solennité de la restauration du vieux cimetière, qui a été marquée de la plus brillante démonstration religieuse à laquelle il nous a été donné d'assister jusqu'à ce jour dans nos paroisses de campagne. De bonne heure le matin, le village de Sainte-Anne présentait l'aspect le plus riant : des drapeaux aux différentes couleurs flottant sur le collège, le couvent, le presbytère, l'école d'agriculture et sur un grand nombre d'autres édifices ; la fanfare du collège faisant retentir l'air de ses harmonieux accords ; des centaines de voitures sillonnant les différentes voies publiques ; une foule compacte, composée des élèves du collège, du couvent et de l'école d'agricultu re, se dirigeant vers le lieu du rendez vous général ; tout cela faisait passer sous nos regards un spectacle tout à fait imposant et émotionnant à la fois.

A neuf heures et demie, deux à trois mille personnes étaient massées à l'entour de la nouvelle croix du vieux cimetière et occupaient une vaste étendue des champs voisins. On voyait là réunis non seulement tous les citoyens de Ste-Anne, mais aussi une foule de citoyens des paroisses de Saint-Roch, de Saint-Jean Port Joli, de l'Islet, de Sainte-Louise, de Saint-Onésime, de la Rivière-Ouelle, de Saint-Pacôme, de Saint-Denis, de Kamouraska, de Saint-Pascal, de Fraserville et même de la ville de Québec.

Le clergé était représenté par les RR; PP. Galerneau, curé de Saint-Pacôme ; Frenet, curé de Saint-Jean Port Joli ; Moreau, curé de Mont-Carmel ; H. Desjardins, curé de Saint-David de l'Auberivière ; Garneau, curé de Saint-Roch des Aulnaies ; Chs Richard, curé de Saint-Gervais ; Ouellet, curé, de Saint Onésime ; Michaud, curé de la Rivière-Ouelle ; S. Richard, curé de Sainte-Perpétue ; G. Guy, curé de Sainte-Louise ; A. Dionne, desservant de la Congrégation de Saint Roch de cette ville ; E. Pelletier, vicaire à Sainte-Marie de la Beauce, et tous les prêtres du collège, entre autres les révérends MM. D. Pelletier, supérieur, Lessard, directeur, A. Collet, directeur des ecclésiastiques, E. Dionne, assistant-procureur, Chamberland, Richard.

A neuf heures et demie, la fanfare du collège, sous la direction de M. l'abbé Lessard, annonça l'ouverture des cérémonies par une belle marche funèbre qui impressionna vivement l'assistance.

M. le Supérieur du collège, accompagné du clergé, bénit solennellement la croix, dont les pieds et les bras avaient été ornés de couronnes de fleurs pour la circonstance. La bénédiction terminée, on commença aussitôt le saint sacrifice de la messe, célébré sur un autel élevé à l'occasion de cette solennité. Cet autel était surmonté d'un magnifique dôme de verdure et orné de riches tentures de deuil. On pouvait voir le célébrant de toutes les parties de cette immense assemblée de fidèles. L'office divin fut dit par M. l'abbé Emile Dionne, assisté comme diacre et sous-diacre par MM. les abbés J. Richard et Elzéar Dionne, tous trois enfants de Sainte-Anne. Les élèves du collège chantèrent la messe de *Requiem* et le *Libera* harmonisés, accompagnés par la fanfare. M. l'abbé Lessard interpréta les différents solos. Quelles vives émotions éprouva alors l'auditoire en entendant cette musique touchante mais solennelle, dans ce champ des morts, et cette multitude de voix jeunes, mais puissantes, criant vers le ciel : *Libera me, Domine, de morte æterna, in die illa tremunda !* Ces accents font bien verser des larmes, mais ces pleurs soulagent le cœur du véritable croyant.

A l'Offertoire, M. l'abbé C. Richard, aussi enfant de la paroisse de Sainte-Anne, monta à l'autel et donna d'abord lecture de la magnifique lettre suivante que Son Eminence le cardinal Taschereau a bien voulu adresser à M. le curé Fraser à l'occasion de cette grande fête :

Archevêché de Québec, 14 sept. 1896.

Rév. M. G. FRASER,

Curé de Ste-Anne,

Monsieur le curé,

J'apprends que vous venez de restaurer votre ancien cimetière où reposent les corps de tant de braves paroissiens de Ste-Anne qui, depuis 1715 jusqu'à 1799, sont tombés sous les coups de la mort. Rien de plus conforme aux sentiments de la nature et à l'esprit de l'Eglise que d'entourer ainsi de respect et de vénération les restes mortels de nos chers défunts, et vous avez fait là, M. le curé, un acte qui vous méritera davantage encore toutes les sympathies et la reconnaissance de vos paroissiens. C'est jeudi, le 17 du courant, que doit avoir lieu la solennité de la restauration de ce cimetière, et je suis heureux de pouvoir témoigner toute ma satisfaction en accordant 100 jours d'indulgences à tous ceux qui auront l'avantage d'assister à cette belle et touchante cérémonie. Je vous autorise aussi à benir la grande croix que vous avez fait ériger au milieu de ce cimetière.

Je demeure, M. le curé,

Votre tout dévoué en N. S.

† E. A. Card Taschereau,

Arch. de Québec.

" C'est une sainte et salutaire pensée que de prier pour les morts." Pour encourager les fidèles de votre paroisse à ne pas oublier ceux qui les ont précédés dans l'autre vie et à leur obtenir par leurs supplications un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix, j'accorde une indulgence de 100 jours à tous ceux qui visiteront le vieux cimetière que vous venez de restaurer et y prieront (un *Pater* et un *Ave*) pour le repos des âmes de ceux qui y sont inhumés depuis 1715 jusqu'à 1799.

Archevêché de Québec, le 14 sept. 1896.

† E. A. Card. Taschereau

Arch. de Québec.

M. Richard prononça ensuite le sermon de circonstance. C'est un discours religieux et patriotique que le prédicateur a servi à ses milliers d'auditeurs ; c'est une véritable pièce de littérature et d'éloquence que nous avons eu le plaisir d'entendre alors et qui figurerait avec avantage à côté des œuvres sacrées des orateurs de notre ancienne mère-patrie. Il est malheureux que ce sermon n'ait pas été écrit ; car, en le reproduisant intégralement, nous sommes convaincu que nous aurions grandement intéressé tous nos lecteurs. Nous nous contenterons d'en donner un calque bien décoloré propre tout au plus à exposer les grandes lignes qui sont restées gravées dans notre mémoire.

Après avoir parlé du spectacle touchant et solennel qui s'offrait en ce moment à la vue de cette foule de fidèles, le prédicateur exprima brièvement, mais d'un style imagé, les émotions qui faisaient alors palpiter nos cœurs : la croix, la musique, les plaintes douloureuses de la fanfare, et les souvenirs de jeunesse que cette démonstration de la foi chrétienne rappelait à l'esprit de tous les auditeurs. Commentant ensuite ces sublimes paroles de Moïse : *Memento dierum antiquorum ; interroga patres tuos ;* souviens-toi des jours passés, interroge tes ancêtres, le prédicateur a fait voir que c'était là la pensée qui avait poussé M. le curé de Ste-Anne à restaurer ce champ où dorment de leur dernier sommeil trois générations. Nous sommes venus ici nous joindre au digne curé de cette paroisse pour rappeler un passé glorieux, pour rappeler ce que nos illustres ancêtres ont fait. (Ici la pluie commence à tomber et force le prédicateur à passer sous silence une des plus belles pages de notre histoire). Nos aïeux ont été de grands citoyens et de grands chrétiens ; ils ont été plus célèbres que les plus illustres guerriers ; non seulement ils ont livré des batailles et remporté des victoires ; ils ont fait plus que cela, ils ont été les créateurs de notre patrie ; ces colons pleins de foi et d'héroïsme sont venus créer sur ces rives du Saint-Laurent une autre France. Après bien des luttes, des revers et des privations, nos ancêtres ont vécu dans le bonheur et la paix. Le secret des succès de nos pères, de leur courage et de leur esprit de foi se trouve renfermé dans les plis de l'étendard qui se déroule maintenant devant nos regards : la croix. C'est avec la croix que le Christ a vaincu le monde : c'est en nous armant de la croix que nous marcherons sur les traces de nos aïeux et que nous continuerons les œuvres qu'ils ont accomplies dans la nouvelle-France ; c'est encore en nous armant de la croix que nous triompherons de l'ennemi et que nous remporterons la victoire qui doit nous conduire dans la patrie céleste, en compagnie de nos pères.

C'est là un bien pâle résumé du discours magistral que M. l'abbé Richard a prononcé en cette circonstance.

Après l'office divin, M. le curé Fraser adressa de chaleureux remerciements à toutes les personnes qui avaient contribué à restaurer le vieux cimetière, à tous les étrangers, aux prêtres et aux élèves du collège et du couvent, en un mot à ces milliers de fidèles qui étaient accourus des différentes paroisses de cette région pour rehausser de leur présence l'éclat de cette fête religieuse et patriotique.

Il était près de midi, lorsque la foule se dispersa en emportant les plus chers souvenirs de ce grand jour, et chacun répétait, après avoir salué le signe sacré de notre rédemption : La paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière vient d'ajouter une nouvelle page glorieuse à ses glorieuses annales.

∴

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur communiquant quelques notes historiques que nous avons glanées, ici et là, pendant les quelques moments que nous avons passés dans notre paroisse natale. En faisant connaître cette page d'histoire de 1715 à 1799, et en publiant la liste d'un grand nombre de nos ancêtres qui ont été inhumés dans le premier cimetière de Sainte-Anne, il n'y a pas de doute que nous mettrons sous les yeux de la génération actuelle des données qui lui serviront de guide dans les fouilles qu'il lui plaira de faire dans les faits souvent obscurs du passé ; et nous apprendrons peut-être pour la première fois à un grand nombre de citoyens des autres paroisses que c'est dans ce vieux cimetière de Sainte-Anne de la Pocatière que reposent pour toujours leurs dignes et courageux ancêtres.

C. E. Rouleau.

NOTES HISTORIQUES

1672 à 1799

Concession de la seigneurie de la paroisse de Ste Anne de la Pocatière du 29 Octobre 1672 faite par Jean Talon, Intendant, à Dame Anne Jucherèau, veuve de François Pollet de Lacombe, Sieur de la Pocatière, capitaine dans le régiment de Carignan, d'une lieue et demie de front sur autant de profondeur à prendre sur le fleuve St Laurent, tenant d'un côté à la concession du sieur St Dénis, d'autre aux terres non concédées. (Régistre d'Intendance No 1, folio 9)

Concession du fief St Denis du 12 Mai 1679 faite par le comte de Frontenac au Sieur de St Denis pour et au nom de Joseph Juchereau de St Denis, son fils, des terres qui sont du côté du Sud, entre celles de Ladurantaie et du Sr. de la Bouteillerie, le long du fleuve St Laurent, contenant une lieue de front ou environ sur quatre lieues dans la profondeur. (Insinuations du Conseil Supérieur. Lettre B. folio 36),

La première chapelle fut bâtie vers 1714 et a existé jusqu'en 1735; elle fut remplacée par la première église bâtie en pierre où est la maison d'école sur un terrain donné par le Seigneur Dauteuil. Elle fut incendiée dan le cours de l'été 1766, Remplacée en 1768 elle fut démolie en 1802.

1715. Février 8. Premier baptême fait à St-Anne, M. Anne Grondin, fille de Sébastien G. et M. Anne Pinel.

1718. Nov. 10. Premier mariage, Pierre Migneau, veuf de Jeanne Hotin de Kamouraska, à M. Catherine Ouellet, fille de Joseph Ouellet et de feue Françoise Lizot.

1715. Oct. 1. Première Sépulture. M. Angélique Aubert, fille de Félix Aubert et M. Minier, âgée de 9 jours.

1799. Oct. 17 Dernier baptême fait dans le Haut de Ste-Anne, Alexandre Lemière-dit-Courcy, fils d'Alexandre et M. Ang. Ouellet.

1799. Oct. 14 Dernier mariage. Fulgence Grondin, fils de Jos. et Cath. Dupéré, à Judith Miville, fille de Xiste et Jos. Migner.

1799. Sept. 21. Dernière Sépulture. Etienne Leclerc dit Francœur, époux d'Elizabeth Fournier, âgé de 61 ans.

Liste des Curés, Desservants et Vicaires de la paroisse de Ste-Anne de la Pocatière

1715 à 1799

MM. Jacques Lesclache, de Fév. 1715 à Mai 1717. Août à Nov. 1719. de Nov. 1722 à Oct. 1723.

Jos. Nicolas Chasle, de Jan. à Nov. 1718.

Philippe Pierre Sauvenier de Coppin, de Nov. 1718 à Oct. 1719.

Frère Maurice Imbault, récollet, de Nov. 1719 à Oct. 1722, de Oct. 1723 à Oct. 1731.

Ls. Bernard Gastonguay, de Nov. 1731 à Sept. 1738.

Charles Duchouquet, de Nov. 1738 à Nov. 1749.

Pierre Antoine Poulier, de Nov. 1749 à Sept 1778.

Pierre Huet de la Valinière, P. S. S. de Sept 1778 à Oct. 1779.

Jean Bte Deguire, de Oct. 1779 à Sept. 1780.

Jean Frs. Fefebvre, de Oct. 1780 jusqu'à sa mort arrivée le 27 Mai 1794, âgé de 49 ans.

Chs Genest, vicaire, de Juin à Oct. 1794.

Chs. Cheveaux, de Oct. 1794 jusqu'à sa mort arrivée le 2 décembre suivant, âgé de 36 ans.

Bern. C. Panet, de la Rivière Ouelle desservant de Déc. 1794 à Mai 1795.

Antoine Foucher, de Mai 1795 à Oct. 1806.

Liste des colons français inhumés dans ce cimetière

1721. Mai 22. Sépulture de Jean Dufos, âgé de 36 ans

1722. Janv. 15. S. de René Ouellet, âgé de 87 ans.

1727. Nov. 21. S. de André Mignier dit Lagacé, âgé de 87 ans.

1741. Déc, 12. S. de Sébastien Bonin, âgé de 80 ans.

1743. Oct. 30. S. de Michel Gannat de la Ribote, âgé de 26 ans.

1744. Fév. 22. S. de Pierre Lamarre, âgé de 30 ans.

1744. Oct 23. S. de Julien Rendu, âgé de 24 ans.

1746. Janv. 14. S. de Pierre Corentin Denis-dit-Quimper, âgé de 46 ans.

1746. Avril 8. S. de André Deschamps, âgé de 33 ans.

1747. Janv. 7. S. de Jean Dalen, médecin, âgé de 30 ans.

1760. Janv. 2. S. de Jean Laneau, âgé de 80 ans.

1760. Mars 24. S. de Joseph Miville, âgé de 36 ans.

1761. Déc. 17. S. Jacques Deneau, gé de 25 ans.

1762. Janv. 25. S de Pierre Lacognard, dit Santerre, âgé de 55 ans.

1767. Mars 12. S. de Pierre Bourgelas dit St Pierre, âgé de 66 ans.

1774. Mars 6. S. de Michel Lebret dit St Amant, âgé de 67 ans.

1771 Mai 11. S de Jean François Ruelland, âgé de 50 ans.

1777. Sept. 1. S. de Noël Lebreton, âgé de 42 ans.

1787. Avril 24. S. de Jean Anctil dit St Jean, âgé de 79 ans.

1790. Mars 8. S de Pierre Rouleau, âgé de 70 ans.

1793. Janv. 3. S de Guillaume Point, âgé de 58 ans.

1793 Nov. 18. S. de Charles Potvin, âgé de 70 ans.

1796. Août 9. S de Pierre Lebreton dit Lalancette, médecin, âgé de 75 ans.

1794. Août 13. S. de Jean Rouleau, âgé de 72 ans.

1798. Déc. 7. S. de Louis Cazes, notaire, âgé de 71 ans.

1793. Mai 18. S. de Marie-Anne Héron, veuve de Jean Laneau, âgée de 105 ans.

Liste des Canadiens inhumés dans ce cimetière

1717. Avril 11. Sépulture de Pierre Bouchard, âgé de 50 ans.

1719. Juil. 21. S. de François Grondin, âgé de 39 ans.

1721 Déc 3. S. de Joseph Pelletier, âgé de 30 ans.

1723. Juin 11. S. de Charles Saucier, âgé de 55 ans.

1723. Oct. 10. S. de Jean Bte Grondin, âgé de 40 ans.

1729. Fév. 4. S. de André Mignier-Lagacé, âgé de 59 ans.

1731. Août 31. S. de Jean Bte Boucher, âgé de 36 ans.

1731. Déc. 1. S. de Gabriel Bouchard, âgé de 36 ans.

1733. Nov. 6. S. de Jos. Michel-Taillon, âgé de 56 ans.

1734. Avr. 6. S. de Michel Morin, âgé de 32 ans.

1736. Nov. 30. S. de Jean Pelletier, âgé de 50 ans.

1737. Juil. 23. S. de Louis Moreau, âgé de 30 ans.

1740. Fév. 12. S. de Noël Lizot, âgé de 62 ans.

1742. Mars 15. S. de Bernard Bois, âgé de 32 ans.

1743. Avril 28, S. de Jos. Cheny, âgé de 23 ans.

1743. Mai 5. S. de François Ouellet, âgé de 42 ans

1743. Nov. 20. S. de Jean Frs. Pelletier, âgé de 60 ans.

1745. Juil. 21. S. de Joseph Soucy, âgé de 40 ans.

1745. Août 11. S. de Pierre Boucher, âgé de 70 ans.

1747. Mars 20. S. de Ignace Martin, âgé de 32 ans.

1747. Mai 28. S. de Philippe Boucher, âgé de 43 ans.

1749 Mai 23. S. de Louis Martin, âgé de 77 ans.

1749. Sept. S. de André Morin âgé.

1750. Juin 23. S. de Joseph Bouchard, âgé de 37 ans.

1750. Oct. 12. S. de François Michaud, âgé de 32 ans.

1751. Juin 28. S. de Jos. Meneux Chateauneuf, marchand, âgé de 75 ans.

1752. Août 18. S. de Jean Dionne, âgé de 84 ans.

1754. Janv. 3. S de François Bouchard, âgé de 84 ans.

1754. Fév. 16. S. de Jean Guy, âgé de 40 ans.

1755. Juil. 2. S. de Jean Miville Déchêne, âgé de 59 ans.

1759. Nov. 20. S. de Joseph Ouellet, âgé de 64 ans.

1759. Nov. 22. S de François Aubert, âgé de 35 ans.

1759. Nov. 23. S. de Joseph Ouellet, âgé de 32 ans.

1759. Déc. 5. S. de Charles Mignot Labry, âgé de 48 ans.

1760. Janv. 3. S. de Bernard Ouellet, âgé de 54 ans.

1760. Janv. 31. S. de Sébastien Ouellet, âgé de 50 ans.

1760. Mai 15. S. de Charles Pinel Lafrance, âgé de 59 ans.

1763. Mars 5. S. de Charles Pelletier, âgé de 42 ans.

1763. Avr. 4 S. de Joachim Gagnon, âgé de 30 ans.

1764. Mars 24. S. de Bernard Lagacé, âgé de 50 ans.

1765. Mai 17. S. de Clément Bélanger, âgé de 40 ans.

1765. Mai 26. S. de Pierre Jovin, âgé de 84 ans.

1765. Oct. 8. S. de François Robert Lévêque, âgé de 86 ans.

1765. Nov. 7. S. de Joseph Terriaux, âgé de 46 ans.

1766. Juil. 28. S. de Sébastien Ouellet, âgé de 58 ans.

1766 Sept 28. S. de Guillaume Normand, âgé de 64 ans.

1766. Oct. 1. S. de Joseph Denis Kimpert, âgé de 28 ans.

1767. Mars 8. S. de Louis Bertraud, âgé de 27 ans.

1767. Mai 12. S. de Etienne Grondin, âgé de 25 ans.

1767 Mai 19. S. de Pierre Ouellet, âgé de 25 ans.

1768 Fév. 11. S. de Jean Gagnon, âgé de 28 ans.

1768. Juil. 29. S. de Jos. Lefebvre Duchouquet, marchand, âgé de 47 ans.

1769. Janv. 12. S. de Charles Pelletier, âgé de 72 ans.

1769 Déc. 26. S. de Pierre Morin âgé de 66 ans.

1770. Juil. 2. S. de Pierre Sirois DuPlessis âgé de 25 ans.

1671. Avril 13. S. de Jacq. Bois, lieutenant de milice, âgé de 56 ans.

1771. Août 31. S. de Pierre Miville âgé de 52 ans.

1772. Fév. 25. S. de François Aiot, âgé de 78 ans.

1772. Juil. 4. S. de Joachim Leclerc âgé de 67 ans.

1773. Janv. 20. S. de Pierre Martin, âgé de 68 ans.

1773. Mai 15. S. de Michel Lagacé, âgé de 62 ans.

1773. Juin 8. S. de Pierre Provost, âgé de 40 ans.

1773. Sept 23. S. de Charles Bouchard, âgé de 28 ans.

1774. Fév. 20. S. de Pierre Pellerin, âgé de 28 ans.

1774. Mars 8. S. de Ignace Martin, âgé de 28 ans.

1774. Mai 5. S. de Joseph Gerbert, de St. Roch, âgé de 85 ans.

1774. Juin 5. S de Jean-Bte Leclerc. âgé de 28 ans.

1774. Oct. 22. S. de Barthélemi Dionne, âgé de 27 ans.

1775. Mai 5. S. de Antoine Gagnon, âgé de 78 ans.

1775. Nov. 22. S. de Germain Pelletier, âgé de 32 ans.

1776. Avr. 3. S. de Jean Grondin, âgé de 28 ans.

1776. Août 8. S. de Joseph Pinil Lafrance, âgé de 53 ans.

1776. Oct. 21. S. de Alexandre Bélisle, âgé de 40 ans.

1777. Fév. 1. S. de Bonaventure L'Etoile l'Italien, âgé de 45 ans.

1777. Mars 8. S. de Joseph Grondin, âgé de 27 ans.

1777. Mars 14. S. de Jean Bte Caron, âgé de 34 ans.

1777. Juin 17. S. de François Lévêque, âgé de 73 ans.

1778. Janv. 15. S. de François Fournier, âgé de 40 ans.

1779. Avril 13. S. de Antoine Dionne, âgé de 64 ans.

1780. Mars 30. S. de Amable Jérôme Dupuis, âgé de 85 ans.

1780. Avr. 4. S. de Jean Marie Pelletier, âgé de 24 ans.

1780. Avr. 9. S. de Basile Morin, âgé de 45 ans.

1780. Avr. 18. S. de François Sirois, âgé de 65 ans.

1781. Mars 6. S. de Jean Labrie, âgé de 72 ans.

1781. Juil. 25. S. de François-Marie Pelletier, âgé de 54 ans.

1782. Oct. 4. S. de Alexandre Dubé, âgé de 80 ans.

1783. Fév. 8. S. de Charles Miville, âgé de 75 ans.
1783 Sept. 8. S. de Pierre Mathurin Bérubé, âgé de 61 ans.
1784. Mars 26. S. de Joseph Mercereau, âgé de 60 ans.
1786. Mars 6. S. de Alexandre Ross, âgé de 60 ans.
1786. Oct. 9. S. de Bernaad Lizot, capitaine de milice, âgé de 71 ans.
1786 Déc. 7. S. de François Marie Lefebvre, âgé de 81 ans.
1786. Dec. 15. S. de Ls. Ignace Boucher, âgé de 80 ans.
1787 Janv. 2. S. de Joseph Gervais Talbot, âgé de 48 ans.
1786. Janv. 21. S. de Pierre Pâquet, âgé de 75 ans.
1787. Janv. 22. S. de Pierre Miville, âgé de 89 ans.
1787. Juin 22. S. de Charles Lizôt, âgé de 47 ans.
1788. Janv. 2. S. de Germain Dionne, âgé de 56 ans.
1788. Mars. 8. S. de Pierre Moreau, âgé de 58 ans.
1788. Juil. 31. S. de Joseph Bourgelas, âgé de 58 ans.
1789. Mars 24. S. de Joseph Lizot, âgé de 82 ans.
1789. Avr. 25. S. de Jean-Bte Emond, âgé de 69 ans.
1789. Déc. 1. S. de Jacques Miville, âgé de 83 ans.
1789. Déc. 13. S. de Louis Dubé, âgé de 70 ans.
1790. Févr. 23. S. de François Ouellet, âgé de 42 ans.
1790. Avril 13. S. de Jean-François Caron, marchand, âgé 31 ans.
1790. Avril 14. S. de Augustin Dionne, âgé de 89 ans.
1791. Janv. 7. S. de Jean-Bte. Dionne, âgé de 30 ans.
1791. Janv. 29. S. de Pierre Soucy, âgé de 26 ans.
1791. Sept. 28. S. de François Boucher, âgé de 55 ans.
1791. Nov. 16. S. de Antoine Gagnon, âgé de 55 ans.
1792. Janv. 27. S. de François Thiboutot, âgé de 24 ans.
1792. Fevr. 11, S. de Joseph Leolerc, âgé de 43 ans.
1793. Juin 12. S. de Jean Sirois DuPlessis, âgé de 72 ans.
1792. Oct. 15. S. de Jean-Baptiste Ouellet, âgé de 68 ans.
1793. Oct. 24. S. de Jean-Btc Guy, âgé ds 68 ans.
1793. Déc. 10. S. de Benjamin Dionne, âgé de 25 ans.
1794. Févr. 15. S. de Benjamin Miehaud âgé de 76 ans.
1794. Avr. 11. S. de Benjamin Dionne, âgé de 54 ans.
1794. Juin 28. S. de Basile Beaulieu, âgé de 74 ans.
1794. Nov. 10. S. de Jérôme Bois, âgé de 44 ans.
1795. Juil. 10. S. de Antoine Michaud, âgé de 67 ans.
1795. Juil. 27. S. de Germain Morin, âgé de 48 ans.
1795. Août 19. S. de Augustin Pelletier, âgé de 79 ans.
1795. Nov. 16. S. de Pierre Lévêque, âgé de 50 ans.
1796. Janv. 26. S. de Etienne Grondin, âgé de 88 ans.
1796. Mars 31. S. de Alexandre Leclerc, âgé de 23 ans.
1796. Juin 18. S. de Joseph Mignier Lagacé âgé de 85 ans.
1796. Sept. 24. S. de Hypolite LeBreton, âge de 37 ans.
1797. Mars 28. S. de François Lizot, âgé de 48 ans.
1797. Déc. 15. S. de Josepb Pelletier, capitaine de milice, âgé de 49 ans.
1798. Janv. 27. S. de Jean Bérubé, âgé de 55 ans.
1798. Févr. 1.S. de Antoine Gagnon, âgé de 81 ans.
1798. Juillet 18. S. de Joseph Potvin, âgé de 29 ans.
1798 Sept 11. S. de Joseph Grondin, âgé de 78 ans.
1799. Sept 14. S. de Alexis Thiboutot, âgé de 72 ans.
1799. Sept 21. S. de Etienne Leclerc, âgé de 61 ans.

Les personnages marquants de cette époque

JOSEPH DIONNE, Ecr., premier notaire résidant à Ste-Anne, a pratiqué de 1743 jusqu'à sa mort, arrivée le 29 Décembre 1779, âgé de 75 ans.

AUGUSTIN ROY-LAUSIER, capitaine de milice, décédé le 12 Avril 1790, à l'âge de 88 ans et 7 mois.

JEANNE-LOUISE BOUCHER DE MONTBRUN, son épouse, petite-fille de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières et fondateur de la paroisse de Boucherville, décédée le 3 Juillet 1749, à l'âge de 55 ans.

AUGUSTIN ROY-LAUSIER, fils, marchand, Seigneur de la paroisse de Ste-Anne de 1770 à 1774, décédé le 14 Novembre 1785, à l'âge de 54 ans.

JOSEPH MARTIN, lieutenant de milice, décédé le 5 Octobre 1773, à l'âge de 60 ans.

MARIE-ROSALIE PELLETIER, son épouse, décédée le 20 Mai 1799, à l'âge de 77 ans et 4 mois.

LETTRE PARLEMENTAIRE

Le service rapide et M. Dobell

L'embarras des ministres

LES DEPENSES DE LA SESSION

Ottawa, 17 septembre 1896.

On a souvent dit et avec raison que ce pauvre Québec perdait toujours sa chance parceque ses citoyens ne peuvent jamais s'unir étroitement ensemble pour faire réussir un même projet, une même entreprise. Regardez Montréal : aussitôt qu'il s'agit de notre grande rivale tous les habitants de la métropole sont Montréalais et rien autre chose ; il n'y a ni parti, ni préférences personnelles, ni intérêts particuliers qui y tiennent, tout le monde travaille avec une patriotique unanimité. Et voyez comme ils ont réussi !

A Québec, la division, la mesquinerie, les petites intrigues, l'envie semblent avoir élu domicile.

Vous pensiez avoir la ligne rapide, n'est-ce pas ? Les soumissions avaient été actées, les Allan étaient les plus bas soumissionnaires, le Canada donnait $750,000, la mère patrie $375,000, vous voyiez déjà les grands steamers doubler la pointe de Saint-Joseph et s'avancer majestueusement dans votre magnifique port. La multitude, sur la terrasse, sur les ramports saluaient de leurs acclamations la preuve vivante du succès d'une grande entreprise destinée à rendre à Québec une partie de sa prospérité passée. Eh bien, détrompez-vous, mes amis, vous ne verrez rien de ce que je viens de décrire, vous n'aurez pas la ligne rapide, c'est l'un des nôtres, c'est M. Dobell qui l'a dit hier soir à la chambre étonnée.

Depuis le commencement de la session, les chefs de l'opposition avaient questionné le gouvernement sur leur politique au sujet de cette entreprise à laquelle notre ville tient tant. M. Laurier, Sir R. Cartwright avaient répondu chaque fois, que les documents n'étaient pas encore tout près, que quelque pièce importante manquait, qu'on n'avait pas reçu d'Angleterre la réponse à telle question ; enfin il était évident que le gouvernement hésitait et qu'il y avait au sein du cabinet une diversité d'opinions. Hier soir, le chef du gouvernement était absent, il n'y avait sur les banquettes des ministres que M. Fielding, Joly et Dobell. L'hon. M. Casgrain profita de l'occasion lorsque les ordres du jour furent appelés pour attirer l'attention du gouvernement sur un rapport contenu dans le dernier numéro de " La Semaine commerciale " d'une séance de la chambre de commerce de Québec, présidée par l'hon M. Dobell et à laquelle ce monsieur aurait déclaré qu'il était opposé à un service de vingt et un nœuds et que des paquebots filant dix-sept à dix-huit nœuds étaient tout ce qu'il fallait. M. Casgrain demanda au gouvernement si dans cette circonstance, le député de Québec-Ouest avait énoncé l'opinon du cabinet. M. Dobell répondit et, chose inconcevable, il se déclara en pleine chambre hostile à l'établissement du service rapide ! Il répéta que tout ce que nous pouvions demander c'était un service de dix-huit nœuds.

Voilà Québec encore une fois traité par les siens. On se demande quels sont les motifs secrets de M. Dobell ? Sont-ce des intérêts de famille ? Sont-ce des intérêts plus forts encore ? Est-ce simplement une toquade d'un esprit croche et porté à la contradiction ?

M. Dobell parle du pont, c'est très bien. L'un des piliers devra, paraît-il, être construit à quelques arpents de Beauvoir, triplant, quadruplant la valeur de la propriété dans les environs. Mais l'un des deux projets n'empêche pas l'autre. Que les capitalistes de Québec, M. Dobell en tête, construisent le pont comme M. Dobell le propose, mais laissons le gouvernement fédéral, les autorités impériales nous donner la ligne rapide.

Dans tous les cas, sachons une chose, c'est que si nous n'avons pas de ligne rapide, c'est dû uniquement à M. Dobell, à l'un des députés de Québec. Sachons que c'était chose décidée, nous l'avions, et que c'est sous un premier-ministre, représentant l'une des divisions de notre propre ville que cette immense entreprise nous a été enlevée.

Bons amis de St-Roch, criez maintenant : Vive Laurier !

Pour conserver le pouvoir, l est à trafiquer les droits des catholiques manitobains ; dans le même but, il trahit les intérêt matériels de la ville à laquelle il doit son succès politique.

La réponse de M. Dobell, ses indiscrétions, causèrent une panique dans les rangs ministériels. On envoya chercher les ministres : M. Tarte arriva tout essoufflé en habit et en cravate blanche ; on l'avait envoyé chercher à un diner auquel il assistait. On tint un conciliabule : MM. Fielding, Tarte et Dobell ; la chambre discutait la question chinoise, mais aussitôt que le dernier député de la Colombie eut parlé, le ministre des finance proposa l'ajournement de la chambre. Il n'était pas encore dix heures. Le feuilleton des ordres était bondé de motions. M. Dobell avait sérieusement embarrassé le jeu du gouvernement ; il fallait de suite aviser aux moyens de remettre la maison en ordre et de réparer les imprudences commises.

***

Nous voilà arrivés au dix-sept septembre ; dans deux jours, les députés auront fait trente jours de session et auront par conséquent droit à mille dollars d'indemnité. L'opposition n'a fait que deux débats: l'un sur l'adresse, l'autre sur les mandats spéciaux. Personne ne niera qu'il était non seulement permis à l'opposition de faire le premier débat qui a duré quatre jours, mais on admettra qu'elle n'aurait pas fait son devoir, si elle n'avait pas exprimé à la Chambre et au pays son opinion sur ce qui s'était passé, sur les leçons de la lutte et sa politique pour l'avenir. Quant au second débat, qui n'a duré que trois jours, il avait plus d'importance qu'on ne s'est plu à lui reconnaître. L'on a dit que si l'hon. M. D. Mills, l'un des hommes les plus capables du parti libéral, n'est pas entré dans le cabinet, c'est qu'il n'a pas voulu endosser la responsabilité assumée par le gouvernement en émettant le premier mandat spécial d'un million de dollars. Cette opinion semble être confirmée aujourd'hui par l'entrevue qu'a eue M. Mills avec un reporter de l'*Advertiser*, dans laquelle il refuse d'exprimer son opinion sur cet intéressant sujet, disant que cette question a une importance bien plus grande qu'on y a d'abord attachée.

Donc, il n'y a eu que deux débats provoqués par l'opposition qui ont duré sept jours en tout. Si le gouvernement avait voulu, il aurait pu terminer la session en dedans de trente jours. Ses partisans ne l'ont pas permis ; ils ont passé des séances entières à discuter de vieilles rengaines, comme la construction du bloc Langevin, le contrat Connolly, et à demander au ministère de faire une hécatombe de tous les employés conservateurs. Mais ce qui prouve par dessus tout que le gouvernement n'avait aucune intention de proroger avant les trente jours expirés, c'est que mardi dernier, en réponse à une question de M. Foster le ministre des finances a répondu que le gouvernement se croyait obligé de soumettre à la chambre des estimés supplémentaires, mais qu'il ne pourrait pas les déposer sur le bureau avant la fin de cette semaine ou le commencement de la semaine suivante.

Ainsi, par la seule faute du gouvernement, du parti libéral, le pays sera appelé à payer les dépenses d'une session qui, sans la conduite injustifiable de l'opposition au printemps dernier, aurait été absolument inutile, et plus que cela, par la faute du gouvernement, cette session au lieu de coûter $60,000, va entrainer une dépense d'au delà de $300,000.

Paie Baptiste, comme disaient autrefois ces bous rouges.

Vous croyez peut être que l'harmonie, la concorde sont rétablies dans le camp ministériel, qu'il n'y a dans la bergerie que de doux agneaux. Détrompez-vous. La nomination des commissaires du Havre à Montréal a donné lieu à de nouvelles explosions de colère. Le gouvernement nomme six commissaires à Montréal ; dans l'ancienne commission il y avait trois canadiens français et trois anglais. Sous le patriotique Laurier, il y a quatre anglais et deux canadiens français ! Aussi la *Patrie* rage-t-elle.

Encore une fois, M. Laurier ne peut se maintenir qu'en faisant sans cesse aux Anglais des concessions qu'aucun de ses prédécesseurs n'aurait osé faire.

M. Choquette s'est emporté hier. M. Cameron ayant proposé une motion demandant la production de certains documents au sujet d'un employé des postes, le député de Montmagny en profita pour faire une charge à fonds de train contre les maitres de poste de son comté, demandant à M. Laurier s'il ne démettrait pas ces employés sans enquête et sur le simple certificat du député intéressé. Le premier mioistre ne répondit pas, l'orateur faisant remarquer que M. Choquette n'était pas dans l'ordre. Là-dessus le fougeux député sortit de la chambre suivi de M. Bruneau qui annonça dès lors son intention de renoncer à la politique fédérale pour suivre désormais le panache blanc du notaire Marchand.

Concours provincial de produit laitier

Le concours provincial de fromage, sous contrôle du département de l'Agriculture, a eu lieu, samedi, le 12 septembre, à Québec.

Trente-six meules de fromage ont été examinées par MM. J. McKergow, P. M. McLagan et J. A. Vaillancourt, marchands de Produits Laitiers, de Montréal, puis par monsieur E. Bourbeau, inspecteur général des Syndicats. Le révérend monsieur C. P. Choquette, directeur du Laboratoire officiel de Saint-Hyacinthe, est chargé des annalyses. Sur les 36 concurrents, les suivants ont été classés dans la première et la seconde classe :

MEDAILLE D'ARGENT

R. F. Parenteau, Yamaska, 97 ½ pts.

MEDAILLES DE BRONZE

Philippe Rhéault, Valmont Champlain, 97 pts.

Gilbert Dallaire, St-Samuel Beauce, 97 pts.

J. L. Blanchette, St-Vallère, Arthabaska. 96 ½ pts.

William Parent, St Elphège Yamaska, 96 pts.

Jules Pradeth, Malbaie Charlevoix, 96 pts.

J. A. Lambert, St-Tite Ville, Champlain, 96 pts.

PRIX EN ARGENT

Alfred Trudel, St-Prosper (Champlain), 95 ⅓ $10.00.

Octave Roy, St-Ephrem-de-Tring, 95 pts $8.00.

Télesphore Pellerin, Shawnegan St-Maur 95 pts $8.00.

François Harvey, Ste-Agnès, Charlevoix, 95 pts $8.00.

Désiré Nadeau, Ste-Mélanie Jol. 94 pts $6.00.

Pierre Lapointe, Batiscan, Champlain, 93 pts, $4.00.

Henri Côté, Saint Anne, Chicoutimi, 93 pts, $4.00.

Simon Touchette, Milton, Shefford, 92 pts, $2.00.

Joseph Brillon, La-Patrie, Compton, 92 pts, $2.00.

Joseph Bergeron, South Ham, Wolfe, 91.

P. U. Cloutier, Saint-Thèche, Champlain, 91.

Clotaire Lénard, Sainte-Claire, Dorchester, 91 pts.

Noé Mercure, Saint-Pierre-l.—Becq. Nicolet, 91 pts.

Lazare Massé, Saint-Fortunat, Wolfe, 91 pts.

Henri Piché, Sainte-Gertude, Nicolet, 91 pts.

La qualité moyenne des fromages a été bien supérieure à celle des deux autres concours et, d'une façon générale, les meules avaient bien meilleure apparence.

Quelques exposants cependant, avec des fromages parfaitement fabriqués ont perdu une médaille d'argent par négligence au sujet de la propreté extérieure, et de la bonne apparence des meules et des boites.

Quoiqu'il en soit, il ressort encore plus clairement de ce dernier concours qu'il se fabrique couramment dans la province de Québec des fromages d'une qualité tout à fait supérieure, et que ce qui nuit le plus à leur bonne renommée, c'est le manque d'uniformité et la mauvaise apparence sous laquelle ils sont présentés sur les marchés ; nous appelons une fois de plus l'attention de tous les intéressés sur ce fait.

G. HENRY,
Secrétaire du concours.

ON DEMANDE

PLUSIEURS PERSONNES responsables comme agents voyageurs pour une maison établie en Canada. Salaire $780.00, payable $5.00 par semaine et les dépenses. Position permanente.
Références exigées.
Envoyez applications avec enveloppe adressée et timbrée a

THE NATIONAL STAR BUILDING, CHICAGO, ILL.

24 septembre 1896—8s

VOLS AVEC EFFRACTION

Un ex-forçat sous les verrous

Dans la nuit de mardi et de jeudi plusieurs vols avec effraction ont été commis à St Roch et à St Sauveur.

Chez Villeneuve & frère, marchands de nouvautés, rue St Valier, les voleurs sont entrés par le soupirail et se sont emparés entre autres choses de deux complets et d'un paletot exposés dans la vitrine.

Ce sont sans doute deux gaillards, probablement des tramps, qui à l'approche de l'hiver auront voulu faire toilette neuve se vêtir chaudement et à bon marché.

Ils se sont ensuite rendus chez M. J. A. Cantin, épicier, où ils ont fait un plantureux repas, à en juger par les restes de gâteaux et les bouteilles vides.

Le magasin de M. A. P. Larue, rue St Joseph, a aussi été visité la nuit dernière. Le voleur est entré par la porte cochère et a cassé deux carreaux pour pénétrer dans le magasin. Il s'est emparé d'une douzaine de pantalons, gilets e calçons.

Les détectives n'ont pas perdu de temps et se sont immédiatement mis à la recherche des voleurs.

Quelques heures après ils arrêtaient à son gite, en possession du corps du délit commis chez M. Larue, W. Beaubien, de trop fameuse mémoire, un gibier qui a déjà purgé plusieurs condamnations au pénitencier pour menues peccadiles du même genre. Saint Vincent de Paul a sans doute des charmes pour lui, car son long séjour au bagne n'a pu lui faire passer la démangeaison de s'emparer du bien d'autrui.

Les détectives l'ont confié aux soins du gouverneur Bernier en attendant que la justice lui fasse son procès.

Quant aux autres voleurs ils sont encore au large, mais ne tarderont à aller tenir compagnie à l'intéressant Beaubien.

NOS ECOLES D'AGRICULTU-

Parlant de la nouvelle école d'agriculture de Oka, la *Gazette* de Montréal disait dernièrement :

" Quelques personnes seraient peut être disposées à se demander quels avantages la province peut retirer de la multiplication des écoles d'agriculture.

" Outre l'école de St-Hyacinthe, où l'on enseigne les meilleures méthodes de fabrication du beurre et du fromage, nous avons les écoles d'agriculture de Sainte Anne de la Pocatière, de l'Assomption et de Compton.

" L'école que l'on vient d'ouvrir à Oka cependant jouit d'avantages spéciaux qui lui donnent toutes les facilités d'être utile à la province.

" Pour une somme annuelle de $4,500 seulement, le gouvernement aura là une école supérieure à toutes celles que nous avons déjà au point de l'outillage et de la compétence des professeurs.

" On peut différer d'opinion sur la manière de vivre des Trappistes, mais personne n'a jamais mis en doute leurs connaissances pratiques en agriculture.

" Chez eux la pratique marche de pai avec la théorie et la théorie donne la mai à la pratique et ils sont des institu teur modèles.

" Le plan des subventions adopté par le gouvernement de cette province, nous permet de soutenir quatre ou cinq bonnes écoles avec une somme à peu près égale à celle que nécessite le soutien d'une seule école dans les autres provinces.

" D'ailleurs, l'immense superficie de la province de Québec, les différences dans son sol, dans les dimensions de ses fermes fait qu'une seule école serait tout à fait insuffisant pour subvenir à tous les besoins.

" Pour $20,000 par année, environ, nous avons cinq écoles et si chacune d'elle est aussi bien organisée que celle d'Oka, la province retire un bon bénéfice de cette somme.

" Il est inutile d'insister ici sur l'importance pour notre population d'exploiter l'agriculture au moyen de toutes les données que fournit la science.

" Appliquée à l'agriculture, l'intelligence est synonyme de succès en agriculture signifie prospérité pour toutes les autres branches de l'industrie nationale. "

PAUVRES SOLDATS

Ils meurent en grand nombre

Key West, 15—On a apporté 270 soldats aux hôpitaux de la Havane. La majorité souffrent de la fièvre jaune et de la petite vérole. On porte maintenant à 30,000 le nombre des soldats qui sont dans les hôpitaux, comprenant les malades et les blessés La mortalité est grande.

L'hon. M. Flynn aux Trois-Rivières

L'honorable premier-ministre de la province de Québec a été l'objet d'une démonstration d'une nature exceptionnellement agréable, hier, aux Trois-Rivières. La partie officielle de sa visite à la cité de La Violette était finie : la belle exposition agricole et industrielle ouverte par lui la veille, battait son plein, les Trifluviens faisant toutes choses avec leur urbanité et leur habileté ordinaires ; il ne lui restait qu'à dire adieu à ses aimables hôtes ; mais on lui ménageait une surprise charmante avant son départ.

Vers neuf heures du matin, on vint l'inviter à se rendre chez les Dames Religieuses Ursulines pour y recevoir les hommages de la Communauté.

Monsieur et Madame Cook (le maire et la mairesse de la vilie), Monsieur et Madame Duplessis, M. Normand, député, M. Lasalle et quelques autres personnes prévenues à la hâte, firent escorte au chef du gouvernement de Québec, qui fut reçu à la porte conventuelle par M. le chanoine Rhéault, le digne Chapelain de la Communauté.

La vaste salle des réceptions était élégamment décorée ; les pianos, les harpes, les orgues de salon et un chœur nombreux de jeunes pensionnaires saluèrent l'entrée des visiteurs par une musique en rhythme entraînant, aux accents à la fois éclatants et suaves.

La Révérende Mère Supérieure et les religieuses du chapitre de cette admirable communauté, — fondation de Mgr de la Croix de Saint Vallier et des Ursulines de Québec,— reçurent avec affabilité et saluèrent tour à tour le Premier ministre et les personnes de distinction qui l'accompagnaient.

Les nombreuses élèves, en toilette simples autant que gracieuses, inclinèrent leurs fronts intelligents et purs au passage des visiteurs qui prirent place sur une estrade d'honneur.

Je renonce à raconter la scène qui suivit. Le " dialogue des fleurs, " l' " adresse au Premier ministre", la présentation de bouquets par de toutes petites filles, tout cela s'est succédé avec des intermèdes de musique vocale et instrumentale absolument délicieux. Il y a évidemment parmi les religieuses, non seulement de saintes femmes comme au temps de l'abbé de Calonne et de tout temps depuis la fondation de 1697 mais aussi des lettrées et des artistes.

L'hon. M. Flynn tout à fait enchanté de cette réception, n'est pas resté inférieur à la circonstance : lui aussi, il s'est révélé artiste, et l'on a pu se demander comment un homme qui a tant feuilleté les *livres bleus* a pu conserver à un si haut degré la faculté de vibrer aux accents de la poésie et de l'art. On est si accoutumé de voir les hommes politiques se livrer à d'arides travaux de l'esprit et à des luttes plus arides encore, que l'on reste étonné lorsque l'on surprend chez eux des marques de sensibilité et des témoignages de sentiments délicats qui semblent être le partage exclusif des hommes à la vie calme et retirée.

L'honorable Premier Ministre, dans sa réponse à l'adresse de la communauté a tenu son auditoire sous le charme de sa parole émue et de sa diction si pure. En terminant, il pria Madame la Supérieure d'accorder un congé aux élèves, ou plutôt il accorda lui-même ce congé, *sujet à râtification* par l'autorité compétente, comme on dit au Parlement.

Une visite officielle ne pouvait se terminer par un épisode plus charmant. Si je n'étais Québecquois je voudrais être Trifluvien.

X.

ARRESTATION D'UN ITALIEN

Accusé d'avoir tué son compatriote

New-York, 15.—Un Italien se faisait appeler Alfonso Thermastreet et recherché depuis quelques jours pour avoir tué à coups de poignard un de ses compatriotes, Vilto Garone avec lequel il s'était pris de querelle, a été arrêté ce matin à Jersey City où il s'était réfugié. Le prisonnier avoue avoir tué Garone, mais il prétend s'être trouvé en état de légitime défence.

CONSPIRATION

Contre le roi de Serbie

Londres. 16. —Le correspondant viennois du *Cironicle* annonce qu'une conspiration ayant pour but de déposer le roi Alexandre de Serbie a été découverte à Belgrade.

INCENDIE

Deux inconnns et vingt-cinq chevaux brulés

Milwaukee, Wis., 14—Deux inconnus te 25 chevaux ont perdu la vie dans un incendie qui a partiellement détruit une écurie de louage appartenant à M. Albert Manger.

TENEZ VOS PROMESSES

La *Patrie* se fait l'écho de la *Tribune* de Winnipeg, journal libéral, pour gourmander le gouvernement Laurier relativement aux promesses d'économies que les chefs libéraux ont prodignées et qu'ils ne semblent guère pressés de tenir :

"La parole du *Tribune* ne manque donc pas d'autorité, dit la *Patrie*. Or, dans son numéro du 8 septembre, sous le titre *Golden Opportunity*, notre confrère de Winnipeg rappelle à M. Laurier et à ses collègues qu'ils sont tenus de réduire assez considérablement les subsides qu'avait préparés M. Foster pour la dernière session et que M. Fielding a présentés au nouveau parlement, après leur avoir fait subir de légères modifications.

Notre parti, dit en substance ce journal, a souvent dénoncé comme extravagant le chiffre des dépenses sous les divers régimes conservateurs et nous avons proclamé souvent et partout que nous étions capables d'administrer la chose publique beaucoup plus économiquement qu'eux. Or le gouvernement Laurier ne doit pas faire mentir les orateurs et les journaux libéraux, car il en résulterait du désappointement chez le public et peut-être de mauvais résultats pour le gouvernement et le parti.

Un jour, ajoute la *Tribune*, l'hon. M. Davies et l'hon. M. Jos. Martin ont étudié cette question d'administration de la chose publique et ils en sont venus à la conclusion qu'il y avait moyen d'économiser trois ou quatre millions de dollars par année. Alors il reste au nouveau gouvernement à faire mieux que ses adversaires et à faire vite."

Faire mieux et faire vite ! Voilà un beau programme ; mais M. Laurier et ses collègues ne nous semblent pas en passe de le réaliser.

Au lieu de diminuer les estimations budgétaires du gouvernement conservateur, ils les augmentent.

Et nous croyons fermement, que les budgets à venir réservent de durs mécomptes à ceux qui ont pris au sérieux les discours d'opposition du parti libéral.

UNE RECTIFICATION

Durant les dernières élections fédérales, en l'absence du directeur de ce journal, il a paru dans ces colonnes une reproduction de la *Minerve* où se lisaient les lignes suivantes à l'adresse de M. Rodolphe Lemieux, alors candidat dans Gaspé :

" Rodolphe Lemieux, qui portait les lettres échangées entre Pacaud et Whelan dans un des boodlages dont ce dernier fut victime; quoique jeune encore, il a tellement compromis un curé en essayant de l'influencer avec des promesses, que Mgr de St-Hyacinthe a dû défendre à ses prêtres d'accepter des faveurs des politiciens."

M. Lemieux prit offense de cette attaque et demanda réparation. Il en avait le droit car il y avait dans l'article de la *Minerve* des erreurs de fait que nos confrères montréalais reconnurent eux-mêmes après avoir pris de plus amples informations. Voici en quelques termes ils l'ont fait constater à leur public :

" M. Lemieux a trouvé ces remarques diffamatoires et a pris contre nous une action en recouvrement de dommages au montant de $500. Cela n'était pas nécessaire pour nous engager à lui rendre justice en cas d'erreur de notre part.

" Dans le dossier de l'affaire Whelan se trouve une dépêche de M. Ernest Pacaud à M. Lemieux, ainsi conçue :

Dites à votre frère que tout est parfait. Partira demain.

" Ernest Pacaud. "

" M. Lemieux affirme qu'il n'a jamais connu la nature de la transaction mentionnée dans cette dépêche, avant l'enquête qui a été faite devant la Législature. Nous n'avons aucune raison de douter de sa parole et nous croyons devoir déclarer qu'il n'a aucunement bénificié de cette affaire à laquelle il n'a été mêlé que par accident.

" Quant à l'affaire de l'ancien curé de Knowlton à laquelle il était fait allusion dans notre article, on se souvient qu'elle a fait beaucoup de bruit dans le temps, que Mgr de St-Hyacinthe a dû intervenir, et qu'en fin de compte le curé en question a dû s'en aller aux Etats-Unis. Des renseignements plus complets nous font voir qu'en cette affaire M. Lemieux a pu être imprudent, mais rien de plus et qu'il n'y a pas eu malhonnêteté de sa part."

Ayant reproduit l'article de la *Minerve*, nous avons cru qu'il était de notre devoir de reproduire ses explications, en justice pour M. Lemieux.

L'ECOLE CATHOLIQUE

Le *Temps* adresse une excellente leçon à l'*Electeur* :

" La constitution du pays, dit-il, garantit à la minorité l'école catholique : nous voulons l'école catholique et pas autre chose. *L'Electeur* d'hier nous parle d'nn règlement par lequel il serait permis de donner l'enseignement religieux. Il est probable que ce confrère est à se préparer une conscience pour accepter une demi heure d'enseignement religieux comme solution finale de la question. Il n'y a pas de profondeur où le servilisme ne puisse point pousser. *L'Electeur* croit-il qu'une demi heure d'enseignement du catéchisme constitue l'école catholique, telle qu'on la comprend généralement même à Ontario ? Il ne faut pas croire cela. Dans l'école catholique, ou n'importe quelle école religieuse, l'éducation et l'enseignement marchent sur un pied d'égalité. L'instruction religieuse non-seulement y est donnée, mais elle se voit,, et elle est ressentie par l'influence du milieu. Le catéchisme sert à bien peu de chose s'il n'est appuyé sur une éducation religieuse solide, puisée dans l'exemple et dans le milieu.

"Tout cela ne peut s'acquérir dans une demi heure consacrée à l'enseignement religieux."

Ces observations sont d'une justesse frappante.

Ce à quoi les catholiques du Manitoba ont droit, c'est à des écoles contrôlées par eux, et non pas à des écoles contrôlées par un bureau protestant, et dans lesquelles ils n'auront pas la pleine liberté de l'enseignement religieux.

UNE PETITE CRISE

M. A. Bruneau mécontent des destitutions faites par M. Tarte

LA VIEILLE CARDE RECRIMINE

Contre la nomination de M. Eustache Lemay à la commission du havre

M. Tarte porte ombrage à M. Beausoleil

Tout n'est pas couleur de rose dans le camp ministériel, à Ottawa, si l'on ajoute foi aux rumeurs qui circulent dans les petits cercles politiques. L'on serait à la veille d'une explosion de rancunes et de dissentions depuis longtemps en fermentation. Pour nous servir en un mot de l'expression consacrée, nous serions à la veille d'une petite crise. L'affaire, le cas échéant, ne tournerait pas à conséquence, mais n'empêche qu'elle est un ennui pour M. Laurier, qui a bien autre chose à faire qu'à régler des querelles de familles et à distribuer des bonbons à ceux qui font la moue.

Les causes de la difficulté seraient, nous assure-t-on, la destitution de 70 à 80 employés civils que M. Tarte a faite à Sorel au début de sa carrière de ministre des travaux publics et cela sans consulter M. Bruneau, député de Richelieu.

Si ce rapport est exact, l'on conçoit que le vainqueur de l'honorable M. Desjardins ait pu sentir se révolter son amour propre et qu'il menace aujourd'hui de fausser compagnie pour adopter M. Marchand, comme son maitre et seigneur.

D'autre part, les mauvaises langues chuchottent que la nominationde M. Eustache Lemay au paste de commissaire du havre de Montréal est loin de rencontrer l'approbation de la section rouge foncée. Ce n'est pas que M. Lemay ne soit pas apte à remplir dignement les fonctions d'un bon commissaire, ce n'est pas encore que l'on méconnaisse les services qu'il a rendus à la cause libérale lors des dernières élections générales dans Laval et Deux Montagnes . Mais il n'en est pas moins un ouvrier de la onzième heure et M. Alfred Brunet, ancien caissier de la banque Nationale et M. L. de Martigny, ancien caissier de la banque Jacques-Cartier, méritaient, selon la vieille garde, certainement plus d'égards.

Il est bien vrai que M. de Martigny n'a pas encore fait un long stage sur les planches libérales. Sa conversion politique ne date que de la pendaison Riel ; mais enfin, il eut été digne d'un meilleur sort dans les circonstances.

Enfin, l'ont dit—que ne dit-on pas ?—que M. Beausoleil, député de Berthier, n'est pas à l'aise sous l'égide tutélaire de M. Tarte et que son mécontentement est partagé par un groupe assez notable.

Tous ces cancans courent la rue et n'ont rien d'invraisemblable s'ils ne sont pas positifs. Il n'y a pas de fumée sans feu.

C'est vraiment fort ennuyeux pour M. Laurier !

COMPLOT DEJOUE

La vie du tsar, de la tsarine et de la reine d'Angleterre menacée

Quatre Dynamitards arrêtés

Histoire du complot

Londres, 15—P. J. Tynan, le fameux "No 1 " des Invincibles Irlandais, et dont le nom a été si souvent mentionnée au cours du procès des personnes accusées du meutre de lord Frederick Caverdish, secrétaire en d'Irlande et de T. H. Burke, assistant-secrétaire en permanence, qui eut lieu à Phorenix Park, Dublin, le 6 mai 1882, a été arrêté à Boulogne, France, hier matin à 4 heures. Tynan est aussi accusé d'avoir fabriqué des bombes.

On avait appris qu'il était arrivé en Europe au moins d'août et qu'il était débarqué à Gênes. Il se rendit de là à Paris où il se concerta avec les dynamitards irlandais. Vendredi il arriva à Boulongne et fit un discours sur les projets des Féniers à l'hôtel Bar. Depuis son arrivée en France il était suivi par un détective anglais qui la arrêté hier matin. L'officier a braqué sur lui son revolver et l'a menacé de le tuer s'il faisait la moindre résistance. Il a admis son indentité. On a trouvé en sa possesion une forte somme d'argent et des papiers accusateurs. Il sera amené aujourd'hui devant un juge de Boulogne, pour son extradition. On dit que son arrestation se rattache à celles de Bell et Wallace, dont la première a eu lieu à Glasgow et la dernière à Rotterdam.

Londres, 15—Des dépêches de Rotterdam, annoncent que deux autres dynamitards, ont été arrêtés en cette ville. La police d'Anvers a trouvé des bombes dans une maison de la banlieue de la ville et l'on croit qu'elles ont été fabriquées par les deux Irlandais arrêtés à Rotterdam. On a appris que Tynan, avant d'être à Boulogne, se faisait passer pour un envoyé de la reine Victoria, et chargé de remettre une lettre au tsar lors du passage de celuici à Copenhague.

Les deux Irlandais se nomment, l'un J. F. Kearney et l'autre Haines. La police est d'avis que les quartiers généraux des dynamitards sont à Londres.

On dit que le complot dont sont accusés Tynan, Bell, Haines et Kerney, a été préparé aux Etats-Unis, et qu'en Angleterre et en plusieurs autres paps il y avait des gens chargés de l'exécuter. On conspirait depuis des mois, mais deux ou trois agents du gouvernement britanrtque, qui se faisaient passer pour conspirateurs tenaient la police de Londres au courant du complot. La police connaissait même les noms des hommes choisis par la société revolutionnaire américaine, pour exécuter les attentats à la dynamite en Europe. Elle avait appris que les conspirateurs étaient alliés avec les Féniens, les anarchistes et les nihilistes. Ces derniers fournissaient des fonds et de la dynamite, mais à la condition expresse que l'on s'en servirait sur le continent. Ils croyaient que la visite du tsar et de la tsarine, au Balmoral, et leur voyage en France étaient une excellente occasion pour attenter à la vie de Leurs Majestés. Cependant, les souscripteurs américains insistaient pour que le premier attentat fut commis en Angleterre.

Récemment l'inspecteur de police Melville allait à Paris pour s'entendre avec la police parisienne.

Avant de quitter les Etats-Unis, les conspirateurs avaient appris l'art de confectionner des explosifs. Leur professeur était en Russie. Le magasin des explosifs était sis à Berchem, banlieue d'Anvers. C'est là que demeuraient Kearney et Haines dit Walace, qui ont été arrêtés à Botterdam.

Kearney avait envoyé Bell à Glasgow, pour s'entendre avec les membres du "parti de la force physique". au sujet du recours à la dynamite.

Tynan, pendant son séjour à Paris, a lié connaisance avec des notoires dynamiteur, anarchistes et nihilistes. On ne croit pas qu'il soit extradé avant la fin du voyage du tsar en France.

New-York, 15—L'arrestation de Tynan a causé quelque surprise ici. Il passait ici la majeure partie de son temps. Il s'était fait naturaliser citoyen américain. En 1888, il obtenait un emploi à la douane. Cependant, il n'était pas venu à New-York non plus que Kearney, depuis plusieurs semaines, et l'on disait que ces deux hommes étaient allés prononcer des discours dans le sud et l'ouest, en faveur de McKinley.

Les membres de la famille de Tynan croyaient ce dernier à Rochester.

Une communication semi-officielle au sujet des arrestations des prétendus dynamitards a été publiée hier après-midi. Elle dit :

" Les autorités de Scotland Yard savent depuis quelque tomps qu'une troupe de bandits est activement occupée en Amérique à préparer les ramifications d'un complot diabolique très étendu ayant pour but d'établir un règne de terreur à l'aide de la dynamite.

L'inspecteur en chef Melville, qui s'est fait une si grande réputation en poursuivant et en arrêtant des Féniens, a pris l'initiative de concert avec les autorités de la Scotland Yard, de l'arrestation des conspirateurs. Graduellement et lentement, il a entouré ces bandits d'un filet dans lequel ils se sont trouvés pris. Le fait qu'ils étaient en communication avec des nihilistes russes bien connus a permis à la police de les rechercher et de découvrir avec beaucoup de facilité que l'un de leurs plus recents complots devait être un attentat contre le tsar lors de sa visite en Angleterre. Les promoteurs de ce projet étaient des Féniens des Etats-Unis et lorsque le complot a été assez avancé, Tynan et les autres principaux agents ont été dépêchés en Europe pour compléter les plans adoptés.

Ils avaient pris toutes les précautions possibles pour ne pas éveiller les soupçons, mais cependant, la police n'a pas perdu de vue un seul de leurs mouvements.

La communication traite ensuite des arrestations et de la saisie des documents, etc.

Il avait été décidé que Bell irait à Glasgow pour avoir la direction des œuvres de mort qui deveient s'accomplir en Ecosse. Les explosifs nécessaires devaient être envoyés de Belgique. Bell avait en sa possession, lorsqu'il a été arrêté, une somme de 300 louis et une lettre de change de 400 louis.

Dewdney, McCullock et McCand, trois dynamitards remis en liberté et actuellement à Glasgow, ont été suivis de près depuis qu'ils ont été élargis. En 1895, McCand visita l'Amérique, et il est probable que Bell sera bientôt transféré de Glasgow à Londres.

Des dépêches reçues de Bruxelles hier disent que des informations obtenues de source certaine annoncent que les dynamitards dont on a découvert le laboratoire à Anvers ne sont pas des Féniens, mais des anarchistes qui en veulent à la vie du tsar et qui avaient décidé de l'assassiner lors de son passage à Londres.

Il paraît que plusieurs bombes ont déjà été fabriquées, et la police croit que l'un des conspirateurs s'est enfui à Breslau, emportant avec lui plusieurs de ces machines infernales.

Une autre dépêche de Rotterdam rapporte que les hommes qui ont été arrêtés étaient couchés lorsque les détectives ont pénétré dans leur chambre. Plusieurs bombes ont été trouvées en leur possession, ainsi que plusieurs télégrammes chiffrés, et la clef, ce qui a permis de lire cette correspondance, qui contenait le plan de plusieurs attentats, un entre autres contre la vie de la reine Victoria.

GREENWAY SE REBIFEE

Il refuse d'accorder des concessions suffisantes

Martin devient Menaçant

Des amis viennent de Winnipeg l'imposer à M. Laurier

Winnipeg, 16—M. Laurier va trouver que sa recette pour régler facilement la difficulté scolaire ne vaut rien. Greenway voyant que sa carrière politique serait en danger refuse d'accéder aux demandes du chef libéral. Il ne veut pas prêter l'oreille aux propositions de Sifton, l'agent de ce dernier.

Sifton est d'autant plus chagrin qu'il devait, en récompense, recevoir le portefeuille de l'Intérieur, Greenway déclare qu'il ne peut aider M. Laurier audelà d'une certaine mesure ; il ne peut lui offrir que ce qui a été offert à l'ex-gouvernement.

Depuis la dernière séance du conseil des ministres, il y a froid entre Greenway et Sifton.

Pour comble d'embarras, Joe Martin a eu vent de ces difficultés, a réuni ses partisans et ils ont décidé d'envoyer une délégation à M. Laurier pour le forcer de prendre l'ex-député de Winnipeg comme ministre, sinon le parti libéral n'aura plus besoin de compter sur eux.

Martin est lui-même parti pour Ottawa, bien décidé à ne pas se contenter d'une place de juge.

L'HON. M. PRENDERGAST

Une dépêche de Winnipeg au *Globe*, de Toronto, annonce que l'hon. M. Prendergast, député à la législature du Manitoba et ancien ministre dans le cabinet Greenway, va sortir de l'arène politique.

Il doit se rendre à Ottawa cette semaine et à son retour à Saint-Boniface, il donnera sa démission comme député.

La dépêche du *Globe* laisse croire que M. Prendergast sera nommé juge et que la chose est même tout décidée.

Accident de chemin de fer

M. Alfred Despré, serrefrein sur l'Intercolonial a été hier, victime d'un grave accident. Il a eu le bras droit pris entre deux chars en les accouplant, et on a du lui amputer le membre blessé. Després est marié, mais il n'a pas d'enfant. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

MECONTENTEMENT

La *Patrie* n'est pas du tout contente de certaines nominations que le gouvernement Laurier vient de faire à la Commission du Hâvre de Montréal.

" Faut-il récompenser, dit-elle, les ouvriers de la onzième heure, de préférence à ceux qui se sont sacrifiés depuis quinze ou vingt ans ? C'est ce que se demandent les vieux libéraux, et c'est ce qui pourrait bien être discuté bientôt en caucus à Ottawa.

" Maintenant, pourquoi dans la nouvelle commission n'y a-t-il que deux Canadiens-Français, quand, dans l'ancienne, il y en avait trois. ?

" Avec l'appoint que fournit le Board of Trade, la Chambre de Commerce, le Corn Exchange, l'Hôtel-de-Ville et les exportateurs, les Anglais vont se trouver à avoir huit représentants dans la Commission du Hâvre, et les Canadiens-Français, trois seulement."

ÇA NE VA PAS

M. Tarte a destitué 71 employés sorelois sans consulter M. Bruneau dit le *Monde* ; toujours sans s'inquiéter de ce député, il les remplace par des gens du dehors, d'Ontario même.

Aussi, justement indigné, M. Bruneau aurait remis son mandat entre les mains de l'Orateur et se préparerait à se présenter pour la législature.

M. Bourbonnais, le député de Soulanges, n'est pas non plus consulté au sujet de l'ouvrage donné sur le canal de Soulanges. Là, aussi, nos braves ministres français d'Ottawa ne font engager que des étrangers, des gens d'Ontario.

M. LAURIER

Et l'annexion

Le "Bee", de Toledo, Ohio, publie un long article sur les progrès du sentiment annexionniste au Canada, et annonce une grande convention pour la fin du mois, à Toronto.

Les libéraux font depuis longtemps mousser cette idée, ajoute le journal, et aujourd'hui ils sont au pouvoir.

Wilfrid Laurier, le premier ministre, continue le "Bee", est annexionniste de tout cœur et pour la première fois la convention recevra l'appui du gouvernement.

ETRANGE HISTOIRE

Quatre pêcheurs abandonnés

Halifax, 15 — Quatre pêcheurs américains, Charles Westland, Frank Botes, Edw. Adgall et James Murray, qui sont arrivés ici de Terreneuve, racontent une étrange histoire.

Ils étaient sur la goélette "D. A. Storey", Gloucester, et ils disent que le capitaine Newman les a débarqués à la baie de Bulls, Terreneuve, mardi dernier, qu'il leur a donné cinquante centins à chacun et a repris la mer sans leur donner aucune explication. Le consul américain les a envoyés à Halifax. Deux des hommes sont de Gloucester, un de Boston et l'autre, de Portland, Me.

SAINT-ALPHONSE DE LIGUORI

Dimanche prochain, ainsi que les deux jours suivants les Pères Rédemptoristes de de Sainte-Anne de Beaupré célébreront le deuxième centenaire de la naissance de Saint-Alphonse de Liguori et le vingt-cinquième anniversaire de la proclamation de son Doctorat.

Ordre des offices : Dimanche. Messe paroissiale à 7 heures.—La Grand'Messe chantée par Monseigneur Marois à 9½ heures. A l'Evangile panégyrique de Saint-Alphonse.

L'après-dîner à 1½ heures vêpres solennelles.—Procession au cimetière, bénédiction du calvaire, sermon et salut. La Fanfare de Beauport rehaussera la solennité par sa présence.

Le lundi à 9 heures, messe solennelle à laquelle est invité le clergé du comté de Montmorency-Sermon.

Le mardi à 9 heures, messe solennelle à laquelle assisteront tous les Pères et Frères de la communauté-Sermon. A l'issue de la Messe Te Deum.

PARLEMENT FEDERAL

LE SERVICE RAPIDE

L'hon M. Casgrain attire l'attention du gouvernement

Sur une déclaration de M. Dobell

Ottawa, 16 sept—L'orateur a adopté le système anglais de donner les interpellations par numéro au lieu de les lire, afin de sauver du temps.

L'hon. M. FOSTER demande à M. Laurier si le rapport de ses discours de Abottsford, Boston et Brampton dans lesquels il promet d'envoyer une commission à Washington pour négocier un traité de réciprocité, est exact, et si telle commission a été nommée.

L'hon. M. Laurier répond que c'est l'intention du gouvernement d'envoyer à Washington une commission à cette fin, mais qu'il attendra que la campagne présidentielle soit terminée.

L'hon. M. MULOCK en réponse à M. Richardson, dit que le gouvernement n'a pas encore eu le temps de s'occuper de la question du taux des lettres à 2 centins.

En réponse à M. Dugas, Sir Henry Joly de Lotbinière, dit que la question d'imposer un droit sur le tabac en feuilles étranger sera étudiée lors de la révision du tarif.

M. CAMERON.—1. Le gouvernement se propose-t-il d'instituer une commission comme feu Sir John A. Macdonald, d'a fait, peu après son arrivée au pouvoir en 1878, pour s'enquérir des actes de ses prédecesseurs en office ?

2. Le gouvernement se propose-t-il d'instituer une commission pour faire une enquête sur les divers actes de négligence et de mauvaise administration commis par les départements et les fonctionnaires et imputés aux administrations qui se sont succédées pendant les dix-huit dernières années, et sur les diverses sommes d'argent qui ont été illégalement prises dans le trésor public pendant cette période.

L'hon M. Foster s'objecte à la dernière partie de la question comme contenant une asertion de faits.

L'orateur retranche cette dernière partie et l'hon M. Laurier répond que cette question est à l'étude.

M. CAMERON 1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes d'indemnité pour dommages causés à des terrains par suite de la construction du canal de la Tay ?

2. Si oui, quels sont les postulants et quel est le montant réclamé pas chacun d'eux ?

3. Ces deniers ont-ils été payés à compte de ces réclamations ? Si oui, à qui, et quand ?

L'hon M. BLAIR répond qu'il y a une longue liste de réclamations et il suggère à M. Cameron de faire une motion. M. Cameron refuse et il demande à M. Blair de les lire. Le ministre ne parait pas s'en soucier. M. Casey se lève excité pour insister sur la lecture. L'orateur le rappelle à l'ordre et au lieu de s'asseoir. M. Casey mettant sa bouche en trompette crie de toutes ses forces. Le sergent d'armes s'avance alors près de M. Casey qui s'assied pour se relever immédiatement. Il se rend auprès de l'orateur avec qui il a une conversation assez animée.

L'hon. M. BLAIR procède alors à la lecture des reclamations et quand il a fini, M. Landerkin cause un éclat de rire dans toute la chambre en faisant remarquer que la liste est plus longue que le canal.

Lorsque l'hon. M. Blair reprend son siège, M. Casey se lève de nouveau sur une question de privilège, déclarant que le sergent d'armes n'avait pas le droit de venir à son siège pour le rappeler à l'ordre. Il désire avoir l'opinion de l'orateur sur la conduite du sergent d'armes.

L'ORATEUR. — L'honorable membre doit se tromper.

M. CASEY.—Je ne me trompe pas.

L'ORATEUR, continuant, dit qu'il ne serait pas convenable pour le sergent d'armes d'intervenir et il espère que M. Casey comprendra qu'il a mal interprété l'attitude de cet officier qui ne peut agir sur sa propre responsabilité.

M. Cameron demande ce que le gouvernement entend faire des maitres de poste qui ont distribué de la littérature électorale durant la dernière campagne.

M. Laurier va répondre quand M. Choquette se lève à son tour et demande directement au premier ministre ce qu'il fera des maitres de postes qui ont distribué des sacs de "sales feuilles" durant les élections.

L'hon. M. Laurier répond en souriant que tout officier qui a distribué les "sales feuilles". est un "partisan agressif".

M. Choquette se lève de nouveau au milieu de cris repetés "à l'ordre !" et ajoute : Faudra-t-il une enquête ou bien suffira-t-il de la déposition du candidat ou député libéral pour les faire destituer ?

L'hon. M. LAURIER semble ne pas entendre et il ne répond pas.

M. Choquette parait très vexé car lorsque M. Cameron fait allusion à un commis de la poste soupçonné d'avoir distribué de la littérature, M. Choquette s'écrie d'un ton hargneux : "Mettez le dehors!"

M. BOSTOCK fait motion que dans l'opinion de la chambre il serait de l'intérêt de l'immigration et de la Puissance que le gouvernement recueillit toutes les informations possibles au sujet de l'exploitation des mines dans la Colonbie Anglaise et de les distribuer dans le public. M. Bostock donne une idée du développement des mines dans la Colombie Anglaise. Pour l'année expirée le 30 juin 1896, le rendement total a été de $2,512,449. Il se plaint ensuite que dans bien des cas les compagnie formées pour exploiter les mines, placent devant le public des renseignements exagérés. Il y a là un danger sérieux pour l'avenir de cette industrie et il prie le gouvernement d'y voir.

L'hon. M. Laurier dit qu'il ne sait pas si la loi actuelle protège suffisamment le public. La question sera referée au ministre de la justice et le gouvernement agira sur son rapport à la prochaine session.

L'hon. M. CASGRAIN attire l'attention de la chambre sur les paroles de l'honorable M. Dobell devant la chambre de commerce de Québec, disant qu'il ne croyait pas que Québec bénéficierait d'un service de 20 nœuds, et qu'un service de 17 ou 18 nœuds était suffisant pour les besoins du pays. M. Casgrain désire savoir si M. Dobell a été autorisé à parler ainsi.

L'hon. M. DOBELL répond qu'il a parlé en qualité de président de la chambre de commerce de Québec, et dans le même sens qu'il a toujours parlé. Depuis des années il a constamment dit que le service actuel n'était pas suffisant mais qu'un service de vingt nœuds était trop extravagant ; que le pays a plutôt besoin de vapeurs plus considérables mais pas trop couteux. Ceux de notre pays qui voyagent en Europe ne payent pas plus de $80 à $100 du passage et non pas cent louis comme cela arrive souvent quand on voyage de New-York à Londres. Il ne croit pas qu'un service de 20 nœuds serait plus dangereux, mais il finirait par être un désappointement.

Un service de 20 nœuds coûterait $750,000, tandis qu'un service de 17 à 18 nœuds coûterait beaucoup moins, ferait le service aussi rapidement qu'entre New-York et Londres et nous donnerait de plus grandes facilités pour le transport du fret il croit aussi qu'avant longtemps on pourra avoir un service rapide à meilleur marché. On ne doit pas perdre l'aide impérial pour un service de 20 nœuds, mais il n'y a aucune raison qui prouve que le gouvernement anglais ne nous aiderait pas aussi bien pour un service de 17 à 18 nœuds, si nous prouvons que les besoins du pays seront mieux servis que par un service de 20 nœuds. Il croit que le gouvernement fait bien d'attendre avant de prendre une décision sur les soumissions qu'il a reçues et qu'il prouvera bientôt au pays qu'en attendant il lui a épargné une jolie somme d'argent.

L'hon. M. FOSTER dit que cette déclaration est trop importante pour passer inapercue et qu'il prendra occasion de ramener le sujet devant la chambre.

La chambre continue ensuite la discussion sur la motion de M. Maxwell concernant les chinois, qui est adoptée. La séance est levée à 10.20 hrs.

LE SERVICE RAPIDE

Explicatons de l'honorable M. Laurier

La mission de M. l'abbé Proulx

M. Laurier ne veut rien dire

L'hon. M. Tarte dans une impasse

Se démène comme un forcené

Ottawa, 18 sept.—La séance d'aujourd'hui a été animée et intéressante. La question du service rapide et de la mission de l'abbé Proulx ainsi que l'embarras dans lequel s'est trouvé M. Tarte qui n'a pu expliquer pourquoi il demandait tant d'argent quand il prétendait avoir fait des économies considérables, ont été les principaux sujets de la discussion.

M. CHOQUETTE a présenté le rapport du comité des débats recommandant la démission de trois traducteurs du *Hansard* pour s'être mêlés de la politique, et il est convenu que ce rapport sera présenté mardi.

L'hon. M. LAURIER propose que pour le reste de la session, les affaires du gouvernement aient la présence sur les bills privés, les lundis et mercredis.

Sir CHARLES TUPPER déclare qu'il n'a aucune objection, attendu que l'opposition est dérireuse d'arriver le plus tôt possible à la fin de la session, mais il espère que le gouvernement donnera à l'opposition toute la latitude possible pour amener devant la chambre les questions qui doivent y être discutées.

M. Davin demande que son bill amendant l'acte du Nord Ouest soit converti en question du gouvernement.

L'hon M. LAURIER répond qu'il prendra la chose en considération.

A la suggestion de M. Sproule, L'hon. M. Laurier consent à ce que les motions non discutées soient adoptées lundi, et la motion est adoptée.

SIR. A. P. CARON désire savoir s'il est vrai que l'abbé Proulx a reçu du premier ministre la dépêche publiée dans les journaux, si l'abbé Proulx est parti en mission officielle concernant la question des ecoles du Manitoba, s'il est envoyé par le gouvernement et dans ce cas il demande au premier ministre de faire part à la chambre de la mission de l'abbé Proulx.

L'hon. M. LAURIER répond que l'abbé Proulx n'a aucune mission officielle du gouvernement. Il a cependant envoyé la dépêche en question, mais c'était pour affaires personnelles au sujet desquelles il n'a aucun renseignement à donner à la chambre. Quant à la question des écoles du Manitoba, je n'en ai jamais dit un mot à l'abbé Proulx.

Sir A. P. CARON prétend que ce n'est pas là une réponse à sa question, mais on passe à un autre sujet.

L'hon. M. FIELDING informe la chambre que, vu le progrès fait dans le vote des crédits il ne se propose pas de demander un vote en à compte à la chambre.

M. CLARK WALLACE demande à M Laurier s'il a l'intention d'ajourner la chambre à 6 heures, pour célébrer un grand évènement dans l'histoire du Canada,

L'hon. M. LAURIER désire s'avoir si M. Wallace fait allusion à la défaite du gouvernement McKenzie en 1878 ? Et la chambre éclate de rire.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, Sir Charles Tupper se lève et il exprime son étonnement d'entendre M. Dobell se prononcer contre un service de 20 nœuds comme il l'a fait hier. Sir Charles fait l'historique de ce projet et il rappelle que lorsqu'il a parlé en faveur à l'Institut Colonial, M. Dobell était là pour l'appuyer.

M. Dobell se trompe quand il dit que les contrats ont été acceptés sans l'opprobation du Parlement. Tout le monde sait, au contraire, que les contrats étaient sujets à l'approbation du Parlement.

Sir Richard Cartwright se trompe également lorsqu'il prétend qu'aucun des contrats n'était comforme aux spécifications. La seule imformalité était le délai alloué pour permettre aux parties de faire leurs arrangements financiers.

SIR RICHARD CARTWRIGHT. — Ils se réservaient d'accepter ou non.

Sir CHARLES TUPPER. L'objet que la compagnie avait en vue en demandant ce délai était de prendre arrangements avec les grandes compagnies de chemins de fer comme le Pacifique et le Grand Tronc afin de ne pas être à la merci de ces compagnies une fois son entreprise lancée. Mais cette difficulté se trouva effacée en faisant disparaitre cette restriction et le contrat se trouvant formel le gouvernement n'avait qu'à procéder. Tout le monde en cette chambre a admis la grande importance d'établir un service rapide sur l'Atlantique et il serait regrettable de s'arrêter là aujourd'hui ou bien de revenir en arrière M. Dobell a dit qu'il était porté à croire que le gouvernement impérial ne retirerait pas sa contribution si le service de 20 nœuds était changé en un service de 10 nœuds. Eh bien, je puis lui dire que je tiens du secrétaire des colonies lui-même qu'il n'aurait pas demandé un seul sou d'aide au Parlement n'eut été la promesse formelle que nous établirions un service de 20 nœuds. Ce service est de la plus haute importance pour Québec et il ne comprend pas l'attitude de M. Dobell qui n'aurait pas été élu s'il eut été opposé au service rapide. Il espère qu'il n'est pas trop tard pour engager les collègues de l'honorable M. Dobell a s'opposer à son obstruction au projet du service rapide. Si cette idée réussissait, une grande injustice serait faite au pays.

L'hon. M. LAURIER ne se plaint pas des remarques du chef de l'opposition mais il les croit injuste, à l'égard de M. Dobell. Celui-ci ne peut pas avoir dit que le gouvernement en était venu à la décision de substituer un service de 18 nœuds à un service de 20 nœuds, car le gouvernement n'a encore pris aucune décision sur les soumissions reçues. Le gouvernement étudie attentivement ce projet. On avait cru que le service développerait non seulement le transport des passagers mais aussi le transport du fret. Cependant, ces vapeurs qui donneraient un magnifique service pour les passagers n'auraient que 1500 tonnes de fret à fournir au commerce.

Le gouvernement a cru de son devoir d'étudier s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer, pour la somme payée, le service des passagers et le service du fret. Il n'y avait pas un mot en faveur du système de refrigrateurs à froid.

Sir CHARLES TUPPER fait remarquer que les demandes de soumission exigeaient des réfrigérateurs, ce qui indique qu'aucun contrat n'aurait été admis sans cette condition.

L'hon. M. LAURIER continue en disant que cela ne rencontrait pas le but désiré. Dans tous les cas, le gouvernement a cru nécessaire de prendre toutes les précautions pour faire le meilleur contrat possible. Il termine en disant que le gouvernement n'a aucune intention de se soustraire à la responsabilité qui lui incombe de pourvoir au meilleur service rapide possible sur l'atlantique.

Le débat se continue entre MM. Foster, McNeill, Charlton, Ellis et Maclean de York.

M. LANGELIER dit qu'à Québec il n'y a pas deux opinions sur ce sujet et que celui qui s'opposerait au service rapide ne pourrait pas se faire entendre devant une assemblée publique. Il est convaincu que le discours de M. Dobell hier était basé su des informations erronnées et il est heureux d'avoir entendu M. Laurier le corriger. M. Langelier est en faveur d'augmenter le subside s'il n'est pas suffisant pour établir un bon service rapide.

M. Sproule appelle l'attention de la chambre une circuraire demandant aux protestants de s'allier contre l'agression romaine que l'*Electeur* de Québec déclare avoir été mise en circulation par les conservateurs durant l'élection de North Grey Il déclare que la seule copie du document qu'il ait vue lui a été montrée la veille au soir de l'élection par un catholique qui lui a dit que des milliers de circulaires du même genre étaient distribuées par les amis de M. Patterson parmi les électeurs catholiques.

La chambre se forme en comité des subsides et prend les crédits du département des Travaux Publics.

M. Tarte demande $46,000 pour les dépenses du bureau de l'Ingénieur en chef soit $5,000 de moins que l'année dernière mais en réponse à des questions, il déclare qu'il a renvoyé des employés dont le total des salaires annuels était de $18,000. La même chose pour le bureau de l'architecte en chef. En tout, M. Tarte déclare avoir renvoyé des employés dont le total des salaires annuels était de $27,000 et la réduction du crédit demandé, n'est que de $10,500.

Pourquoi cette différence ? C'est ce que veut savoir M. Quinn. M. Tarte n'a pas pu ou n'a pas voulu expliquer cette différence, et il a cru se tirer d'affaire en prononçant un discours de husting.

En réponse à M. Bergeron, l'hon. M. Fitzpatrick declare qu'il n'a pas entendu parler du projet de remettre Shortis en liberté.

La séance est levée à 1.25 hr.

Les employés civils

Opinion des ministres

Ottawa, 18 sept.—Le gouvernement demande $1,472,000 pour le département de la milice, à part les $446,800 déjà votées pour les camps militaires. Sur cette somme il y a un million destiné à payer pour les nouveaux armements achetés en Angleterre.

Le colonel Prior demande que le vote pour les exercices d'artilleurs soit augmenté, afin d'envoyer un groupe d'artilleurs aux concours qui ont lieu en Angleterre.

Les crédits du département de la milice ont été votés rapidement, puis on a pris les crédits du département des chemins de fer.

Sur le premier item, Sir Charles Hibbert Tupper attire l'attention de la chambre sur les destitutions faites dans son comté par le ministre des chemins de fer. Il déclare que le système adopté est outrageant et il espère que M. Laurier ne l'approuvera point.

L'hon. M. BLAIR déclare qu'il se contentera des dépositions des candidats libéraux élus ou défaits pour destituer ceux qui seront accusés de s'être mêlés de politique.

Cette déclaration soulève une discussion animée qui dure jusqu'à 1 heure ce matin.

Le refus de signer

Sévère critique de Sir Charles Tupper

M. Laurier fait une piètre défense

Ottawa, 21 Sept — L'évènement de la séance d'aujourd'hui a été la sévère critique faite par Sir Charles Tupper du refus de Son Excellence de suivre l'avis de l'administration précédente quant à certaines nominations.

Peu après l'ouverture de la séance, l'hon M. Blake est venu prendre un siège sur le parquet de la chambre et son entrée a été saluée pour les applaudissements de la droite. Quelque temps après, l'hon. M. Costigan qui était l'un des délégués à la convention irlandaise est venu prendre son siège et l'opposition l'a saluée d'applaudissements prolongés.

En réponse à M. Charlton, l'hon. M. Paterson dit que les droits perçus sur les bières, porter et autres liqueurs du même genre durant l'année expirée de 30 juin 1896 a été de $57,996 ; sur les vins de toutes sortes, $240,577, et sur les liqueurs spiritueuses, de $942,724, soit un total de $2,241.168,

En réponse à M. McLean, le ministre de l'Agriculture dit que Thomas Henderson est le seul aspirant à la position d'agriculteur pour la ferme expérimentale, mais aucune nomination ne sera faite.

En réponse à l'hon. M. Foster, le ministre de l'agriculture dit que les dépenses sur les bâtisses de la ferme ont été de $176,512.

En réponse à l'hon. M. Casgrain, l'hon. M. Tarte dit que M. A. P. Lépine, le Québec, a été démis de ses fonctions par ce qu'il n'y avait pas d'ouvrages à faire. M. Béland l'a remplacé temporairement.

En réponse à M. Bergeron, l'hon. M Blair dit que les estimés du canal de

Sou'anges sont de $4,750,000, et que jusqu'au 10 cpt. courant $2,279,977 ont été dépensées. L'ingénieur du gouvernement croit que les travaux conduits comme ils le sont actuellement dureront vingt ans.

M. DAVIN attire l'attention de la chambre sur un article du " Globe " de samedi dernier, reprochant à l'opposition d'avoir prolongé les travaux de la session. M. Davin proteste centre cette attaque injustifiable. Les faits prouvent que le parti ministériel, loin de favoriser l'expédition des affaires, les a retardées en se livrant à des attaques comme celles de M. Lister au sujet du haut commissaire canadien, attaques qui nécessitaient une réponse et un débat.

La chambre se forme ensuite en comité des subside, et adopte les crédits du département des douanes.

L'hon. Dr Montague demande au premier-ministre des informations au sujet de certains arrêtés en conseil passés par la dernière administration recommandant certaines nominations au service public. Il désire savoir ce que sont devenus ces ordres en conseil.

L'hon. M. Laurier répond que bien qu'il ne puisse parler définitivement, il croit qu'il sont en suspens.

L'hon. M. Fielding se lève et ajoute : A moins que le gouvernement actuel ne désire point les continuer.

L'hon. Dr MONTAGUE.—L'emploi ou l'employé ?

L'hon. M. FIELDING.—L'un ou l'autre.

L'hon. M. MONTAGUE.—Voici une nouvelle doctrine, la déclaration du premier ministre étant contredite par l'un de ses ministres qui est premier ministre et qui est ministre des finances.

L'hon. M. FIELDING.—Je serai heureux de répondre à cela.

L'hon. Dr MONTAGUE.—J'espère que le ministre des finances ne sera pas aussi impertinent pourquoi qu'il l'a été pour son chef.

L'hon. M. LAURIER explique que ces nominations sont en suspens comme d'autres, à moins qu'ils soient rappelés pour cause.

Après quelque discussion, l'incident est vidé.

Séance du soir

Sir CHARLES TUPPER attire l'attention de la Chambre et du pays sur les circonstances qui ont motivé la démission de l'ancienne administration. Il commence par énumérer les avantages du système constitutionnel anglais sur la constitution américaine, qui veut que le chef de la constitution soit au dessus des partis politiques. Il prend pour avoué que le gouvernement actuel est responsable de chacun des actes commis par le gouverneur-général. La question n'en est pas une entre l'ancienne administration et le gouverneur-général, mais entre l'ancienne administration et l'administration actuelle. Sir Charles passe alors en revue les faits accomplis depuis son acceptation d'office sous sir MacKenzie Bowell jusqu'aux élections générales et qualifie l'attitude prise par sir Charles Tupper comme une grave et importante dérogation aux usages constitutionnels en Angleterre et au Canada.

A partir du 4 juillet, jour où le gouvernement reçut le mémoire de Son Excellence il cessa de faire aucune recommandation au gouvernement, croyant qu'il n'avait plus la confiance de Son Excellence et que dans ce cas c'était mettre en danger le service public.

Sir Charles attire tout spécialement l'attention de la chambre sur ce paragraphe du mémoire de Son Excellence, disant aux ministres qu'ils ne pourraient pas rencontrer la confiance de la nouvelle chambre. Sir Charles maintient que sous notre système de gouvernement le gouverneur général et ne peut se renseigner autrement que par les chambres ou ses ministres.

Sir Charles refute l'assertion du gouverneur-général que les actes du gouvernement Tupper étaient provisoires. Toutes les autorités constitutionnelles refutent cette opinion et Sir Charles dit que le gouverneur-général a jugé cette question avec un esprit de partisannerie que les partisans les plus acharnés du gouvernement actuel ne pourraient surpasser.

L'ORATEUR dit que les règlements de la chambre défendent de parler irrespectueusement du gouverneur-général, et il espère que ce n'est pas l'intention de Sir Charles.

Sir CHARLES TUPPER continue en déclarant qu'il désire suivre les règles de la chambre, ajoutant qu'en condamnant les actes du gouverneur général, il entend toujours parler des ministres qui eux ont accepté la responsabilité. Le gouverneur, dit-il, ne devait pas m'appeler à son conseil s'il n'était pas prêt à m'accorder sa confiance la plus entière jusqu'à ce que je cessai d'être son conseiller.

Sir Charles Tupper refute ensuite les autres parties du mémoire de Son Excellence puis il reprend son siège au milieu des applaudissements de l'opposition.

L'hon M. LAURIER dit que Sir Charles a basé son argumentation sur de principes que personne ne peut contester ; c'est l'application de ces principes qu'il ne peut approuver. Il prétend que le gouverneur n'a rien fait d'illégal. Il s'est fait le gardien et le champion des droits du peuple et il a forcé l'ancienne administration a respecter le verdict populaire. Il dit que celui qui a informé le gouverneur général de l'intention du gouvernement de ne point rencontrer les chambres est Sir Charles Tupper lui-même, dans une entrevue avec le reporter du Star. Assurément, Sir Charles a dû être aussi expansif pour le chef de l'exécutif que pour un journaliste.

La chambre se forme ensuite en comité des subsides et adopte les crédits du département de la marine et des pêcheries à 12.15 hrs.

L'"Electeur" démenti par M. Dobell

La question du tarif

Résolutions proposées par l'hon. M. Foster

Ottawa, 22 sept.—M. Rogers, député patron de Frontenac, a présenté un bill pour rendre illégale l'acceptation par les députés de billets de faveur sur les chemins de fer.

M. DAVIN demande si le ministre provisoire de l'Intérieur sait que M. A. E. Forget, commissaire des affaires indiennes à Régina, a adressé une circulaire à tous les agents sous son contrôle, leur enjoignant de ne transiger qu'avec les amis du gouvernement actuel pour l'achat des articles qui leur sont nécessaires.

L'hon. M. DOBELL répond qu'il n'a aucun renseignement à ce sujet.

Sir A. P. CARON attire l'attention de M. Dobell sur une dépêche publiée par l'*Electeur* de Québec et qui se lit comme suit :

Ottawa, 18 septembre.

Vous pouvez donner aux amis l'assurance que la question de la ligne rapide sera réglée affirmativement et que le pays sera gagnant en accordant le délai que j'ai suggéré.

R. R. DOBELL.

Sir Adolphe demande si cette dépêche avait trait au service de 20 nœuds ou au service de 18 nœuds ?

L'hon M. DOBELL répond qu'il n'a pas eu connaissance de cette dépêche avant de l'avoir vue dans la presse.

La chambre concourre dans les crédits principaux concernant le service civil, votés en comité des subsides.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, l'hon. M. Foster soulève la question du tarif. M. Foster passe en revue toutes les promesses différentes faites par le parti libéral sur la question du tarif et il demande que le gouvernement revèle au public les principes sur lesquels il entend baser sa révision du tarif. Il propose la résolution suivante :

Que, depuis 1879, le parti libéral au Canada a toujours fait preuve de l'hostilité la plus complète au principe et à l'application de la protection appliqués aux intérêts producteurs du pays.

Que, durant cette période, les chefs et les organes de ce parti ont prôné de temps à autre :

a. L'union commerciale avec les Etats-Unis ;

b. Le commerce continential libre ;

c. La réciprocité illimitée avec les Etats-Unis, avec décrimination contre la Grande-Bretagne et les autres pays ;

d. Le libre-échange comme en Angleterre, et

e. Un tarif de revenu seulement, dans lequel il n'y aurait aucun vestige de protection.

Que le programme autorisé du parti libéral, tel que rédigé en 1893, déclarait que le tarif des douanes de la Puissance devrait être basé, non pas comme aujourd'hui, sur le système producteur qui est déclaré impropre et injuste pour la masse du peuple, et déclarait en outre comme étant la conviction du parti que tous remaniements au tarif basé sur ce principe ne pouvait accorder de soulagement substantiel au peuple.

Que le gouvernement, par son chef, a annoncé son intention de ne présenter aucune mesure concernant le tarif durant cette session.

Que les déclarations du parti libéral et de ses principaux organes ont induit le pays à croire qu'un changement radical est imminent dans le principe sur lequel sera basé la révision du tarif.

Que l'incertitude et le délai causés par ces déclarations produira un dérangement dans les affaires et une perte sérieuse aux intérêts commerciaux et industriels du pays.

Que la chambre, tout en désirant accorder un temps raisonnable pour en arrêter les détails est d'opinion que le gouvernement devrait annoncer immédiatement le principe sur lequel le gouvernement entend poser sa revision du tarif ; et que tout tarif n'étant pas basé sur le principe d'une protection suffisante aux intérêts commerciaux et industriels du pays, ne sera ni sage ni satisfaisant.

SIR RICHARD CARTWRIGHT répond que personne ne se plaint du délai apporté dans la révision du tarif. Ce délai est nécessaire pour faire un tarif juste à toutes les classes de la société. Le programme du parti libéral est bien connu, il est devant le public depuis 1893.

M. Davin continue le débat et M. Moore en propose l'ajournement. La chambre se forme en comité des subsides et vote les crédits.

Sur motion pour ajourner la séance, Sir Charles demande si le règlement de la question des écoles du Manitoba a fait quelques progrès, et quand les brefs pour les élections de Brandon et Saskatchewan seront émis.

L'hon M. Laurier répond qu'il n'a rien de nouveau à communiquer à la chambre quant à la question des écoles du Manitoba. Au sujet de l'élection de la Saskatchewan, le gouvernement étudie la question de savoir s'il ne serait pas préférable de reviser les listes avant de faire une nouvelle élection. Une réponse définitive sera donnée après avoir reçu le rapport du ministre de la justice. Quant au bref pour Brandon, il sera émis dans quelque temps d'ici.

Plusieurs voix.—Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Laurier se contente de sourire, et la séance est levée.

LA LIGNE RAPIDE ET M. DOBELL

Un marchand de Québec publie une correspondance dans le *Chronicle* au sujet de la ligne rapide. Nous en détachons ce qui suit :

" Je suis un électeur daus trois divisions électorales et ai travaillé énergiquement et voté pour l'hon. M. Dobell qui me dit distinctement en plusieurs occasions qu'il était en faveur de la ligne rapide.

" Aujourd'hui il a faussé son mandat, et je crois qu'il est à propos pour les hommes d'affaires de demander la résignation de M. Dobell. J'aimerais aussi à lui demande ce qu'il a dit au sujet de la ligne rapide. Allons-nous, M. le rédacteur nous laisser tromper par de tels représentants."

M. Tarte et la " Libre Parole "

Le ministre des travaux publics

Poursuit ce journal

Il se prétend diffamé

M. Tarte est arrivé à Montréal hier matin, tout en colère contre la *Libre Parole*, journal publié à Montréal, et dans lequel plusieurs libéraux disent leur façon de penser depuis quelque temps.

A 10 heures, il s'est rendu au bureau de la Paix, accompagné par son avocat M. Dandurant et il a immédiatement porté plainte contre M. W. A. Grenier le gérant du journal incriminé. L'article qui a donné lieu à cette poursuite, a paru dans le dernier numéro de la *Libre Parole* et M. Tarte est accusé de boodlage, de vols, de conspiration pour frauder le trésor public et de trahison. L'article est corsé en effet. Dans sa déposition, M. Tarte déclare que toutes les accusations contenues dans l'article sont fausses, diffamatoires, et malicieuses et ont été publiées sans justification ni excuse légitime et dans un but de vengeanne, attendu que j'ai refusé de lui donner de l'argent pour la publication de ce même journal, "La Libre Parole."

Que lors de la publication du premier numéro du journal appelé "La Libre Parole," le dit Grenier est venu me voir dans la cité d'Ottawa, dans mon département et ailleurs et m'a apporté un certain nombre du dit journal "La Libre Parole," en m'offrant d'en faire mon organe spécial, en dirigeant ses polémiques et ses caricatures contre des hommes qu'il supposait être mes ennemis. Il m'a aussi alors offert la direction politique de "La Libre Parole" en exigeant au préalable une somme d'argent qu'il porta d'abord à deux cents piastres ($200,00), mais qu'il réduisit à cent piastres ($100,00) pour le premier versement. Je ne lui donnai pas cette somme d'argent. Revenu à Montréal il m'envoyait une dépêche, dans laquelle il me pressait encore de lui envoyer de l'argent. Je ne répondis pas à cette dépêche et il revint de nouveau à Ottawa où je refusai de le voir. C'est à la suite de mes refus que le dit Grenier a publié et mis en circulation l'article injurieux ci-dessus, et ce à mon grand dommage et contre la paix de Sa Majesté. "

Le juge Dugas a immédiatement émis un mandat contre Grenier. Celui-ci apprenant que telle chose avait été faite, s'est rendu à 3 heures cet après midi et se continua prisonnier.

Double Noyade

Bersimis, 22 septembre.—M. Law, marchand, de Montréal, et M. Ramsay, riche agent d'assurances, du même endroit, en partie de chasse en ces parages, se sont noyés à l'embouchure de la Rivière aux Renards.

Ils étaient partis de Québec sur le *Fanchon*. A la Pointe aux Renards, ils laissèrent leur yacht sur la Rive nord et traversèrent sur l'autre rive dans un canot en donnant instruction de les y venir chercher vers six heures.

Le gibier ne se montrant pas, ils revinrent plus tôt qu'il ne se l'étaient proposé et plutôt que d'attendre le yacht, ils tentèrent la traversée avec leur légère embarcation.

Le vent soufflait avec violence. Le canot chavira et les hommes se noyèrent avant qu'on put leur porter secours.

BRUITS DE GUERRE

L'intervention de l'Angleterre en Turquie

Elle ferait naître une guerre européenne

Vienne, 19 — Le "New Free Press" dit que l'inspection des forts des Dardanelles par un général russe est la réponse du sultan aux efforts de la Grande-Bretagne pour le forcer à abdiquer, et que c'est aussi la réponse de la Russie, qui a pris le sultan sous sa protection contre les menaces de l'Angleterre.

Londres, 19 — Une dépêche reçue de Rome dit que le vice-amiral Canavero partira pour le Levant avec l'escadre volante dès qu'il sera possible.

Cette escadre se compose des deux cuirassés "Sardegna" et "Sicilia", le premier de 13,861, l'autre de 13,298 tonneaux et du torpilleur "Euridice."

LE DENOUEMENT EST PROCHE

Six croiseurs à l'entrée des Dardanelles

Londres. 19—Le correspondant berlinois du "Daily News" annonce que les puissances ont demandé à la Porte d'accorder le libre passage des Dardanelles à six navires de guerre. La Porte refuse jusqu'ici d'accorder l'autorisation demandée. On a lu toutefois dans les mosquées une proclamation dont les termes ont été évidemment calculés dans le but de préparer la population à l'arrivée des navires de guerre dans le Bosphore.

Le correspondant de la " Saint-James Gazette" à Washington prétend savoir que le président Claveland est résolu à donner l'ordre au croiseur américain "Bancroft," qui est actuellement en route pour les eaux turques, de forcer le passage du Bosphore. Le gouvernement de Washiegton aurait été mis complètement dans le secret des projets de lord Salisbury et si l'escadre anglaise force le passage des Dardanelles, les navires américains suivront et concourront a maintenir l'ordre, sans toutefois engager la lutte avec les forts turcs.

LES LEPREUX DE LA COLOMBIE ANGLAISE

Comment vivent ces malheureux

Ottwa, 18—M. Maxwell, député de Burrard, C. A ; dans un récent discours aux Communes, a fait allusion aux lépreux de la Colombie Anglaise.

A dix-huit milles de Victoria, se trouve une petite île verte où vivent actuellement sept créatures humaines, destinées à mourir dans un avenir prochain. Ces pauvres personnes sont victimes de la lèpre. Le lieu qu'elles habitent a été construit et aménagé par le conseil municipal de Victoria, qui a voulu de la sorte enrayer l'épidémie qui sévit parmi les habitants asiastiques, et empêcher de la sorte les blancs d'en être victimes.

Une fois tous les trois mois, un officier de santé va rendre visite aux malheureux et constate les progrès de la maladie, dans un but scientifique. Dès que l'officier est aperçu des malheureuses victimes, celles-ci s'empressent autour de lui, demandent les lettres qu'on leur envoie, s'informent si on les rendra bientôt au monde et crient pour avoir de l'opium.

On leur a refusé ce dernier remède à leurs maux, jusqu'à présent. Mais il n'en sera plus ainsi : on leur fournira cette plante qui les aidera à passer des heures moins affreuses.

Ces pauvres gens sont néanmoins bien nourries et bien vêtues ; elles cultivent de beaux jardins et possèdent une jolie basse-cour. Chacun d'eux a sa petite maisonnette.

Les lépreux portent l'empreinte d'une grande tristesse sur leur figure, bien qu'il soit difficile de distinguer leurs traits.

Quand on les conduit dans leur exil, ils commencent pas se révolter et vouloir s'enfuir ; mais ils perdent bientôt l'espérance et ne tentent plus de revenir.

QUI RENSEIGNAIT

La police anglaise sur les agissements des anarchistes

Londres, 19 —On s'est inquiété de savoir par quel procédé la police de Londres a été si bien tenue au courant des faits et gestes des prétendus conspirateurs pendant qu'ils élaboraient leurs plans en Amérique. On annonce que la personne dont elle tenait ses renseignements est M. Charles Heidelberg, qui faisait partie du personnel de la police de New-York à l'époque où M. Byrnes était surintendant.

M. Heidelberg se trouvait à Anvers la semaine dernière et il est parti pour New-York après s'être arrêté quelques jours à Londres.

Copenhague, 19—Un anarchiste nommé Mackner a été arrêté ici ce matin, au moment où il arrivait de Stettin. Mackner a été récemment expulsé du territoire français, il sera probablemeut maintenu en état d'arrestation jusqu'au départ du tsar en ade la tsarine.

DANS LA GASPESIE

Une seconde assemblée ministérielle

Enthousiasme indescriptible

Rivière-aux-Renards, 22 sept 1896.

L'Hon. Premier Ministre accompagné de son collègue, l'hon. M. Chapais et de l'hon. M. Larue sont arrivés hier soir à la Rivière-aux-Renards ; ils y ont été l'objet d'une manifestation enthousiaste : les drapeaux flottaient au vent, le canon tonnait et la population était sur pied. Une adresse sympathique a eté présentée au Premier Ministre, qui a répondu avec une éloquence entraînante.

Après lui, les hons. MM. Chapais et Larue ont adressé la parole à l'assemblée dont les bravos accueillaient presque toutes les phrases des orateurs. On n'a jamais vu aussi grandiose démonstration dans cette partie du pays.

La visite ministérielle est tout un événement.

L'Hon. M. Flynn et sa politique sont acclamés dans toute la Gaspésie.

Les ministres et l'hon. M. Larue sont parties pour Gaspé au son du canon et accompagnés d'un cortège immense et enthousiaste.

P. L. A.

PLACE AUX AUTRES

Nous lisons dans le *Sorelois* :

MM. Dorais et Connelle, qui étaient au havre de Sorel, ont été, destitués pour être remplacés par qui ? —par un jeune homme de la province d'Ontario, M. Fraser. Maintenant il paraît qu'on a fait venir M. Tremblay des Etats-Unis pour remplacer M. Vanasse, comme traducteur au Hansard, tandis que M. le Dr Nolin, un sorelois, pourrait fort bien remplir la charge de M. Vanasse si on veut absolument le destituer.

C'est un belle chose que d'avoir un premier ministre canadien-français.

M. TARTE ARROSE SES CAROTTES

La *Libre Parole* publie dans son dernier numéro une gravure qui représente M. Tarte arrosant un champ de carottes qu'ont fait pousser les transactions de la Baie des Chaleurs, les impressions payées mais encore à faire et le contrat Whelan.

Et le ministre des Travaux Publics a l'air d'arroser cela de son mieux.

IL Y A URGENCE

Nous lisons dans la *Libre Parole* de Montréal.

Une association composée d'une cinquantaine de citoyens bien posés dans la société Montréalaise, est en train de se former. Cette association (libérale) est créée dans un but politique urgent.

Le mot *urgent* en dit long.

Il est évident que les libéraux comprennent déjà que du train dont vont les choses à Ottawa, le parti sera bientôt au diable.

QUE FAIT-IL ?

M. Tarte a dit en réponse à M. Casgrain que M. Lépine, surintendant des travaux publics à Québec, a été démis de ses fonctions parce qu'il n'y a rien à faire, mais que M. Beland le remplace temporairement.

Que diable M. Beland peut-il bien faire s'il n'y a pas d'ouvrage ?

UN NOUVEAU MONASTERE

Pour les Pères du Précieux Sang

Ottawa, 21—Le chanoine Bouillon, économe de l'évêché, va donner sa démission pour se charger de la construction d'un monastère pour les Pères du Précieux Sang, Ordre dont il fait partie. Le nouvel édifice sera érigé probablement rue Sussex, en face de la basilique, ou rue St Patrick, sur le terrain occupé par le refuge du Père Malloy. Cet édifice coûtera $ 25,000 environ.

Le Père Beauchamp, curé de Ste Anne, remplacera le chanoine à l'évêché tandis que le Père Moreau prendra la cure du Père Beauchamp.

LE CENTENAIRE DE CHARETTE

—

Mgr de Cabrières vient de prononcer, à la Contrie, près de Nantes, où a été inaugurée la statue du général Charette, un magnifique panégyrique que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. Rarement Mgr de Cabrières fut mieux inspiré que dans cet éloge du héros vendéen, qui est l'éloge même du courage, de la foi et du loyalisme politique, qualités si rares à notre époque ;

" Lorsque je considère la suite des circonstances exceptionnelles qui me permettent d'associer successivement mon nom aux noms de la Rochejaquelein et de Charette, je trouve pour les expliquer une réponse qui est en même temps une action de grâces, et j'y vois la récompense donnée à mes parents pour leur foi religieuse et monarchique.

" J'entends encore ma mère, faible femme qui eût tremblé devant une arme, murmurant à mes oreilles la légende du combat des Trente et la parole héroïque du sire de Tinténiac : " Beaumanoir, bois ton sang ! "

" Et mon père, je sais combien son âme, indissolublement attachée à tous les grands souvenirs d'autrefois, ne séparait jamais sa patrie de son roi et versait des larmes sur les malheurs de la patrie.

" Voilà, messieurs pourquoi je suis ici et sans autre préambule je viens rendre hommage à la mémoire de François-Athanase Charette de la Contrie, fusillé à Nantes, pour son Dieu et pour son Roi, sur la place Viarmes, le 27 mars 1796.

Lorsque se termina par la défaite de Savenay le 23 décembre 1793, l'existence de la première armée catholique, il sembla que la lutte héroïque qu'ils soutenaient allait finir avec ces hommes marqués par la Providence d'un caractère exceptionnel, et qui, après avoir livré près de cent batailles en quelques mois, avaient disparu tour à tour.

Cathelineau, le Saint de l'Anjou, était tombé à l'attaque de Nantes : Lescure, le pieux jeune homme, l'avait suivi de près. Bonchamps était mort entouré de la gloire du pardon généreusement accordé ; Henri de la Rochejaquelein avait disparu le dernier dans une apothéose de gloire ; d'Elbée était blessé à mort et Stofflet réunissait à peine autour de lui quelques compagnons fidèles.

C'est alors que parut Charette : déjà on l'avait vu à l'attaque de Nantes, et déjà son énergie s'était manifestée, en domptant pour toujours ses soldats qui, après l'avoir proclamé leur chef, contestaient son autorité.

Regardez-le : trente ans, taille élevée, front vaste et intelligent : son nez fin semble par ses narines mobiles aspirer la poudre, ses sourcils puissants marquent à la fois la hardiesse et l'obstination, et un seul geste de lui suffit pour se faire obéir.

La crainte qu'il inspira à ses adversaires déchaîna autour de lui la haine et la calomnie ; il était trop grand pour que ceux-là mêmes qu'il avait fait trembler ne cherchassent pas à diminuer cette grande et héroïque figure.

On lui a reproché son élégance et son amour pour les sociétés aimables, oubliant que de tout temps nos pères se paraient pour aller au combat et que l'auréole qui entoure les héros attire l'admiration des femmes, et que cette admiration, c'est un danger.

Mais, avant tout, Charette était un chef. Au moment du péril, il retrouvait sa grande âme, et ses soldats retrouvaient devant eux cet homme extraordinaire qui semblait parfois oublier qu'il avait un corps, tant la pensée était chez lui puissante et dominatrice.

En trois ans, chose incroyable, si l'histoire n'était pas là pour l'attester, à la tête d'une poignée d'hommes, il livra cent six combats, tantôt vaincu, tantôt vainqueur.

Qui l'avait préparé à ces immortelles campagnes ? Ses études militaires pour la marine, peut-être, mais avant tout son génie.

Officier de marine à dix-neuf ans, pendant cinq ans il a tenu la mer et y a appris cette haine de l'Angleterre qui ne l'abandonnera jamais ; mais quelle différence conduire un vaisseau et diriger une armée !

En quelques semaines son apprentissage est fait, il se révèle général et stratège, et fait contre les armées triomphantes de la République cette admirable campagne de 1794 qui a excité l'admiration du plus grand homme de guerre du siècle qui finit. Voyez-le : il a 25 lieues pour opérer, et dans ce cadre restreint, tantôt général, il livre de véritables batailles, déployant sa petite armée suivant toutes les règles de la tactique ; tantôt partisan, il disparaît pour ainsi dire pour harceler l'ennemi et livrer combat derrière chaque fossé et au croisé de chaque chemin, et fait trembler la République qui tenait tête à l'Europe.

Cet homme, si redoutable à l'ennemi, qu'était-il, messieurs, dans le commerce de la vie ? Nous devons nous le demander, car la colomnie a cherché là encore à faire son œuvre et a essayé de le faire passer pour un cœur dur et une âme impitoyable.

Impérieux et inflexible, certes, messieurs, il l'était comme chef, et qui pourrait lui reprocher d'avoir compris que son devoir à lui qui avait charge de vie et la lourde responsabilité du pouvoir, était d'imposer sa volonté et, s'il le fallait même, de sacrifier les individus pour sauver les masses.

Mais en dehors du commandement il n'y avait plus pour ses soldats qu'un homme qui les aimait jusqu'à l'héroïsme.

Qui n'a présente à l'esprit, messieurs, l'histoire de ce soldat blessé qui lui jette au passage cet appel désespéré : " Sauvez-moi, mon général " ; l'ennemi les entoure, Charrette arrête son cheval, de sa main puissante il met devant lui le paysan blessé, l'attache avec l'écharpe blanche, signe du commandement, et disparaît sous la grêle des balles, dirigées contre lui par les soldats bleus et quand quelques heures après, Charette met pied à terre à la porte d'une chaumière hospitalière, il fallut séparer avec peine le corps du soldat de celui du général ; le sang coagulé les avait soudés.

Est ce là, je vous le demande l'homme dur et sans cœur que certains calomniateurs ont voulu nous peindre ? "

Mgr de Cabrières justifie ensuite le général de Charette du reproche de jalousie et de rivalité envers ses camarades. On a insisté particulièrement sur sa prétendue animosité contre Joly qui fut son concurrent pour le commandement en chef des troupes vendéennes L'épisode suivant détruit cette légende.

C'était un homme mûr et un vaillant chef que Joly ; les suffrages avaient hésité pour le choix du général entre lui et Charette ; celui-ci l'avait emporté, mais il avait été convenu que, pour éviter de froisser le vieux Vendéen il serait dispensé de saluer M. de Charette de son titre ; mais le sentiment du devoir l'emporta sur l'amour-propre : la première fois que Joly rencontre Charette il va à lui en l'appelant son général, et celui-ci de lui sauter au cou et de l'embrasser devant tous en lui disant : " Ah ! mon ami, c'est mieux qu'une bataille : c'est une victoire gagnée ! "

Mgr de Cabrières continue ainsi :

" Après le général, messieurs, permettez moi de vous parler de l'homme politique.

Dans sa saine compréhension des choses, il savait qu'il ne fallait pas compter sur l'appui des puissances étrangères.

Les Anglais, dont les exemples et peut-être l'or avaient contribué à faire la révolution, ne voudraient pas contribuer à détruire un régime qui accroisait leur puissance.

L'Autriche, que des affections de famille auraient dû porter à d'autres sentiments, convoitait la Provence pour prix de son concours, et déjà la Prusse jetait les yeux sur les provinces que nous pleurons aujourd'hui. De ce côté, Charette ne se faisait aucune illusion, mais il espérait toujours qu'un mouvement se ferait dans d'autres provinces, qui permettrait à la Vendée de recueillir, avec une restauration, le prix de tous ses sacrifices.

Il voulait, et ce n'est pas là sa moindre gloire, que la France se sauvât elle-même sans rien devoir à l'étranger ; et lorsqu'après sa conquête de Noirmoutier, l'Angleterre, sous la pression de l'opinion publique, envoya en Vendée des munitions et des armes, Charette voulu qu'en échange et en payement on embarquât à bord des vaisseaux anglais des denrées représentant le prix des secours qu'on lui envoyait. L'officier de la marine française ne voulait rien devoir aux Anglais.

Est-il vrai, comme l'a dit Napoléon, que si, après la victoire de Machecoul, Charette avait pu se mettre d'accord avec Cathelineau pour marcher sur Paris, rien n'eût pu arrêter la Vendée victorieuse, et qu'ils eussent du coup rétabli la royauté ? Je ne sais, mais Charette avait eu la vision de ce triomphe, et lorsque la république, impuissante à le réduire, eut pris la resolution de traiter avec lui, il put croire que le sang versé ne l'avait pas été inutilement. Dans le traité de la Jaunais, il obtint que la religion fût désormais respectée, que les prêtres inassermentés pussent rentrer libres dans leurs églises ouvertes au culte ; que la république, comme vaincue, payât une indemnité de guerre en acquittant les bons de réquisition délivrés par les généraux royalistes ; et enfin, chose incroyable, que Madame la princesse royale et le jeune Louis XVII lui fussent remis par la Convention.

Le traité de la Jaunais fut signé le 4 juin ; le 8, l'enfant martyr mourait au Temple, et Barrière, en apprenant cette mort, pouvait dire avec cynisme : " C'est une solution quelconque ! "

C'était le commencement de l'inexécution du traité.

Victorieux sur le terrain militaire, Charette était vaincu sur le terrain diplomatique. La lutte n'était pas égale ; lié par sa signature, esclave de sa parole de gentilhomme et de soldat, il s'était heurté à des adversaires insoucieux de la foi jurée.

Quelque temps, il hésita à reprendre les armes et attendit, pour se croire dégagé, la violation de presque tous les articles du traité de la Jaunais.

L'armée dissoute ne se reconstitua pas complètement ; luttant jusqu'au dernier moment sans défaillir, écrasé sous le nombre, il réunit les restes de son armée : " Vous avez juré de m'obéir juqu'à la mort, leur dit-il : je vous rends votre parole ; moi, j'ai juré de mourir en Vendée, et je tiendrai la mienne. "

32 hommes lui restaient. Trahi par des espions, blessé et aveuglé de sang, la tête entourée de ce mouchoir que vous voyez devant vous et mutilé de deux doigts à la main gauche, il fut pris dans le bois de la Chabotterie.

Alors commença la voie douloureuse. Naguère sur son cheval de bataille, l'écharpe blanche au côté, la tête couverte du chapeau surmonté du panache blanc du général, l'image du Sacré-Cœur arborée par vos pères sur la poitrine, il avait parcouru en triomphateur les rues de la ville de Nantes. Cette fois, c'est à pied qu'il faut reprendre le chemin suivi naguère —captif, entouré de soldats, les habits souillés et déchirés, couvert de sang et de poussière.

On lui avait offert le secours d'un prêtre insermenté s'il lui plaisait d'en désigner un ; par un sentiment digne de sa grande âme, il s'y refusa craignant de compromettre un ami, et, s'agenouillant devant un prêtre assermenté, il se confessa et reçut l'absolution ; mais sur le parcours qui le conduisait à la mort on le vit s'incliner et recevoir, de la main d'un prêtre resté en communion avec Rome, une nouvelle et suprême absolution.

Il mourait en soldat et en chrétien comme Stofflet et d'Elbée.

On arrive enfin à cette porte que je contemplais hier percée de balles, avec une émotion indescriptible, et, dégageant sa main blessée et désignant son cœur : " Ajustez bien, dit-il aux soldats de la République, c'est ici qu'il faut frapper un brave ! "

Tout est grand, messieurs, dans cette vie et dans cette mort ; chaque détail nouveau nous ouvre de nouveaux et toujours sublimes horizons, et l'on se sent frappé d'admiration quand on voit un homme accepter sans hésitation de se vouer ainsi pour la défense de ses idées, aux fatigues sans nombre, aux dangers et à la mort.

Le sang versé a été une semence, et depuis cent ans ce noble sang des Charette est demeuré à la disposition des grandes causes.

En 1815 il a coulé de nouveau.

En 1832, il s'est offert généreusement encore, et depuis, messieurs, vous connaissez l'histoire de ce sang rédempteur offert sur deux autels différents, Castelfidardo et Loigny, pour la défense de l'Eglise et la defense de la patrie, à l'heure même où le petit-fils de Cathelineau combattait, lui aussi, non loin de là, le bon combat.

Finissons, messieurs, en bénissant la Providence, en évoquant ces grands morts et tressaillons d'espérance et de joie à la vue de cette bannière teinte du sang de ceux qui la portaient.

Il y a quelques jours, le général, sur une tombe prématurément ouverte, célébrait les gardes du drapeau. Quand nous avons de tels exemples et de tels enseignements, pouvons-nous douter de l'éternelle miséricorde ?

Noble langage d'un évêque, mis au service de la plus noble des causes.

Mgr de Cabrières a éloquemment fait revivre, dans le panégyque de Charette l'épopée de la grande guerre vendéenne, la guerre des " géants ", comme l'appelait Napoléon 1er, qui se connaissait en hommes.

UN MYSTERE

—

Un vieux canadien qui possède $5.000

—

Et vit seul dans un hangar

—

Nous lisons dans la " Tribune, " de Woonsocket, R. I. :

" En plein centre de la ville, dans un pauvre hargar à bois et en arrière d'un gros édifice, vit retiré et inconnu de la foule un vieillard âgé de 75 ans. Renfermé dans ce misérable réduit, il passe ses jours dans l'ennui et le découragement. Nous avons visité le vieil ermite et il nous a raconté son histoire.

" Il naquit à Beloeil, P. Q., en 1821, et se maria à l'âge de 22 ans. Il travailla longtemps aux mines de cuivre d'Acton. Il y a 28 ans, il quitta Acton, avec sa famille et vint demeurer à Woonsocket où il eut, dit-il, 50 métiers et 50 misères. Il travailla surtout dans les carrières et finit par amasser une petite fortune de $5,000. Malheureusement, pour une raison ou pour une autre, il se décida à se séparer de sa famille et à venir vivre pauvrement et séparé du monde, dans l'humble hangar dont nous avons parlé. Il habite ce reduit depuis près d'un an. Ses propriétés se trouvent dans Manville et ses enfants résident à Woonsocket et dans les localités voisines. Il est marié depuis 53 ans et le père de 8 enfants vivants.

Ce vénérable vieillard est pensif. On lit dans ses yeux des mystères qu'il ne veut pas dévoiler. Il commence à parler de sa femme et de ses enfants, mais tout à coup il s'arrête et reste muet et songeur.

Enquête du coroner

Le verdict du jury à l'enquête du coroner tenue sur le corps de Hardy mort des suites d'une chute, tel que nous l'avons raconté, hier, a été : "Mort accidentelle." L'examen du cadavre a démontré que Hardy s'était cassé le cou en tombant.

MGR MARTINELLI

—

Les intentions de Rome ne sont pas changées

—

Rome sera toujours le tribunal en dernier ressort

—

Washington, 21 — Depuis qu'on a reçu ici la nouvelle officielle de la nomination de Mgr Martinelli pour succéder au cardinal Satolli, il y a des gens qui ne cessent de dire que l'intention de Rome est de métamorphoser la légation en une vraie cour d'appel pour tous les litiges religieux. Le R. P. Rooker, secrétaire de la légation, a donc cru devoir intervenir et faire la déclaration suivante :

" Ces dires sont absolument fantaisistes. Quand la nomination de Mgr Satolli était encore à l'étude à Rome, plusieurs plans relativement au caractère à donner à sa mission furent soumis. L'un d'eux consistait en la création d'une cour d'appel comme celle dont on parle aujourd hui; ce plan ne dépassa pas le domaine spéculatif. Et rien n'est venu depuis nous prouver qu'il en fut autrement question.

" Si d'ailleurs, une cour d'appel était instituée, elle ne serait pas de la taille et armée des pouvoirs qu'on lui prête. Elle ne se composerait pas du légat, des prêtres de sa maison et de cinq destingués professeurs en Droit Canon des Etats-Unis ; la maison du légat ne serait pas augmentée et ce dernier serait seul juge. Il n'y a aucun doute qu'il recherchera les conseils de personnes qualifiées pour en donner, mais pas plus."

Le R. P. Rooker a ajouté que le cardinal Satolli a rendu sa décision dans plusieurs litiges à lui soumis, mais que dans dans chaque cas pouvoir lui a été donné par Rome d'agir comme tribunal d'appel.

Mgr Martinelli fera la traversée aussitôt après qu'il aura été fait archevêque et le cardinal Satolli s'embarquera à New-York, le 17 octobre, à bort du "Kaiser Wilhelm."

M. l'abbé A. R. W. Seers, curé de S. Chrysostôme, décédé le 18 du courant était membre de la société d'une messe, *section provinciale.*

J. C. L. Arseneault Ptre.

A. Secrétaire.

Archevêché de Québec, 22 Sept. 1896

Une nouvelle clinique

—

Au sujet de l'ouverture du nouveau département à l'Hôtel-Dieu pour le traitement gratuit des indigents souffrant de maladies des yeux et des oreilles dont nous avons parlé hier, voici une lettre de Mgr Bégin, archevêque de Cyrène, sur le motif tout à fait philantropique de cette clinique.

Archevêque de Québec,
3 septembre 1896.

Dr P. Coote,

Professeur, Université Laval,
Québec,

Cher monsieur,

J'approuve de tout cœur le travail que vous faites sous le contrôle des révérendes dames de l'Hôtel Dieu, pour l'ouverture d'un département spécial pour le traitement des yeux et de la gorge.

Je suis certain que vous pouvez vous fier à la charité des citoyens de Québec et des environs pour fournir les fonds nécessaires pour l'achat des instruments requis et qui manquent à l'Hôtel Dieu, afin de donner aux pauvres le traitement que la science a mis à notre portée. Et comme marque de mon approbation je vous inclus mon chèque pour la valeur de vingt-cinq piastres qui, je l'espère, pourront vous aider dans votre entreprise philantropique.

Je demeure, monsieur,
Votre tout dévoué en Jésus-Christ,
† L. N., Arch. de Cyrène,
Administrateur.

Le Dr Coote organise ce département sur le même système qu'au " National Eye and Dar Hospital " de Dublin, Irlande, dont il a été le directeur.

Voici une liste des principaux souscripteurs :

L'archevêque de Cyrène.....	$ 25 00
Le Séminaire de Québec.....	125 00
Dr Catellier.....	10 00
M. Livernois.....	25 00
M. Fahey, N. P.....	10 00
M. Dubé, chimiste.....	10 00
Dr Belleau.....	50 00
Mme J. Sharples.....	20 00

Nous espérons que les citoyens aideront cette grande œuvre de charité.

Pour le pénitencier

Le nommé Beaubien, condamné à sept ans de pénitencier pour vol, est parti, hier, sous la garde de constables, pour sa nouvelle demeure.

LES PECHERIES DANS LE GOLF

—

Belles affaires à Terreneuve

—

La pauvreté dans le Labrador

—

St Jean, Terreneuve, 21—Toutes sortes d'histoires à sensation circulent sur les côtes de l'Atlantique relativement aux pêcheries françaises sur les bancs de Terreneuve.

On voit, en ce lieu, quelle animosité nourrissent les sujets anglais à l'égard des Français, que l'on regarde comme des intrus.

Les Français ne possèdent, en tout, sur le banc du Traité, que 11 manufactures de homards et 7 d'entre elles seulement sont en opération. En 1895, elles n'ont empaqueté que 5,515 caisses de ce poisson. 111 hommes sont employés à ces travaux.

Les Anglais font beaucoup plus de besogne. En 1895, ils ont expédié 17,026 caisses de homard. Environ 393 hommes travaillent dans leurs établissements d'empaquetage. Il y a en tout 53 de ces établissements.

Les Français pêchent aussi la morue sur le banc du Traité. Ils ont quatre vaisseaux et 297 hommes à l'œuvre. En 1895, ils ont pris 5400 quintaux de morue. Sur les côtes de l'Ouest, ils ont 23 vaisseaux à l'œuvre, dont les équipages sont composés de 781 hommes.

Les Français retirent annuellement $150,000 de pêcheries du banc du Traité. La France tient énormément à ce coin du globe et refuse de l'échanger pour du territoire ailleurs. C'est un souvenir pour elle de son ancienne domination en Amérique.

Les travaux des nouveaux chemins de fer que l'on construit, à Terreneuve avancent rapidement. Trois mille hommes sont à l'ouvrage, et vers la fin de l'année, l'on pourra se rendre, au moyen de la vapeur jusqu'à Port-au Basque.

Tout le long de la voie, le charbon et le minerai abondent.

On est anxieux de savoir, aujourd'hui, le résultat de la saison de pêche qui va bientôt se terminer. Dans des parties, l'on est content ; ailleurs, l'on se plaint beaucoup. Les pêcheurs du Labrador ont beaucoup à se plaindre. Plusieurs équipages ont abandonné le travail et sont retournés chez eux désespérés. Le produit des pêcheries du Labrador sera de beaucoup au-dessous de la moyenne.

On semble plus satisfait, dans les détroits, où les résultats sont bons.

Les pêcheurs des provinces maritimes ont été plus heureux. Ils ont eu du beau temps et ont pris beaucoup de poisson. Les affaires vont bien là-bas.

Les 3,000 hommes, travaillant aux de fer, à Terreneuve, retirent $1 par jour et la condition des affaires est favorable. Terreneuve sortira victorieuse de la banqueroute.

TERRIBLE ACCIDENT

—

Trois personnes tuées par un train du Grand Tronc

—

Un terrible accident est arrivé à Norton Mills, près de Stanhope, dans les Cantons de l'Est, vendredi dernier. Trois personnes du nom de Henri, père et fils, et un nommé Beauloin, ont été frappés par le train express de l'après-midi en traversant en voiture la voie ferrée près de la gare L'un d'eux est mort immédiatement, ayant été décapité et les deux autres sont morts quelques heures après. Le cheval n'a pas reçu de mal.

DRAME A SHAWINIGAN

—

Un aliéné veut tuer sa femme à coups de hache

La paisible paroisse de Shawinigan, dans le comté de St Maurice, a failli être, ces jours derniers, le théâtre d'une horrible tragédie. Un nommé Isaac Desaulniers dit Laroche, dans un moment d'aliénation mentale, a tenté de tuer sa femme à coups de hache et a blessé grièvement son jeune enfant. L'intervention de M. Pierre Bellemare, qui passait en ce moment, sauva la vie de Mme Désaulniers et de son enfant. Desaulniers est gardé à vue et on est à faire des démarches pour le faire interner.

Incendie

Le feu s'est déclaré, hier, dans le magasin de chaussures Veilleux & Langlais, rue St Joseph, à St Roch. On suppose qu'il a été causé par la fournaise. Les pompiers sont arrivés aussitôt appelés, et ils ont éteint les flammes promptement. Les dommages ne sont pas très considérables.

CETTE AMBASSADE

M. G. A. Drolet nie qu'il soit chargé d'aucune mission politique

Ce qui s'est passé au caucus libéral

Entrevue d'un ami de la "Presse" avec un député ministériel

La mission de M. l'abbé Proulx et de M. Drolet

La *Presse* de ce matin nous arrive avec une colonne et demie de nouvelles à sensation, dont nous extrayons les suivantes, qui nous font connaitre le jeu de M. Laurier à propos de la question des écoles :

"M. G. A. Drolet est parti ce matin à huit heures pour New-York, d'où il se rendra directement à Londres. Il a déclaré hier au reporter de la " Presse", ce qui suit : Mon voyage en Europe n'a rien à faire avec la question des écoles. J'y vais pour affaires personnelles. Les journaux conservateurs qui prétendent que je suis chargé par M. Laurier d'une mission auprès du pape à propos du règlement de la question des écoles m'amusent beaucoup. J'irai cependant à Rome après avoir séjourné quelques heures jours à Anvers, mais simplement parce que j'aime à voir la ville ou j'ai résidé en qualité de zouave pontifical. Encore une fois, je nie avoir été chargé d'une mission par M. Laurier."

—" Et vous ne vous occuperez pas du tout de la question des écoles pendant votre séjour à Rome ?

—" Je n'ai rien à répondre à cette question. Dans tous les cas si je m'en occupe ce sera d'une manière toute personnelle. et non officiellement.

D'autre part un député libéral interrogé hier par un ami de la " Presse", lui a déclaré qu'au caucus libéral canadien français tenu il y a quelque temps à Ottawa, il n'a pas été question de l'organisation de la prochaine campagne électorale de la province de Québec, mais que toute la séance a été exclusivement consacrée à l'étude de certaines propositions de M. G. A. Drolet relativement a la question scolaire du Manitoba. Celui-ci aurait représenté à la députation canadienne-française combien il serait sage d'envoyer un délégué ecclésiastique et un délégué laïque à Rome, pour faire contrepoids aux évêques qui, disait-il, devaient se réunir sous peu, accidentellement ou non, dans la ville eternelle. M. Drolet aurait déduit de ces voyages simultanés de plusieurs membres de l'épiscopat à Rome, qu'une grande pression devait être faite auprès du Saint-Père pour l'engager à condamner le règlement scolaire de M. Laurier, lequel règlement aurait été déclaré à l'avance inefficace et inacceptable par Mgr Langevin.

Grâce à ses nombreuses relations avec des membres influents de la cour de Rome, grâce aussi aux moyens puissants de M. l'abbé Proulx, M. Drolet se serait déclaré en mesure de défendre, de concert avec l'ancien vice-recteur de l'Université Laval, la cause de M. Laurier, en dépit de toute intervention épiscopale contraire.

Ce même député a ajouté que M. G A. Drolet et M. l'abbé Proulx vont à Rome non pour faire accepter un règlement quelconque de la question scolaire, mais simplement pour expliquer au Saint-Père, qu'il n'est pas possible de rétablir les écoles séparées comme le voudrait Mgr Langevin, et que la minorité doit se contenter du règlement à l'amiable que MM. Laurier et Greenway veulent effectuer.

M. Laurier, a-t-il dit, a l'intention de régler lui-même cette question, sous un bref délai, sans consulter l'épiscopat, comme il l'a du reste implicitement déclaré dans la péroraison de sa motion du discours lors de la seconde lecture du bill réparateur, en mai dernier. Car il n'est nullement entré dans l'esprit des membres du gouvernement, de soumettre au pape une question qu'ils considèrent du ressort exclusif des autorités civiles.

Le représentant de "La Presse" a aussi rencontré M. L. O. David, greffier de la ville, qui l'a informé que M. G. A. Drolet partait ce matin pour Rome porteur d'un certain nombre d'exemplaires de sa brochure sur le clergé canadien. M. David dit que M. Drolet soumettra à l'approbation du Saint Père des idées à peu près analogues à celles contenues dans cette brochure.

Maintenant, quant à ce qui concerne le voyage de l'abbé Proulx, le même député libéral nous a fourni les mêmes renseignements que nous puisons dans les " Nouvelles " d'hier, et qui proviennent apparemment de la même source. Voici ce que disent les " Nouvelles " :

" Nous ne prétendons pas être dans le secret des dieux ni des ministres. Mais nous tenons de source semi-officielle que le passage de M. l'abbé Proulx à Rome ne s'est point fait sans le consentement tacite et même personnel de l'honorable M. Laurier. Quelques jours avant l'échange du fameux télégramme "Tout est prêt ; soyez ici", M. Laurier avait eu plusieurs entrevues avec M. l'abbé Proulx, lui avait fait part de ses plans pour le règlement de la question des écoles de Manitoba et avait sondé le terrain en vue de confier à M. l'abbé Proulx, la mission dont il vient d'être chargé.

M. Laurier cependant a voulu, pour des fins politiques se tenir à l'écart des négociations et " rusé comme le renard" a chargé M. Tarte de donner à M. l'abbé Proulx ses dernières instructions, ce qui s'est fait precisément deux ou trois jours, avant son départ pour Rome. On nous affirme de la même source, que M. l'abbé Proulx, outre ses instructions, est porteur d'une lettre de deux pages et demie écrite de la main de M. Laurier et adressée au Saint-Père. M. l'abbé Proulx serait chargé d'exposer nettement la situation au Vatican, de se faire appuyer de la voix de jurisconsultes influents et de conseillers,—amis personnels de M. l'abbé—près du St-Père pour qu'il intervienne et impose silence aux évêques qui, selon la lettre de M. Laurier, demandent l'impossible et ne pourront jamais être satisfaits à cause de l'hostilité qu'ils manifestent ouvertement contre le gouvernement actuel. M Laurier, dans sa lettre, dit qu'il règlera d'accord avec le gouvernement de Manitoba, cette épineuse question des écoles de façon à satisfaire amplement tous les pères de famille catholiques du Manitoba."

Tiens ! Avant les élections M. Laurier et ses amis promettaient au peuple de régler la question des écoles de manière à rendre justice pleine et entière aux catholiques du Manitoba et de leur donner plus que la loi remédiatrice proposée par le gouvernement conservateur.

Aujourd'hui qu'ils sont au pouvoir, tout est changé. ils feront beaucoup moins pour la minorité catholique que les conservateurs ; ils prétendent qu'il leur est impossible de rétablir les écoles séparées comme le veut la constitution et ils envoient des délégués à Rome pour dire au Pape qu'ils sont forcés d'accepter un arrangement à l'amiable avec Greenway, un compromis quelconque, quoi !

Si c'est de cette manière que M. Laurier remplit ses promesses à l'égard des catholiques, la province de Québec n'aura pas lieu de se réjouir bien longtemps d'avoir un Canadien-français à la tête du gouvernement fédéral.

"D. & L." MENTHOL PLASTER

Je souffrais de terribles douleurs dans le dos depuis plusieurs années. J'avais essayé des ceintures électriques, divers emplâtres, etc., sans y rien gagner. Je me procurai un emplâtre D. & L. au Menthol. Je fus soulagé de suite. Je ne voudrais pas pour $100 me passer de cet emplâtre.

CHS. GILCHRIST, Port Hope,

Il guerit : Sciatique, Lumbago, Névralgies, Maux de Reins, Points de Côté, et Douleurs Musculaires quelconques.

Prix 25c. | Davis & Lawrence Co. Ltd., Seuls Propriétaires, Montréal.

Mort du R. P. Point, S. J.

Le vénérable Père Point, S. J., qui célébrait, au mois de mai dernier, le 70e anniversaire de son sacerdoce, est mort samedi matin au collège Ste-Marie, Montréal, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Le R. P. Point était né à Rocroi, France, le 7 avril 1802. Il fit son cours classique dans sa ville natale et ses études théologiques à Rheims, où il fut ordonné prêtre en 1826, par le cardinal de Latil. C'est durant son séjour à Rheims que le Rév. Père Point agit comme diacre d'honneur lors du couronnement de Charles X, le dernier roi de la dynastie des Bourbons qui régna en France.

En 1843, le Rév. Père Point vint au Canada où d'importants postes d'honneur lui furent confiés dès son arrivée, entre autres celles de supérieur de l'ordre à Sandwich, Ont. En 1861, il devenait supérieur de l'ordre, à Québec, poste qu'il occupa durant onze ans. En 1872, il fut transféré au collège Ste-Marie de Montréal, où il a demeuré depuis.

Vu son âge avancé, ce vénérable prêtre a passé dans sa chambre les cinq dernières années de son apostolat, se préparant chaque jour par la prière, au grand voyage de l'éternité.

Le seul événement qui ait interrompu la tranquillité de sa vie de prières et de mortifications a été les fêtes brillantes qui ont eut lieu le 26 mai dernier, à l'occasion du 70 anniversaire de son ordination, fêtes qui ont si bien prouvé l'estime et le respect de la communauté et du public à son égard. Il était le plus vieux prêtre du Dominion et probablement aussi de l'Amérique.

Les connaissances du vénérable défunt en matières théologiques étaient remarquablement étendues et on le citait volontiers comme autorité.

Les funérailles du R. P. Point ont eu lieu au Gésu, à 8 heures ce matin.

UNE GRANDE ASSEMBLEE

Vif enthousiasme

LES MINISTRES PROVINCIAUX

Acclamations

Grande Rivière, 20 sept.—Assemblée immense et enthousiaste, aujourd'hui, ici ; environ 2,000 personnes étaient accourues de toutes les paroisses de Percé à New-Port pour acclamer l'hon. premier-ministre, son collègue l'hon. M. Chapais, président du Conseil Législatif, et l'hon. M. Larue, C. R. Adresse présentée par le Dr Grenier, de Percé ; assemblée présidée par le préfet du comté, M. Jessop.

L'hon. M. Flynn a exposé son programme dans un discours magistral et a exprimé, en termes éloquents, son émotion en revoyant comme premier ministre la Gaspésie, qui a puissamment contribué à le faire ce qu'il est aujourd'hui. Son discours a été interrompu presqu'à chaque phrase par d'enthousiastes acclamations.

L'hon. M. Chapais a fait une comparaison saisissante entre l'ancien régime et le régime conservateur, et il a prononcé un éloge magnifique de l'hon. M. Flynn, le fils le plus brillant de la Gaspésie.

L'hon. M. Larue a fait un discours éloquent et spirituel, réfutant péremptoirement quelques erreurs colportées par les libéraux.

De l'aveu de tous, jamais assemblée pareille n'a eu lieu dans la Gaspésie. A la fin du meeting, les acclamations ont duré pendant cinq minutes. Le premier-ministre et ses amis ont reçu une ovation sans précédent. Un grand nombre de libéraux importants ont signifié leur adhésion au programme du gouvernement. La journée a produit un immense effet dans toute cette partie de la Gaspésie.

N. J. A.

MGR LANGEVIN ET MGR GRANDIN

Partis samedi matin

Monseigneur Langevin et Monseigneur Grandin sont partis, samedi matin, pour retourner dans leurs diocèses lointains du Nord Ouest. Un représentant de "La Presse" se trouvant à la station Windsor, au moment de leur départ.

A la surprise que manifestait notre employé sur le mauvais état de santé dans lequel semblait être le vénérable évêque de St Albert, M. l'abbé Cloutier lui dit :

" Monseigneur Grandin tient à retourner dans son diocèse, et, si la santé ne lui revient pas, il préfère mourir au milieu de ses fidèles diocésains de là-bas. "

Au nombre des prêtres qui assistaient au départ des deux vénérables prélats, nous avons remarqué le Révérend Père Filiatrault, supérieur des Jésuites ; le chanoine Racicot, le révérend Père Provincial des Oblats, M. l'abbé Reid, le R. P. Kavanagh, professeur de physique au collège Ste Marie ; M. l'abbé Candidie Thérien, M. l'abbé Cloutier, etc.

DETRESSE

Parmi les pêcheurs du Labrador

St-Jean, Terreneuve, 17 — La pêche a complètement manqué. Les steamers qui reviennent des pêcheries ne rapportent que de mauvaises nouvelles. C'est le plus grand désastre qui pouvait s'abattre sur la colonie, la pêche à la morue étant la seule industrie sur laquelle les habitants dépendaient pour vive.

PHARMACIE

ALEX.^t LEMIEUX

No 4, RUE ST-JEAN

"SPECIALITE"

Prescriptions des Médecins remplies par des personnes compétentes aux

PRIX LES PLUS BAS

Telephone 489.

MENACES INUTILES

M. Pacaud, après deux jours de réflexion, a risqué quelques mots d'explication au sujet du démenti formel que l'honorable L. P. Pelletier lui a donné jeudi dernier.

Au lieu de cette assertion hardie qu'en 1891 le Procureur-Général avait eu conjointement avec M. Pacaud la charge de distribuer les fonds électoraux, il ne s'agit plus maintenant que du fait que M. Pacaud aurait avancé " le dépôt de $200. *et tous les frais d'élection du candidat libéral à Dorchester.* "

M. Pacaud n'a pas dû avancer beaucoup de frais d'élection, puisque cette élection s'est faite par acclamation par suite du fait que le candidat indépendant se présentait comme adversaire de la réciprocité illimitée qui était alors le principal article du programme du parti et qu'il fut en conséquence accepté par le gouvernement.

Quant au dépôt, il est vrai que M. Pacaud l'a avancé. Vu le programme anti-libéral de celui qui se présentait, il était mieux de faire le dépôt et quelques petites dépenses par M. Pacaud, ça devait lui ôter toute envie de suggérer de l'opposition.—Mais ce dépot a été rendu à M. Pacaud afin que l'indépendance du Dr Vaillancourt ne souffrit pas du fait qu'il était le débiteur et l'obligé de l'*Electeur*. Il est vrai que l'indépendance du Dr Vaillancourt n'a pas duré, mais ses électeurs ont règlé cela cette année en le remplaçant par celui-là même qui avait consenti à se retirer en 1891.

Tout cela c'est de l'histoire et M. Pacaud paraît l'avoir oubliée.

Si l'on se rappelle du reste que les élections de 1891 ont eu lieu après la rupture entre M. Mercier et M. Pelletier, il est facile de comprendre jusqu'à quel point les réminiscenses de M. Pacaud le servent mal.

M. Pelletier n'a rien eu à faire avec la lettre trouvée par M. Nesbitt et ce, ni de près ni de loin.

Quant aux conseils de M. Pacaud au sujet de ce dont M. Pelletier doit parler ou ne pas parler sur les hustings, le procureur général nous charge de lui dire qu'il parlera comme il l'entend. Après l'assemblée de Saint-Jean Port Joli, l'*Electeur* a conseillé à M. Pelletier de ne plus parler du contrat Langlais. Or le dimanche suivant à Sainte-Claire, M. Pelletier a parlé du contrat Langelier et il a notamment prononcé la phrase suivante :

"L'*Electeur* ne veut plus que je parle du " contrat Langlais : au risque de lui déplaire, j'en parle encore ; et si ces gens " là avaient la mémoire bonne ils se rappelleraient que M. Mercier, ici même, " a parlé de cet autre projet de contrat " Langlais à la fameuse assemblée dont " vous vous rappelez et qu'il a essayé de " confondre les deux affaires. J'étais alors " documenté comme je le suis aujourd'hui " et vous rappelez-vous la mine piteuse " qu'avait M. Mercier lorsque je lui ai " repondu comme vous vous en souvenez.

" Si ces Messieurs veulent avoir la " même réponse et quelque chose de " mieux (car depuis j'ai consulté mes sou- " venirs et recueilli mes documents) ils " n'ont qu'à recommencer. "

M. Mercier avait déterré en 1892 tout ce qu'il avait pu trouver contre M. Pelletier : on se rappelle encore de son succès sous ce rapport. Le parti libéral peut recommencer s'il le veut : M. Pelletier est prêt pour eux comme il l'a toujours été, et il parlera sur les hustings comme il l'entendra.

ON DEMANDE

PLUSIEURS PERSONNES responsables comme agents voyageurs pour une maison établie en Canada. Salaire $780.00, payable $15.00 par semaine et les dépenses. Position permanente. Références exigées. Envoyez applications avec enveloppe adressée et timbrée a

THE NATIONAL STAR BUILDING, CHICAGO, ILL.

24 septembre 1896—8s

ON DEMANDE

DES HOMMES ACTIFS, comme agents voyageurs pour une pépinière. Salaire $40.00 par mois et dépenses payées. S'adresser a

Protective Nurseries, GENEVA, N. Y.

21 septembre 1896—2fc4j.

NOUS PRENONS FAIT ET CAUSE POUR LES DAMES

" Elle passait sans se reposer vingt-heures consécutives à voir *qu'ils* (des centaines de blessés appartenant à l'armée britannique) fussent pourvus de tout ce qui était nécessaire à leur confort, et des soins que nécessitait leur condition. " — *Extrait d'une Notice sur Miss Florence Nightingale.*

Lisez cela, vous autres hommes fiers de votre soi disant supériorité, et à l'avenir ne dites plus que la femme appartient au sexe faible. Voyez d'ici la situation : Le froid hôpital de Crimée, la triste journée d'automne et tous les braves soldats apportés à l'ambulance les uns avec les membres brisées et déchirés par les boulets et la mitraille, les autres tailladés et balafrés par des coups de sabre, d'autres encore percés de coups de lance et de baïonnette. C'était un spectacle a faire frémir les personnes aux nerfs les plus fortement trempés. Et pourtant cette femme, élevée dans un milieu raffiné a passé dans ce terrible lieu de souffrances plus de vingt heures et ne s'est pas reposé un seul instant. " Etait-ce là un cas exceptionnel ! " Sans doute, mais nous croyons que les soins journaliers d'un ménage ou d'une famille a élever usent plus les forces de la femme que les maris, et frères ne se le figurent. Votre existence, messieurs les aigrefins, serait beaucoup moins confortable si vos femmes n'étaient pas des êtres faibles tels que vous vous plaisez à les représenter. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que parfois leur santé décline.

" Pendant bien des années, " écrit une de ces femmes dévouées et patientes, " je souffrais de débilité et d'indigestion. Je n'avais plus d'appétit ; après mes repas j'avais des douleurs d'estomac et de point de côté. Je devins de plus en plus faible au point de ne plus pouvoir m'occuper des soins de mon ménage. De temps en temps je consultais un médecin, surtout au printemps et en automne quand les attaques étaient les plus vives ; mais les remèdes qu'il me donnait ne me procuraient qu'un soulagement passager. Je continuai ainsi avec des alternatives de haut et de bas jusqu'en septembre de l'année dernière quand une de mes sœurs m'engagea fortement à essayer le Sirop curatif de la Mère Seigel. J'en achetai un flacon et me mit à en faire usage. Au bout de quelques jours je trouvai un soulagement marqué. Je continuai le remède ; au bout de quelque temps j'étais aussi bien portante qu'autrefois, et depuis, le mal n'est jamais revenu Mon mari, lui même a été guéri de gastrite et de dyspepsie en suivant le même traitement. Inutile de vous dire que vous pouvez publier ma lettre si vous le jugez à propos. (Signé) Mrs. Lucy Hollis, 138 Colegrave Road. Stratford, Londres, A., le 5 septembre 1893. "

Dans cette lettre il est question de maladie et de travail fatiguant ; on n'y trouve aucune trace de plaintes égoïstes. Ce que Mrs Hollis semblait le plus regretter, était de ne pouvoir s'occuper des soins de son ménage. Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle peut le faire maintenant.

Miss Mightingale a dit que la guerre de Crimée a été une expérience sanitaire sur une échelle colossale. Cette phrase peut parfaitement s'appliquer à l'existence d'une communauté en temps de paix. La guerre, en somme, n'est une source de maladie et de mort que pour un temps déterminé et relativement court. La guerre ne dure qu'un temps et une fois terminée il peut se passer bien des années avant qu'un pays ne souffre d'une autre guerre

Mais la maladie et la mort par suite de maladie, sont constantes et universelles Nos habitudes et les conditions dans lesquelles nous vivons font qu'il est bien difficile qu'il en soit autrement. Pour bien des raisons la pire de toutes les maladies, celle qui comprend la plupart des autres, c'est le dérangement du système digestif, autrement dit la dyspepsie ou indigestion chronique. Aucune guerre, aucune épidémie ne fait autant de victimes que fait annuellement ce fléau. Sous différentes formes, dont les principales sautent aux yeux et qui par ignorance sont attribués à des causes différentes, il moissonne les multitudes sans se détourner de son chemin.

Il n'existe qu'un seul remède a ce terible fléau, c'est le Sirop curatif de la Mère Seigel. Les preuves qui établissent les vertus de ce remède peuvent être lues par tout le monde et soumises à l'investigation de chacun.

Mort d'un prêtre

Le Rév. M. Sears, curé de St-Jean Chrysostôme, diocèse de Montréal, est décédé vendredi soir, au presbytère paroissial à 1 heure. Il sera inhumé mardi à 10 heures.

Accident à un député

M. Prendergast, député de St-Boniface à la législature du Manitoba, a été, samedi soir, victime d'un accident qui le retiendra plusieurs semaines chez lui. En tombant sur un pavé glissant, il s'est fracturé l'épaule.

Congrès ecciéslastique de Reims

Reims, 24 août.

Prêtres du Christ qui aime les Francs, nous voici réunis à Reims, la ville du baptistère, pour rechercher en commun, dans l'étude et la prière, les meilleurs moyens de consacrer au Christ le peuple qui put s'appeler si longtemps, comme son roi saint Louis, le bon sergent de Dieu.

A six heures et demie, nous nous réunissons dans la vieille et magnifique basilique que les ombres du soir commencent d'envahir. Mgr Péchenard entonne le *Veni Creator* auquel tous les prêtres s'unissent d'une voix unanime pour appeler la bénédiction du Tout Puissant sur leurs travaux.

Puis M. le chanoine Dehon, du diocèse de Soissons, dont le nom est si cher à tous ceux qui ont faim et soif de la justice, monte en chaire et commente la parole du Sauveur : " *Ignem veni mittere in terram et quid volo, nisi ut accendatur!* " Il rappelle à quel prix Jésus-Christ a apporté au monde ce feu céleste, de quelles peines il châtie ceux qui laissent éteindre le feu qu'ils sont chargés d'entretenir ; quelles magnifiques récompenses au contraire sa miséricorde réserve à ceux qui l'aident à embraser le monde du feu de la charité divine. Il cite à l'appui les succès des catholiques allemands, qui ont forcé l'auteur du Kulturkampf à reculer, ceux des catholiques belges, qui ont conquis et conservé le pouvoir dans dix scrutin nationaux et provinciaux, ceux des catholiques italiens, qui, s'étant réveillés et réunis, ont enlevé de nombreuses municipalités, même dans les plus grandes villes, à leurs adversaires.

De même en serait-il des catholiques français, s'ils étaient unis. Malheureusement leurs divisions les laissent en proie au juif qui les ruine, au franc-maçon, qui les asservit. N'est il pas temps de secouer tous ces jougs ? C'est ce que nous venons apprendre à faire dans la Cité de Clovis et de Jeanne d'Arc.

Sans doute, ce n'est pas l'œuvre de trois jours. Mais il restait encore à faire au peuple franc converti après le Baptême de Reims, pour expulser les Ariens du territoire ; il restait encore a faire à Charles VII, après qu'il avait été conduit à Reims par Jeanne Jeanne d'Arc. Et Jeanne d'Arc devait payer de sa captivité et de sa mort la liberation du sol français.

Ainsi nous ne devons pas nousimaginer que nous aurons sauvé la France en trois jours à Reims. Mais nous aurons accompli une grande œuvre si nous en emportons la résolution de travailler avec persévérance dans le sacrifice et l'union à rendre au Cœur sacré de Jésus-Christ, comme nous le lui avons promis par le Vœu national, une France pénitente et dévouée.

Après le sermon, Mgr Péchenard donne la bénédiction du Saint-Sacrement, puis nous nous rendons à la salle dite du Centenaire, prendre un modeste repas.

Pendant qu'à l'aller et au retour nous déroulons dans les rues notre longue *théorie*, il n'est que juste de noter que l'attitude de la population est excellente, et justifie le bon témoignage que Mgr Péchenard va rendre à Reims en l'appelant la ville hospitalière.

A huit heures et demie, nous nous réunissons dans la magnifique salle des Rois du palais archiépiscopal, sous la présidence de Mgr Péchenard, vicaire général de S. Em. le cardinal Langénieux.

Mgr Péchenard se lève, et, en termes aussi délicats que bienveillants, il commence par s'excuser d'avoir dû céder à des considérations tout externes, en acceptant la présidence du congrès. Il nous souhaite la bienvenue au nom du vénéré cardinal qui, dit-il, en nous offrant son palais, nous donne la plus haute marque de sa confiance et le gage de son appui. Reims et son clergé, ajoute-t-il, vous offrent également leurs sympathies. Ville, églises, tout vous est ouvert. Votre présence donnera un nouveau lustre au centenaire.

" Maintenant vous me permettez de préciser le sens de cette assemblée, et d'en déterminer le but, en posant ces deux questions : Qui êtes-vous ? Que venez-vous faire ?

" 1o. Vous êtes un groupe de prêtres français, représentant la foi du clergé français, son zèle, son labeur et plus encore ses espérances. Vous faites un pèlerinage au baptistère pour vous retremper dans la foi et la charité et rechercher les moyens de sauver le peuple qui vous est confié. Lorsque la France, répondant à l'appel du cardinal de Reims vient au baptistère de Clovis, se renouveler dans le souvenir de ses glorieuses traditions, il était juste, il était raisonnable que le sacerdoce français, considéré comme tel, vint à son tour, pour ranimer son zèle et donner un grand exemple.

" 2o. Quelle est votre mission ? Elle vient de vous. Mais qui s'en étonnera ? Reproche-t-on au soldat de se présenter à son général et de lui dire : " Me voici pour aller où il vous plaira de m'envoyer ? " Mais parce que notre réunion a quelque chose de nouveau et d'insolite, on a manifesté des craintes qui se sont fait jour dans la presse. Sans doute il y a des Cassandres prêts à prophétiser la chute du ciel ; on n'est pas obligé de croire à leurs prophéties. Mais il y a aussi des Mentors blanchis sous le harnais dont il faut tenir compte.

" D'ailleurs *fas est ab hoste doceri*. Nous ne triompherons des préventions que par un excès de sagesse. Si l'on veut que le train en partance arrive à son terme, il faut d'abord aiguiller droit, et modérer la vitesse.

" Tout en réservant le terrain de la doctrine et celui de la discipline générale, il vous reste un large terrain, tel qu'il est délimité par votre admirable programme.

" Mais n'oublions pas que nous faisons œuvre surnaturelle ; et joignons toujours la prière. Et après avoir dit avec saint Paul : *Gratia Dei meeum*, ajoutons avec cet empereur romain : *Laboremus !* "

L'assemblée touchée de l'extrême bienveillance qui perce dans le ton aussi bien que dans le discours de son vénéré président, salue sa conclusion de chaleureux applaudissements. Monseigneur nous lit alors les deux télégrammes suivants qui sont approuvés par l'assemblée.

" *Cardinal Rampolla.*

" Six cents prêtres réunis à Reims, à l'occasion du centenaire, pour conférer sur les moyens d'action sacerdotale sous le haut patronage du cardinal Langénieux, déposent aux pieds de Sa Sainteté leurs respectueux hommages, affirmant leur profond attachement à toutes les directions politiques et sociales du Saint-Père, et sollicitent la bénédiction pontificale pour leur ministère et leurs travaux. "

Un autre télégramme est envoyé à S. Mm. le cardinal archevêque de Paris. Les prêtres du congrès lui expriment leur reconnaissance, et solicitent ses bénédictions pour leurs travaux,

Puis M. l'abbé Lemire se lève, et au nom de la commission d'initiative, adresse ses remercîments émus tout d'abord au cardinal Langénieux, qui a encouragé ses travaux dès le début, et reçoit le congrès avec une magnificence royale ; puis au cardinal archevêqus de Paris qui lui disait tout dernièrement : " Allez, monsieur l'abbé Lemire, je vous benis ; soyez sûr que tout ira bien. " Puis il ajoute que c'est un vif regret pour le congrès de voir le vénéré cardinal archevêque de Reims éloignét du congrès par sa santé, mais pourtant que Mgr Langénieux n'est pas absent tout entier puisque nous avons Mgr Péchenard

Il envoie ensuite ses remerciments à Mgr l'archevevêque d'Aix, qui a tenu à envoyer de ses prêtres au congrès, malgré la distance. Il dit enfin son émotion en voyant tant de prêtres réunis de contrées si lointaines, dans l'unique pensée de rechercher ensemble les meilleurs moyens d'accomplir leur mission de paix et de salut. Il insiste sur ce caractère strictement sacercotal du congrès et prie tous ses membres de laisser de côté toutes les questions d'opinion particulière.

" Nous sommes ici, dit-il, non pour faire triompher telle ou telle école, mais pour accomplir cette grande chose : une réunion de prêtres de France voulant travailler en commun au bien des âmes. Si cela réussit il y aura un grand résultat acquis. L'on ne pourra pas nous reprocher de prêcher l'union, et de ne pouvoir en donner l'exemple. Donc nous ne venons pas ici pour dire : *Ego sum Cephas, ego Pauli, ego Apehl*, mais tous d'un même cœur : *Ego autem Christi.* C'est à cette condition qu'après avoir travaillé ensemble pendant ces trois jours, nous pourront nous redire en nous quittant : " A l'année prochaine ! "

On divine avec quelle sympathie tous ce discours, dont on ne reproduit ici que le calque décoloré, est accueilli par l'auditoire.

Les applaudissements retentissent encore lorsque M. le président donne la parole à M. l'abbé Gibier, curé de Saint-Paterne, à Orléans.

Il est neuf heures et demie, et ceux qui ont passé leur journée et même leur nuit, en chemin de fer, pensent peut-être tout d'abord qu'il serait temps de chercher le lieu de son repos. Mais on n'y pensera plus dès que l'orateur aura pris la parole, tant il y a d'âme, tant on sent de zèle sacerdotal dans chacune de ses paroles. Et que le sujet est bien choisi, au début d'un congrès de ce genre. L'orateur nous met en garde, contre l'objection courante opposée aux hommes d'œuvre et d'initiative : " Pourquoi nous donner tant de mal ? Il n'y a rien à faire ! " Parole décourageante qui engendre et justifie toutes les lâchetés. Il rappelle le mot de Montluc, disant à François 1er au moment où son conseil lui conseillait la retraite, à la veille de la bataille de Cérisoles : " J'entends qu'on examine toutes les chances de la défaite, et ses conséquences fâcheuses, mais je ne vois personne qui examine les chances de la victoire et ses heureux résultats." Nous de même :

Avant d'oser dire : " Il n'y a rien à faire ! " il faudrait avoir tout tenté, premièrement en employant les anciens moyens d'évangélisation à l'égard de tous, enfants, jeunes gens, malades, pauvres, etc, secondement en essayant les formes nouvelles de l'apostolat, associations syndicales, œuvre de la presse: etc.

Puis Dieu, après, tout ne nous demande pas de vaincre, mais de combattre.

Mgr Péchenard disait tout à l'heure *Laboremus* ! Ce mot fait souvenir l'orateur orléanais de la devise inscrite sur la maison de la libératrice d'Orléans : Vive labeur ! " et il nous laisse pour conclusion le mot si courageux et si chrétien de Jeanne d'Arc : " Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire."

J. P.

Brutale agression

Une jeune fille tuée d'un coup de poing

New-York, 17 — Patrick Goggins, un jeune Irlandais de vingt-deux ans, a été traduit pendant la matinée devant le tribunal de police de Yorkville, à New-York, sur l'accusation d'avoir tué d'un coup de poing une jeune fille de douze ans, Mary Bryan, dans le but, croit-on, de lui voler sa chaine et sa montre en or.

Mary Bryan, revenant de l'école pendant l'après-midi, s'est arrêtée devant la porte de la maison de ses parents, No 315 Est 18e rue, à New-York, et causait tranquillement avec une de ses compagnes de l'école, lorsque Goggins, qui passait par là, s'est jeté sur elle sans la moindre provocation, l'a renversé d'un terrible coup de poing en plein visage et s'est sauvé en courant. Quand on l'a relevée, la pauvre enfant était sans connaissance ; on a constaté qu'elle avait plusieurs dents brisées, et, en dépit de tous les soins qui ont pu lui être prodigués, elle est morte à huit heures du matin.

Cependant, plusieurs passants qui s'étaient mis aussitôt après l'agression à la poursuite de Goggins, l'ont capturé dans Stuyversant Park et l'ont livré à un policeman. Ce misérable a d'abord nié effrontément avoir assalli la jeune fille, et lorsqu'il a été traduit devant le tribunal de police de York-ville, il a dit qu'il était ivre et qu'il ne se rappelait rien de ce qu'il avait fait. Il n'en a pas moins été écroué jusqu'à plus ample informé, sans même être admis à fournir caution.

A PROPOS DE LA LIGNE RAPIDE

Correspondance

La déclaration faite par l'honorable M. Dobell à la Chambre des Communes, a beaucoup surpris les électeurs de Québec. Ce monsieur dit que cette ligne coûtera trop cher ; que les Canadiens ne veulent pas payer plus de $75 à $100 pour aller en Angleterre ; que la ligne Cunard, sur les vapeurs rapides charge cent (£100) louis pour le même trajet. M. Dobell se met le doigt dans l'œil en avançant de telles faussetés qui n'ont pas de nom chez des personnes de bonne fois.

Que M. Dobell dise donc de suite qu'une ligne de 17 nœuds fera son affaire pour transporter son bois quatre et dix jours plutôt qu'il le fait aujourd'hui. On voit de suite qu'il cherche son intérêt avant tout. Qu'est ce que Québec a besoin que son commerce s'améliore pourvu que M. Dobell fasse son affaire. Cela donne une pauvre opinion de ce Monsieur. Tous se disaient que c'était l'homme qu'il fallait pour ramener le commerce ici, qu'une ère de prospérité allait nous arriver avec ce représentant. On se disait ; voilà l'homme intègre qui va travailler dans l'intérêt de Québec. Chose incroyable, cet homme fait l'inverse de ce qu'il a promis ; il fait ce qu'il peut pour éloigner de nous le commerce.

Les passagers pour lui ce n'est rien, pourvu qu'il fasse son affaire. Pour la gouverne de ce monsieur, je vais lui mettre sous les yeux les prix de la ligne Cunard à bord du *Lucania* et du *Campania*, les vapeurs les plus rapides, 21 et 22 nœuds à l'heure :

Simple billet $90, $100, $125, $150 et $175 en été.

Billet de retour $162, $180, $225, $27 et $315 en été.

Simple billet, $75. $90, $100, $125, et $150 en hiver.

Billet de retour, $135, $162, $180, $225 et $270 en hiver.

Cela est loin de cent louis (£100), comme ce monsieur l'avance. Mais il a cru en imposer en disant cela. Probablement qu'il n'a jamais traversé sur cette ligne, c'est la raison pour laquelle il ne connaît pas les prix. Si l'affaire du pont venait sur le tapis, il dirait là aussi que cela est trop coûteux pour Québec. Comme si cela sortait de sa poche ! Sans aucun doute qu'il aura l'avantage d'être eu de nouveau au prochain terme, il faudra qu'il soit récompensé du travail qu'il a fait contre les intérêts de la localité qu'il réprésente. A bon entendeur, salut.

N. Rosa

Québec, 18 sept. 1896.

ON DEMANDE

PLUSIEURS PERSONNES responsables comme agents voyageurs pour une maison établie en Canada. Salaire $780.00, payable $15.00 par semaine et les dépenses, Position permanente.
Reférences exigées.
Envoyez applications avec enveloppe adressée et timbrée a

THE NATIONAL STAR BUILDING, CHICAGO, ILL.

24 septembre 1896—8s

TEMPETE A MONTREAL

Quatorze granges consumées

Une partie de la récolte perdue

Neuf maisons brulées à Saint Jérome

Montréal, 18—Un orage d'une violence extrême s'est abattu sur Montréal hier soir. Il n'a duré que quelque minutes, mais dans ce court espace de temps il est tombé un vrai déluge d'eau et nombre de personnes ont subi des pertes sérieuses.

Dans les limites de la cité on n'a eu à enregistrer aucun accident de quelqu'importance mais il n'en a pas été ainsi dans les campagnes environnantes.

La tente qui abrite les pompiers sur le terrain de l'exposition, a été enlevée et déchirée, les pieux arrachés ou brisées. Le capitaine Renault a dû aller chercher à la caserne No 14 des couvertures imperméables pour dresser a la hâte un abri improvisé pour ses hommes.

Un peuplier du Champ de Mars a été cassé et renversé par la tourmente.

Les fils du télégraphe d'alarme se sont mêlés un peu, mais on a vite paré à ce désordre et ce fut à peu près tout.

Des dommages considérables cependant ont été causés à la campagne le long de la rive sud du fleuve. On rapporte que 14 granges remplies de foin et des maisens ont été frappées par la foudre et entièrement consumées entre Contrecœur et Varennes.

L'étable de M. Gilbert Parisseau, à Verchères, a été rasée de fond en comble Elle contenait une partie de la récolte.

La cheminée en pierre de la maison de M. Louis Desmarais, de la même localité, a été démolie.

Dans le rang des terres noires la grange de M. William Dansereau a été complétement brûlée.

La grange de M. Herménégilde Danseau contenant 40 charges de foin et plusieurs instruments aratoires a été également consumée. Plusieurs autres bâtiments ont aussi été détruits.

Dans les environs de Montréal-Sud, trois maisons ont été démolies complétement, et une quatrième a été enlevée de ses fondations et transportée à plusieurs pieds dans un champ en arrière. Le toit de cette dernière a été enlevé. Heureusement personne n'a été blessé.

A Longueuil, une chaloupe à voile appartenant à M. Hurtubise a été trouvée, ce matin chavirée. L'Hosanna", a brisée ses amarres et a reviré bout en bout. Le vapeur traversier. le "Longueil" se trouvait en plein fleuve au plus fort de la tourmente. Le capitaine Jodoin qui commande le bateau, depuis au-delà le 30 ans, dit qu'il n'a jamais vu de tempête semblable. Pendant dix minutes quoique la machine fonctionnât à pleine vitesse le bateau ne semblait pas gagner un pouce de terrain. Le fleuve était soulevé par d'énormes vagues.

A ST-JEROME

Le tonnerre a mis le feu à l'ancien village de cette paroisse connu sous le nom de La Chapelle vers sept heures et demie hier soir. Toutes les maisons au nombre de neuf à dix y ont passé.

Les excursionnistes du Parc, de la Montagne Tremblante qui sont arrivés à Ste-Jérome vers huit heures et demie, et ont pris le souper à l'hôtel Beaulieu, ont pu voir l'incendie d'assez près.

Le village de La Chapelle se trouve à quelques milles en bas de la ville de Ste-Jérôme et à une certaine distance de la grande fabrique de papier de la maison Rolland.

L'orage, qui avait éclaté vers les six heures hier soir, était accompagné de tonnerre et d'éclairs.

POUR AVOIR FRAUDE LA DOUANE

Odilon Déchêne a comparu, hier matin, sous l'accusation d'avoir fraudé la douane. Il a été établi qu'il a vendu deux barils de whiskey à M. Alexis Parent, qu'il en a déposé deux chez M. Arthur Turcotte, ex-M. P. P., qu'il en a caché un dans un hangar à la Basse-Ville, et un autre chez son frère, sans avoir au préalable payé les droits d'accise requis et après avoir fait une fausse déclaration en douane.

M. A. Taschereau, avocat du défendeur, a contesté la juridiction du tribunal, prétendant que l'offense avait été commise à Montréal, du moment que les barils ont été retirés de la douane. Il a aussi prétendu que l'action aurait dû être basée sur l'acte du revenu intérieur et non sur l'acte des douanes, qu'en outre elle était mal rédigée et comprenait un cumul d'accusations, ce qui la rendait nulle en fait.

Son Honneur a pris la cause en délibéré.

Pillé et noyé

St-Jean, N. B., 19 — Trois Indiens ont été arrêtés sur l'accusation d'avoir pillé puis jeté à l'eau un nommé MacMonagle. Ces indiens avaient raconté que leur victime s'était noyée accidentellement, mais des témoins s'offrent à prouver qu'il y a eu crime.

UNE CHOSE PEUT ÊTRE CERTAINE PAIN-KILLER LE DOULEUR

PAIN-KILLER

LE GRAND

Remede de Famille de ce Siecle

Pris a l'INTERIEUR il guerit :—*Diarrhee, Crampes, Douleurs dans l'Estomac, Mal de Gorge, Froids Subits, Rhumes, etc., etc.*

Employe a l'EXTERIEUR il guerit :—*Coupures, Contusions, Brulures, Entorses, Mal de dents, Douleurs faciales, Nevralgie, Rhumatisme, Engelures*

Aucun remède n'a obtenu une popularité si grande.—*Salem Observer.*

Nous pouvons témoigner de l'efficacité du Pain-Killer. Nous avons vu son effet magique dans le soulagement de la plus forte douleur ; et nous savons que c'est un bon remède.—*Cincinnati Despatch*

Rien n'a encore égalé le Pain-Killer, le meilleur remède de famille qui soit en vente.—*Tennessee Organ.*

Il a un mérite réel ; aucun remède n'a acquis la réputation du Pain-Killer de Perry Davis pour faire disparaître la douleur.—*Newport News.*

Méfiez-vous des contrefaçons. N'acceptez que le véritable "PERRY DAVIS." En vente partout : grande bouteille 25 cents. Très grande bouteille 50 cents.

TONIC Liquor Phosphatica Anchor TONIQUE

ANCHOR WEAKNESS TRADE MARK CURE

LE REMEDE

'ANCHOR'

CONTRE LA

Faiblesse

ANCHOR WEAKNESS CURE'

Cette précieuse et souveraine préparation s'adresse par sa composition spécialement aux troubles de la digestion qui se traduisent par ce terme général : **LA DYSPEPSIE.** La principale action du " Anchor Weakness Cure " est celle qui se manifeste sur la secrétion des glandes du canal alimentaire. C'est ainsi qu'il anifie l'appareil digestif et contribue à opérer la digestion et l'assimilation. Voilà pourquoi les éléments nutritifs et toniques qu'il renferme agissent si rapidement et rendent au sang sa richesse, aux nerfs leur vigueur, aux muscles et aux autres tissus les matériaux qui produisent l'embonpoint, la force et la **SANTE.**

CE REMEDE est indispensable dans toutes les Familles, il est le seul qui puisse remplacer avantageusement, sans en offrir les dangers, les alcooliques, tels que : Eau de vie, whiskey, vins, etc, etc.

Prenez vous-même et donnez à votre Femme, à votre Fille, à vos enfants Faibles

LE 'Anchor Weakness Cure'

En vente dans toutes les pharmacies ou s'adresser à la Anchor Medecine Co., Québec, Canada.

Les Pilules du Dr Nelson

TONIQUE DU SANG CONVIENNENT SPECIALEMENT AUX ANEMIQUES. ELLES SONT INFAILLIBLES ET SONT TRES RECHERCHEES PAR LES FEMMES ET LES FILLES PALES.

Anchor Medecine Co., Quebec.

Les Capsules Weber

EXPULSENT INFAILLIBLEMENT LE

VER SOLITAIRE

En vente chez tous les Pharmaciens ou s'adresser a

CIE DE MEDECINE "ANCHOR"

QUEBEC, CANADA

21 mars 1896.—1 an o.

LE REGIME DE LA TERREUR

Lorsqu'il fut décidé que M. Blair aurait de l'opposition à son élection comme ministre des chemins de fer dans le cabinet Laurier, quelques-uns de nos amis crurent que cette hostilité n'était pas méritée. Ils donnaient pour raison que le nouveau ministre des chemins de fer se montrait bien disposé à rendre justice aux nombreux employés soumis à son autorité, et que c'était se montrer trop ardent que de lui faire la guerre. M. Blair avait en effet déclaré quelques jours auparavant, que les employés de l'Intercolonial restés neutres dans la lutte n'avaient rien à craindre de lui. Mais ces belles paroles étaient évidemment calculées pour s'attirer les sympathies de ces voteurs dans son élection, et elles n'avaient aucune teinte de sincérité. Et l'opposition qu'on lui a faite se trouve amplement justifiée aujourd'hui.

M. Blair ministre n'est plus M. Blair courtisant les faveurs de l'électorat. Il a donné la mesure de sa haine dans le débat soulevé par Sir Charles Hibbert Tupper à propos des destitutions d'employés de l'Intercolonial faites dans les provinces maritimes. Il a déclaré que tout employé à la journée dénoncé par un député ou un candidat libéral serait destitué du moment que les faits contenus dans la dénonciation lui paraîtraient satisfaisants.

Jamais, croyons-nous, un ministre de la couronne n'a émis principe plus inique, plus arbitaire et plus barbare.

C'est le principe : " aux vainqueurs les dépouilles " appliqué dans toute sa brutalité. En vertu de ce principe le pain des employés publics dépend entièrement du caprice et de la vengeance d'un candidat défait ou d'un député libéral. Pas d'enquête, pas de preuve contradictoire, rien qu'une dénonciation plus ou moins plausible et la victime sera immédiatement immolée. Nous en verrons de belles avec un pareil système. Il suffira qu'un candidat ou qu'un député libéral adresse au ministre une accusation contre tel ou tel employé pour que celui-ci soit jeté à la porte sans qu'il ait seulement la satisfaction de savoir ce dont on l'accuse.

Et pour que le système ne manque pas de victimes, M. Blair le publie aux quatre coins du pays. Voyez-vous ce qui va arriver ? Les chercheurs de places, alléchés par la perspective d'un emploi, évoqueront leurs souvenirs, exagèreront quelques paroles prononcées à la légère dans l'excitation d'une discussion entre amis, en dénatureront le sens, en grossiront la portée, et quand tout cela sera bien arrangé, ils iront porter leur dossier au candidat défait ou au député libéral, tous deux cherchant à se faire de la popularité, ceux-ci transmettront le document au ministre avec quelques mots à l'appui, et le tour sera joué, non, la vengeance sera satisfaite.

Voilà le système qui sera mis en vigueur pour les employés publics sous le gouvernement du juste M Laurier. C'est le régime de la terreur que nos adversaires ont toujours exercé chaque fois qu'ils ont eu le pouvoir en main. Ils donnent pour excuse que les conservateurs ont fait la même chose, et que après, tout les libéraux qui représentent la moitié de la population du pays, ont droit d'avoir leur chance.

Nous nions catégoriquement que les conservateurs aient agi aussi arbitrairement envers les employés qui leur étaient hostiles. A chaque élection nous avons eu à lutter contre les employés publics libéraux et, sauf quelques cas intolérables, aucun d'eux n'a été inquiété. Nous ne les avons seulement pas dénoncés. Quant à la part que chacun doit avoir des faveurs publiques nous maintenons ce que nous avons déjà dit au sujet de l'Intercolonial : dans la province de Québec le tiers de ces employés sont libéraux Et il est à remarquer pourtant que nous avons eu le pouvoir pendant dix-nuit ans ; ce qui prouve que nos adversaires ont eu leur bonne part du patronage des chemins de fer.

Nous sommes bien prêts à reconnaître que dans la distribution des places vacantes ou qui le deviendront, les libéraux ont droit à la reconnaissance de leurs amis ; mais nous protestons contre ce principe barbare de destituer les employés conservateurs pour les remplacer par des libéraux. Et le système admis par M. Blair n'est rien autre chose. Croyez-vous qu'il a été adopté que pour punir les employés qui se sont mêlés de politique et donner une leçon aux autres ? Mais si c'était là le but en vue tous, rouges comme bleus, seraient mis sur le même pied. Et alors M. Blair serait obligé d'exiger de son collègue M. Mulock la destitution de M. King, qui, bien que nommé à un emploi dans le département des postes, n'en a pas moins fait la campagne en faveur du ministre des chemins de fer dans Queens et Sudbury. Il serait obligé de destituer aussi tous les employés de l'Intercolonial qui durant la dernière campagne consacraient leurs loisirs de bureaux à engueuler nos amis, au point de leur rendre la vie insupportable. Allez donc dénoncer ceux-là, nous verrez si M. Blair sera d'accès aussi facile que s'il s'agissait de dénoncer un conservateur.

Non, ce système est inique pour le présent et dangereux pour l'avenir. Nous en avons enduré beaucoup d'employés politiciens libéraux dans le passé, mais on ne peut pas s'attendre que les provocations actuelles nous encouragent à cet excès de générosité pour l'avenir. Le gouvernement Laurier n'est pas éternel, bien au contraire et quant il tombera, la majorité du peuple exigera que justice soit rendue à ceux qui en auront été privée sans le régime de la terreur. Nous aurons donc un commencement du système en vogue aux Etats-Unis, système dénoncé par tous les hommes publics qui songent aux intérêts du pays avant de satisfaire leur vengeance.

M. Blair a commis là une faute impardonnable. Les libéraux qui ont quelque souci de leur réputation le sentent bien et c'est pour cela, sans doute, que le *Globe* essaie de montrer la question sous un jour un peu plus favorable en donnant préséance aux remarques de Sir Richard Cartwrigt qui avait essayé de corriger les paroles de son bouillant collègue du Nouveau-Brunswick. Le fard dont le ministre du commerce a voulu couvrir la pensée du ministre des chemins de fer ne servira à rien. M. Blair se soucie fort peu de l'opinion de ses collègues. Il fera à sa tête et le principe qu'il a posé lui servira de guide, s'il y trouve son profit et le profit de ses amis. Tout le monde est maître dans ce gouvernement composé d'hommes sans autre communauté d'idée que celle du pouvoir, et chacun expose et applique ses principes suivant son caractère et ses instincts.

Eh bien, qu'ils les appliquent dans toute leur vigueur, puisque le cœur leur en dit et qu'ils sont les maitres et seigneurs du pays pour un certain temps. Toutes les bonnes raisons que nous pourrions leur donner ne les arrêteront pas. Nous ne pouvons que les dénoncer au public qui se fatiguera plus vite qu'on ne le pense des intimets de ces aventuriers qu'un accident fait ministres de la Couronne.

La question des écoles

LA MISSION DE M. PROULX

La question des écoles est toujours à l'ordre du jour, et elle le sera encore longtemps. Le correspondant de la *Minerve* communique à son journal des nouvelles intéressantes touchant ce sujet ; nous les reproduisons afin de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui se dit et de tout ce qui se passe :

" La question des écoles, sans créer toute l'excitation qu'elle a soulevée durant la dernière session, n'en est pas moins le sujet principal des conversations. Autant qu'il est possible de savoir où les choses en sont rendues, nous sommes aussi loin d'un règlement que nous l'étions il y a six mois. M. Laurier, après ses conférences avec M. Sifton, était bien prêt à se contenter de modifications à la loi de 1890, qui auraient permis l'enseignement religieux dans les écoles, une demi-heure chaque jour et aussi l'engagement d'instituteurs catholiques dans les grands centres. Son affaire était tout arrangée ; il devait accepter un soi-disant règlement, M. Sifton devenait ministre de l'Intérieur, la presse libérale devait crier, dans Québec : "Victoire pour les catholiques," et dans Ontario : "Victoire pour les protestants." Et l'on aurait eu cinq ans pour faire oblier cette trahison.

Mais voici que M. Greenway ne veut plus, paraît-il, se prêter à ce jeu-là. Tiraillé d'un côté par Sifton menacé de l'autre, par M. Martin, qui semble être redevenu le " fighting Joe, " il se refuse, disent des renseignements venus de Winnipeg à tout compromis.

M. Willison rédacteur du " Globe, " qui cherche à reprendre l'influence de George Brown et à diriger le parti libéral avec ou sans le consentement des ministres, était ici la semaine dernière et cherchait à faire publier dans les journaux que la difficulté est réglée. Il n'y a pas réussi. Au contraire on a dû remettre à plus tard la nouvelle conférence qui devait avoir lieu entre les ministres fédéraux et ceux de Manitoba. C'est pour ne pas prolonger la session, disent les zélés ; c'est parce qu'on ne peut plus trouver une base de compromis, disent ceux qui paraissent mieux savoir.

Pour tâcher d'amener une solution, M, Laurier promet à Joe Martin la position de juge à la Colombie Anglaise ; à M. Sifton il offre le portefeuille de l'intérieur : à M. Greenway il laisse entrevoir toute une manne de faveurs ministérielles pour Manitoba. Malgré tout cela la solution semble aussi loin que jamais.

***

" Il va sans dire que le voyage de l'abbé *Proulx à Rome donne lieu à toute sorte de* commentaires. Va-t-il soumettre au Pape un projet de règlement de la question ? Va-t-il plaider la cause des catholiques de Danielsonville ? Va-t-il dénoncer les évêques qui sont intervenus dans la dernière lutte électorale ? Va-t-il demander au Saint-Siège que la juridiction du successeur de Mgr Satolli soit étendue au Canada ou qu'un délégué spécial soit envoyé en ce pays ? autant de versions différentes et les deux dernières sont celles qui rencontrent ici le plus de croyants.

S'il est vrai que M. Proulx s'en va dénoncer les évêques, cela ne doit pas inquiéter les catholiques. Rome ne peut pas se déjuger du jour au lendemain pour satisfaire messieurs les libéraux ou d'autres personnages, dont le but ambitieux est le secret de Polichinelle. Or, avant d'intervenir dans la dernière lutte électorale, plus d'un évêque a eu la précaution de consulter les autorités romaines et spécialement la sacrée congrégation de la Propagande.

C'est ce qu'a fait Mgr Labrecque lors de l'élection partielle de Charlevoix. C'est ce qu'a fait Mgr Blais, qui était alors à Rome. C'est ce qu'a fait Mgr Bégin. Et nous croyons savoir qu'un certain nombre de questions touchant les pouvoirs des évêques, la direction à donner aux catholiques, le devoir de ceux-ci à suivre cette direction, ont été soumises à la Propagande. Les réponses à ces questions ont servi de base à l'attitude prise par la plupart des évêques lors des dernières élections.

De plus, on sait la déclaration faite par Mgr Langevin, à son retour de Rome, que son attitude serait la même que par le passé, Sa Grandeur n'a pas fait cette déclaration sans avoir consulté qui de droit, et il ne faut pas oublier non plus que le préfet actuel de la propagande, S. E. le cardinal Ledochowski est un zélé défenseur des écoles séparées pour lesquelles il a fait des luttes courageuses et énergiques, en Pologne.

Sans doute, Mgr Langevin accepterait du gouvernement un règlement raisonnable ; mais pas un semblant de règlement qui sacrifierait les droits des catholiques.

Il est indéniable que de fortes influences sont mises en jeu, à Rome, pour faire triompher la politique libérale de non intervention ; M. Proulx et ceux qui l'envoient comptent sans doute sur le travail déjà fait pour réussir. Mais à l'appui des droits de la minorité, il y a les déclarations antérieures de la Propagande et il y aura l'influence de NN. SS. Fabre, Bégin, Gravel et Labrecque, qui seront à Rome en même temps que M. Proulx. "

Coupé en deux

Une promenade qui finit mal

Hamilton, 22—Olivier Ambeaux, âgé de 13 ans, fils de Thomas Ambeaux, a été tué accidentellement, hier soir, sur la voie du Grand Tronc par un convoi de marchandises.

Le jeune garçon, ainsi que quelques autres, était monté subrepticement dans un wagon du convoi pour faire un bout de promenade

Le conducteur les découvrit en approchant de la gare ; dans sa hâte à s'enfuir, le jenne Ambeau se jeta en bas du wagon, et tomba sur la voie. Le convoi passa sur lui et le coupa en deux. Le coroner White tiendra une enquête sur cette mort.

Mgr Duhamel

Ottawa, 22 —Mgr l'archevêque d'Ottawa a conféré, samedi matin, dans la basillique, la prêtrise à un religieux de la Compagnie de Marie, de Cyrville.

Mgr l'archevêque est parti hier matin, pour assister aux séances du conseil de l'Instruction Publique à Québec. Il est accompagné du révérend M. E. Proulx.

Le révérend M. Ducharme, ci-devant vicaire à la Pointe à Gatineau, vient d'être nommé curé de Ste Sophie d'Alafield.

MGR LANGEVIN A OTTAWA

Ottawa. 22.—Sa Grandeur Mgr Langevin a officié à la messe, hier, à la basilique, et fait un éloquent sermon. Il a parlé tout particulièrement de la question des écoles, et, dans le cours de ses remarques, il a dit que c'était pour lui une grande consolation de savoir que le Saint Père approuvait la conduite tenue par les évêques canadiens sur cette question ; que c'en est une de principes, qui ne peut être réglée, si on ne la base sur des lois de justice. Ceux qui pensent qu'ils pourront enterrer les griefs de la minorité se trompent grandement.

VICTOIRE FACILE

Les Derviches abandonnent Dongola

Et l'armée anglo-égyptienne s'en empare sans coup férir

Le Caire, 21—Une dépêche de l'expédition angly-égyptienne dit que Dongola, le point objectif de cette expédition, a été pris sans coup périr, les Derviches l'ayant abandonné depuis quelque temps. La ville de El Hafir, au nord de Dongola, où s'étaient réfugiés les Derviches, a été prise d'assaut après un engagement des plus vifs. Les Egyptiens se sont alors emparés de 27 bateaux chargés de grain.

Les Derviches ont fait des efforts désespérés pour reconquérir les bateaux, mais leur tentative a échoué devant le feu nourri d'une artillerie.

Après leur défaite, les Derviches ont retraité sur Dongola, emportant leurs morts et leurs blessés. La ville était déserte quand les troupes y sont arrivées. Des canonnières qui accompagnent l'expédition est débarqué un corps de troupe, qui devra attendre le corps principal.

On croit que les Derviches sont sans provisions et qu'ils vont tenter une nouvelle attaque contre Dongola. El Hafir n'a été occupée qu'après un combat sanglant. L'artillerie égyptienne a vite triomphé de la résistance nércique des guerriers. Les naturels ont célébré avec une vive joie le triomphe des troupes anglo-égyptiennes.

Londres, 21—Le correspondant du "Daily News" qui accompagne l'expédition, dit que lors de l'attaque de El Hafir les plans des Derviches ont été déjoués. Leur mouvement pour rencontrer les troupes ont permis aux canonnières de dépasser la vile et de se diriger sur Dongola. Les Derviches ne se sont aperçues que trop tard que ce mouvement leur était fatal.

Londres, 21—Maigré les déclarations du gouvernement, que Dongola était le point objectif de l'expédition anglo-égyptienne, les journaux de Londres n'expriment pas moins l'opinion que mantenant que Dongola est pris, les troupes vont procéder à la conquête du Soudan tout entier.

LE DR. BERGIN, M. P.

Victime d'un grave accident

Cornwall, Ont., 21—Les citoyens de la ville de Cornwail ont été profondément affectés d'apprendre samedi matin, que le Dr Bergin, député de Cornwall et Stormort, et l'un des plus anciens membres de la Chambre des Communes, avait été dans la nuit précédente victime d'un sérieux accident qui met sa vie en danger.

Le Dr Bergin, qui est âgé de 70 ans, était allé dans la soirée de vendredi, à un concert donné à la société Saint-Patrice de Cornwall, en compagnie de M. C. R. Devlin, député libéral du comté de Wright. Tous deux adressèrent la paroles à l'assistance, et le Dr Bergin paraissait en parfait état de santé et d'esprit.

A l'issue du concert, il regagna avec M. Devlin, sa résidence du quartier Est de la ville.

Après une cenversation d'une demi-heure, il prit sa lampe et voulut se retirer pour la nuit. Comme il atteignait le dernier degré de l'escalier, il fut pris de faiblesse et tomba du haut en bas, tenant toujours la lampe dans sa main crispée. Lorsqu'on le releva, il était sans connaissance et portait une blessure à la jambe et aux mains. Il va sans dire que la lampe était brisée en miettes.

M. Devlin et M. John Bergin, avocat, accoururent en toute hâte auprès du blessé qui avait perdu connaissance et à qui des soins médicaux furent données incontinent. Vers quatre du matin, la paralysie gagna tous les membres du malade qui resta dans un état comateux jusque dans l'avant-midi. Samedi après-midi il prit un peu de mieux, mais ses médecins, les Dr Alguire et Harrisson, entretiennent des craintes sérieuses à son sujet.

(*Plus récent*)

Une dépêche de la dernière heure nous apprend que le Docteur Bergin a repris connaissance à midi aujourd'hui. Les médecins ont pu lui faire avaler quelque nourriture. Ils espèrent maintenant de le ramener à la vie.

Tragédie a Rimouski

Dans un accès de démence

Une femme étrangle son mari

Rimouski, 22—Un évènement des plus tragiques a plongé la ville de Rimouski dans le deuil et la consternation, et l'émotion est vive au sein de chaque famille.

La femme d'un riche cultivateur de cette ville du nom de Lepage avait subitement perdu la raison l'an dernier à la suite d'une violente attaque de la grippe. Depuis ce temps, sa folie semblait inoffensive, on la laissait errer en liberté ; souventes fois, on la vit se dirigeant vers l'église avec son petit enfant dans les bras où elle faisait de longues stations et une fois entr'autres, elle déposa son enfant sur l'autel comme si elle voulait l'offrir en sacrifice.

Cette manie du sacrifice éveilla l'attention de plusieurs personnes qui avertirent le mari d'avoir à faire surveiller sa femme de plus près.

Mais les jours, les semaines s'écoulèrent sans que rien ne vint justifier les sinistres pressentiments.

M. Lepage tombait du haut mal à de rares intervalles il est vrai, mais des mois d'anxiétés, de chagrin et de veilles prolongés ont déterminé la crise fatale, et ces jours derniers, alors qu'il était seul à la maison avec la pauvre femme, il se sentit empoigné par le terrible mal. Avant même qu'il pût appeler à son aide, ou sortir de la maison, il s'affaisa sur le parquet dans les convulsions de l'épilepsie.

Que se passa-t-il dans le cerveau de la folle ? Nul ne le sait et nul ne le saura probablement jamais. Elle, l'épouse aimante et bonne, douce et dévouée, se penchant sur le corps convulsé de celui qu'elle avait tant aimé, saisit entre ses deux frêles mains le cou de son malheureux mari et l'étrangla. Notre plume se refuse à décrire l'horreur de la scène.

Quand les voisins arrivèrent à la maison, la tragédie était consommée et Lepage gisait, raide et inanimé. La pauvre femme continuait à enserrer de ses doigts crispés le cou de son mari. Elle chantait tout doucement, la pauvre folle, et jamais les personnes témoins de cette scène lugubre ne l'oublieront de sitôt.

Lepage a reçu la sépulture chrétienne, ces jours-ci, et son convoi a été suivi à l'église par une foule énorme de citoyens. On a pris des mesures pour faire interner la démente avant qu'elle puisse faire encore d'autre malheur. On suppose que c'est dans un de ces accès de démence religieuse, poussée par l'idée du sacrifice qui semblait hanter son esprit, qu'elle a commis son horrible action.

L'HONORABLE M. BEAUBIEN ET L'EXPOSITION

Sous ce titre on lit dans le *Trifluvien* :

L'honorable M. Beaubien a fait, mardi dernier, une déclaration qui a réjoui tous les citoyens des Trois-Rivières et leur a ouvert sur l'avenir d'attrayantes perspectives.

Il a promis à l'Association Agricole du district des Trois-Rivières une aide *substantielle* pour ses expositions à venir ; il a ajouté que notre ville était digne d'avoir bientôt l'exposition provinciale.

Dans la bouche d'un ministre, c'est la presqu'une promesse, et certes les Trifluviens ont le droit d'exprimer de vastes espoirs quand une déclaration de ce genre a été faite par un homme aussi énergique et aussi influent dans les sphères gouvernementales que l'est l'honorable M. Beaubien.

D'ailleurs M. Beaubien a déjà montré l'intérêt qu'il portait à notre exposition et, c'est aux applaudissements de la foule que, vendredi dernier, M. P E. Panneton a pu lui rendre hommage et saluer en lui " un grand patriote. "

Certes, c'est un grand patriote que l'homme qui, depuis 20 ans, a consacré à la cause du progrès agricole en cet province son énergie et son travail, qui, depuis le jour où il a siégé pour la première fois dans le conseil des administrateurs de cet province, a employé toute son influence de ministre à faire triompher cette cause sacrée.

Elle est grande la dette de reconnaissance que lui devra la province de Québec.

Heureux le comté qui, comme celui de Nicolet, peut avoir pour le représenter à la Chambre un député aussi actif, aussi intelligent, aussi patriote.

Une terrible ruade

Avant hier soir un nommé Moreau a été trouvé sans connaissance dans son étable, à Saint-Malo, entre les pattes de son cheval. On ne sait trop comment, mais la bête a lancé une ruade des plus violentes à son maître. Ses blessures ne sont cependant pas mortelles.

NOUVELLES LOCALES

Toute annonce de Naissance, Mariage et Deces, sera refusee si elle n'est accompagnee d'une remise de 25 cents.

Inventions américaines

La liste suivante de brevêts d'inventions Américains accordés le lui courant à des inventeurs canadiens nous est fournise par Messieurs Marion et Laberge, Ingénieurs et Solliciteurs de brevêts. No. 185, Rue St Jacques, Montréal.

567122—William E. Borbridge, Ottawa, — Exhaust.

567536—Edward Dickson, Oak Lake,—Poudre.

567566—Isaie Fréchette, Montréal,—Machine à enformer.

567468—Charles A. Gregory, Montréal, Cueilloir.

567145—Peter C. Larkin, Toronto,—Garniture de Piston.

567153—J. Larsen, Toronto,—Machine pour fabriquer des morceaux de bois de placage.

567194—Philip Newton, Grand Harbor,— Fourche.

567570—Olivier T. Springer, Barlington,—Porte Pliante, et glissante.

567177—John W. Waddell, Hamilton, Table de jeu.

567179—Manley N. Weathers, Berwick, Grille Rotative.

Retraites

La retraite des élèves des Ursulines e des élèves maitresses de l'Ecole Normal commencera ce soir pour se terminer dimanche.

Elle sera prêchée en français par le R. P. Desjardins, S. J., et en anglais par le R. P. Hamel, S. J.

—La retraite de élèves maitres de l'Ecole Normale commence aussi ce soir ; ell sera prêchée par le R. P. Summa, dominicain.

Décédé

Le jeune enfant de M. Dupuis, de St-Thomas de Montmagny, qui a été si gravement brulé il y a quelques jours, est mort depuis.

Deux doigts brisés

Un typographe qui était en excursion de chasse à l'Ile du Rat, il y a une couple de jours, a eu deux doigts brisés par l'explosion de son fusil. La blessure a été passée à St Joachim.

Bénédiction d'église

La bénédiction de l'église de St-Antoine de Bienville, a eu lieu ce matin à 9 heures.

La bénédiction a été faite par le revd M. A. Gauvreau, curé de St-Roch.

Ensuite, M. le curé Gosselin, de Lévis, a chanté une grande messe.

Le sermon de circonstance a été donné par le révd M. Scott, curé de Ste-Foye et ancien vicaire à Lévis.

Plusieurs membres du clergé et une foule considérable de fidèles assistaient à la cérémonie.

Nominations

Il a plu à Son Honneur le lieutenant gouverneur le 31 août dernier de nommer MM. Napoléon Godin, Ferdinand Langlais, Jean Bapte Boudet, Louis Gignac et Honoré Thibeaudeau, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité scolaire de "Ste-Christine" comté de Portneuf et Guillemette, membre du bureau d'examen de Charlevoix et Saguenay, en remplacement du Dr Chs. A. Clément démissionnaire.

Départs

LL. GG. Mgr Lanchevin, archevêque de St-Boniface, et Mgr Grandin, évêque de St-Albert, le R. P. Fouquet et M. l'abbé A. Defoy, partiront vendredi pour Ottawa. Les distingués voyageurs continueront ensuite leur voyage lundi prochain en route pour St-Boniface, Manitoba.

Nomination

M. Deguise a été nommé à un emploi au bureau de la marine, à Québec.

Malade

Nous regrettons d'apprendre que le Dr L. M. Genest, de St. Bernard, Dorchester, est malade des fièvres typhoïdes.

Mort subite

Un dame Grégoire âgée de 35 ans, est morte subitement à St-Romuald, avant hier, pendant qu'elle conversait avec des amis. Le coroner Belleau a tenu une enquête, et le jury a rendu un verdict de mort d'apoplexie cérébrale.

Ordinations aux Trois-Rivières

Mgr Latiêche a ordonné dimanche dernier, les messieurs dont les noms suivent : Diacres : MM. Auguste Lelaidier, Alex. Lavergne, Raphaël Gélinas, Irénée Trudel, et Ephrem Paquin. Minorés : MM. Philippe Lesage, Hormisdas Trudel et Joseph Gélinas.

Tonsurés : MM. Patrice Mongrain, Alcide Lemyre et Dionis Gélinas.

Mort subite

Un nommé Letourneau qui seinait près du bassin Louise, ce matin, est mort subitement dans son embarcation.

Le coroner tient une enquête cet après-midi.

La cathédrale de Chicoutimi

Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, a fait exécuter un travail important pour la décoration du sanctuaire de sa cathédrale. Ces ouvrages, qui viennent d'être installés, ont un effet superbe tant par leur richesse que par leur proportion colossale. Ils consistent en un magnifique tabernacle tout doré, surmonté d'un baldaquin supporté par quatre colonnes avec frise et corniche de l'ordre corinthien dans toute sa richesse.

Ce baldaquin s'élève à la hauteur de 60 pieds. La décoration est blanc et or avec quantité d'or bruni, ce qui lui donne un effet magnifique.

Le plan a été préparé par MM. Peachy et Dussault, architectes, et l'ouvrage a été exécuté par M. J. Villeneuve, jeune entrepreneur et sculpteur de St-Romuald, fils de M. F. Villeeneuve, ancien entrepreneur si bien avantageusement connu du public.

Horriblement brulé

Un jeune Nadeau, fils de M. Antoine Nadeau, autrefois des environs de Québec aujourd'hui domicilié à Biddefort, a été horriblement brûlé par une torche enflammée que quelqu'un avait laissé tomber dans la rue. Le jeune homme ayant vu tomber cette torche était accouru pour s'en emparer, mais un autre a frappé dessus à coups de pieds et la torche a fait explosion, mettant le feu aux vêtements du jeune Nadeau. On s'est empressé de lui porter secours, mais il a été brûlé horriblement.

Le lendemain, l'enfant était dans un état dangereux et endurait des souffrances atroces. Il a les cheveux, les bras et les jambes tellement brûlés que la chair semble être rôtie.

Sauvetage

Vers trois heures hier après-midi, un jeune garçon du nom de Wilbrod Mountain, âgé de 6 ans, enfant de M. John Mountain, mécanicien aux entrepôts de la douane était à jouer près de l'étang en arrière du poste des pompiers No 5, quand il tomba dans l'étang. Une petite fille qui l'avait vu tomber donna l'alarme et le gardien, Polycarpe Paré se jeta à l'eau immédiatement et il réussit à empoigner le jeune Mountain au moment où il allait disparaître pour la dernière fois. Ce n'est pas le premier sauvetage de Paré.

7 ans de pénitencier

Beaubien, convaincu de vol chez M. Alfred Larue, marchand, a été condamné à 7 ans de pénitencier.

La raison de cette sentence sévère est que Beaubien a déjà été condamné plusieurs fois à la prison et au pénitencier pour différents vols et que cela ne paraît pas l'avoir corrigé.

Avocat

M. J. E. Girard, N. P. et député d'Arthabaska à la législature demandera à la chambre à sa prochaine session de l'autoriser à pratiquer comme avocat.

Exploitation

Lors de la construction de la voie ferrée à Chicoutimi on avait trouvé des gisements considérables de fer entre Jonquière et St Bruno, à l'endroit appelé Dorval.

Une compagnie vient de se former pour exploiter ces gisements et plusieurs chars ont été envoyés la semaine dernière aux foyers de St-Maurice. On trouve 97 pour cent de fer, ce qui est superbe.

La compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean compte beaucoup sur cette exploitation pour augmenter le trafic l'hiver prochain.

Arrestation difficile

Hier soir la police a eu fort à faire pour arrêter un cocher du nom de Fortin accusé d'ivresse et d'insulte. En voyant approcher la police il disparut dans une maison, mais quelques minutes après il était encore à faire des siennes au quai de la traverse. Cette fois, par exemple, la police réussit à le coffrer mais non sans difficultés.

Aqueduc à Sainte-Marie de la Beauce

MM. Lachance & Gagnon viennent d'entreprendre à leurs frais la pose d'un aqueduc public pour desservir le village de Ste Marie de Beauce. Les conduites seront en fonte, et d'un diamètre de 6 pouces à la prise d'eau, qui se trouve à 145 pieds d'élévation au dessus du village, à une quinzaine d'arpents des premières maisons. Il faudra pour cet ouvrage considérable plus de 14,000 pieds de tuyau, car le parcours est d'environ 3 milles. La fonte a été commandée à la Fonderie de Trois-Rivières. La société constructrice est composée d'hommes d'expérience, M. Lachance ayant déjà posé plusieurs aqueducs. MM. Lachance & Gagnon ont leur bureau principal à Ste-Marie.

Sauvetage héroïque

Avant hier soir, un homme qui était dans une légère embarcation près du vapeur *St Louis* à la Pointe Platon, est tombé à l'eau, disparaissant presque immédiatement. Les passagers lui jetèrent une corde mais comme cela prenait du temps, M. E. G. Joly de Lotbinière avocat, de cette ville, ôta son habit et se jeta à l'eau. Il réussit à empoigner le pauvre homme et à le tenir hors de l'eau jusqu'à ce que la corde fut à leur portée. Tous deux ont été sauvés.

Le chemin de fer du Lac St-Jean

Un nombre considérable de touristes dirigés par M. Perce, de Providence, est parti pour faire le voyage du Saguenay. M. Perce fait une specialité des voyages d'automne et il doit arriver d'autres excursionnistes encore, cet automne.

Morte en mer

Un homme qui a été douloureusement surpris hier, c'est M. Adam Brown, de Hamilton. Il était au Château Frontenac depuis vendredi, attendant le retour de sa femme et de sa fille, qui étaient en Europe. Or, hier soir, le Capt. R. Myles, de Toronto, l'un des amis de M. Brown arriva au château et ayant rencontré M. Brown il lui dit qu'il avait pris le convoi à Rimouski pour venir l'avertir que Mme Brown était malade. Le pauvre mari comprit aussilôt ce que cela voulait dire. Mme Brown était morte jeudi à bord. Le cadavre a été rmené à Québec et il sera transporté à Hamilton.

Deux mois de prison

Eugène Caron, l'un de ceux qui on volé Lorette a été condamné à deux mois de prison samedi par le juge Chauveau.

Chute fatale

Le coroner Belleau est parti pour la Pointe-aux-Trembles, où il est allé tenir une enquête sur le corps d'un cultivateur du nom de Moïse Hardy, âgé de 70 ans qui est tombé du toit de sa maison samedi et qui est mort des suites de cette chute.

Noyé

Un jeune enfant s'est noyé dans un puit à St Hénri de Lévis.

Arrestations

La police a arrêté quatre individus pour ivresse samedi et hier.

Dispensaire gratuit

On fait des démarches pour établir un dispensaire médical gratuit à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

Quelques souscriptions ont déjà été recueillies.

Bienville

L'abbé Lucien Gauvreau prendra possession de sa nouvelle cure, St Antoine de Bienville, le 1er dimanche d'octobre. Les enfants de Marie de Lévis dont il était le direteur, lui présenteront un cadeau avant son départ.

Un homme sans connaissance

Un triste accident de voiture est arrivé avant hier matin, coin des rues St Pierre et Côte de la Montagne. Un nommé Dussault, de Sillery, passait en voiture sur la rue St-Pierre, lorsqu'à l'encoignure de la Côte Lamontagne, le cheval butta et tomba, la voiture fut renversée et Dussault tomba sur la chaussée, donnant de la tête sur la pierre. On le ramassa sans connaissance et il fut transporté chez M. George Demers, courtier, où le Dr Gosselin lui prodigua ses soins. Un quart d'heure après, il reprenait ses sens et fut transporté chez lui. Il n'avait aucune blessure. Cet endroit est très dangereux et ce n'est pas le premier accident qui s'y produit.

La pente est trop inclinée et il arrive souvent que les chevaux buttent, surtout par un temps de pluie, quand le terrain est glissant. La corporation devrait faire mettre cet endroit en bon état.

Recettes de chemins de fer

Les recettes de la Cie du Grand Tronc pour la semaine finissant, le 14 Septembre 1896, sont de $435,198 contre $431,974 pour la période correspondante.

Au camp

Un foule considérable a visité le camp des militaires à St-Joseph de Lévis, hier après-midi. La température était belle et c'était un plaisir que de faire cette promenade pour aller voir les habits rouges. Il vaut mieux les voir au camp que dans la rue, car ils ne sont pas commodes une fois qu'ils ont quitté les lignes. Hier encore ils se sont battus avec les civils dans la côte du Passage et près de l'église de Notre-Dame. Le sang a coulé et pendant une demi-heure on n'entendait que les cris des batailleurs. Ils étaient en boisson. Où ont-ils pris cela, au camp ou en ville ? Les autorités devraient y voir.

Dividende

La banque Nationale vient de déclarer un dividende de 2½ pour cent pour les prochains six mois.

Accident de voiture

Un accident de voiture qui aurait pu avoir des suites fatales a eu lieu, hier soir, dans la côte Lamontagne. Les voitures de M. Hough descendaient chargées d'excursionnistes américains qui allaient prendre le convoi du Québec Central, et elles se suivaient de près l'une l'autre. Tout à coup, le fer du timon d'une de ces voitures, conduite par un jeune Lagacé, se brisa, et la voiture, n'ayant plus rien pour la retenir, frappa les chevaux aux pattes de derrière. Ils prirent l'épouvante et, malgré les efforts du cocher, descendirent la côte à toute vitesse. Au tournant, la voiture renversa, et les occupants furent lancés à terre avec violence. Heureusement, ils n'ont eu aucun mal ; mais le cocher Lagacé a reçu plusieurs contusions à la tête.

PYNY-PECTORAL

Guérit Positivement

TOUX ET RHUMES

dans un très court espace de temps. C'est un spécifique scientifique, éprouvé et sûr, dont ses propriétés calmantes et curatives sont reconnues.

M. J. H. HUTTE, Chimiste,
520 Yonge Street, Toronto, écrit:

"Comme sirop à administrer généralement contre le rhume et les affections pulmonaires, le Pyny-Pectoral est un médicament précieux. Il a donné les résultats les plus satisfaisants à tous ceux qui en ont fait l'essai. Un grand nombre de personnes m'ont parlé des bienfaits résultant de son emploi dans leurs familles. Agréable au goût, il convient aux jeunes et aux vieux. J'en ai chez moi, un dépôt extraordinaire, et je puis toujours le recommander comme un remède efficace contre le rhume et absolument digne de confiance.

Grande Bouteille, 25c.

DAVIS & LAWRENCE CO., LTD.,
Seuls Propriétaires, Montréal.

Enquête

Samedi dernier, le coroner est allé à St-Henri, tenir une enquête sur le cadavre d'un bébé de 22 mois, fils d'un M. Beaudoin. Pendant que M. Beaudoin était allé à l'étable, son enfant est embarqué sur le couvercle du puits qui a basculé et le malheureux est tombé dans le puits. Un verdict en conséquence a été rendu.

Un serrefrein du Pacifique Canadien, M. Théophile Riel, domicilié à Lévis, a été victime d'un accident ces jours derniers à Yamachiche. Il est tombé d'un char en mouvement et s'est disloqué un épaule.

—Des ouvriers préparent le couloir de l'ascenseur pour la réception de la cage qui sera ici à la fin de la semaine.

—La pêche à la truite est très abondante de ce temps-ci au Lac Edouard.

—Les plaintes contre le rôle d'évaluation seront entendues vendredi devant le Recorder.

—Dimanche soir un jeune homme qui descendait la côte d'Abraham dans un buggy, a été renversé au tournant de la côte, le cheval ayant pris peur. Il a subi quelques contusions à la figure et aux jambes.

Plusieurs vols a Magog

Plusieurs grands magasins de Magog, comté de Stanstead, ont reçu récemment la visite de marandeurs de nuit qui les ont pillés. Les voleurs ont fait main basse sur l'argent que contenaient les tiroirs des sommes variant de $1 à $25. D'après les indices d'effraction, il est évident que les voleurs connaissent les établissement qu'ils visitent et qu'ils y sont allés les yeux fermés ; ce qui fait croire que les coupables sont probablemet des gens de Magog ou des environs.

Le chemin de fer électrique

Quelques hommes sont à l'ouvrage, sur la rue St-André, préparant le terrain pour recevoir les lisses. Il manque encore quelques détails aux arrangements définitifs de la nouvelle compagnie. Ils seront probablement réglés à l'assemblée de jeudi, et alors les travaux seront repris pour tout de bon, afin de terminer la voie principale à travers St-Roch et la Basse-Ville cet automne.

Mariage

Des invitations sont lancées pour le mariage de M. J. E. Dubé, pharmacien, à Mlle Marie-Louise Boudreau, sœur de Mme Geo. Tanguay, qui aura lieu le 23 courant, dans la chapelle St-Jacques.

Accident

Hier matin, un matelot à bord d'un vaisseau dans le port a été victime d'un pénible accident en tombant d'une des vergues. Il travaillait à carguer une voile, quand, soit qu'il fut pris d'une syncope subite, soit qu'il ait fait un faux mouvement, il tomba sur le pont du vaisseau. On le releva sans connaissance. Il n'a aucune fracture, mais il souffre de lésions internes. Il s'est fait transporter chez un ami qui demeure à St-Roch.

Les enfants à l'école

Les enfants qui fréquentent l'école trouveront un remède sûr et spontanée contre des attaques soudaines de crampes, de diarrhée ou de dyssenterie, car le médecin n'est pas toujours proche et une heure de délai dans des cas de cette sorte donne souvent lieu à des conséquences sérieuses C'est pourquoi les parents doivent pourvoir leurs fils du PAIN KILLER de Perry Davis qui est aussi efficace qu'il est simple et sans danger. Des directions sont jointes à chaque bouteille, et une dose manque très rarement à celui qui souffre d'un mal de ventre quelconque. Seulement 25 cts pour une bouteille double grandeur de l'ancienne.

Décès

Ce matin est décédé à St Roch, Auguste Laberge, entrepreneur, et ancien échevin après un mois de maladie.

Il était le père de MM. Victor Laberge, notaire, Aug. Laberge, Percepteur du Revenu, Arthur Laberge, entrepreneur de cette ville, et Cyrille Laberge, voyageur de commerce, de Montréal.

Son service aura lieu à St-Roch, samedi matin, à 9 heures.

Pour plus de 50 ans

LE SIROP DE DENTITION DE MME WINSLOW a été employé par des MILLIONS DE MÈRES pour leurs ENFANTS PENDANT LA DENTITION. IL NOURRIT L'ENFANT, AMOLLIT les GENCIVES, allège la DOULEUR, GUERIT les VENTS et les COLLIQUES, et c'est le meilleur remède pour la DIARRÉE. 25 cents la bouteille.

DECES

Baillargeon.—Décédé le 18 courant, à l'âge de neuf mois, Marie Arthur Gérard, enfant de Jules Baillargeon.

Les funérailles auront lieu demain après-midi. Le départ du convoi funèbre se fera a trois heures et quart de la résidence du père du défunt, No 33, rue Ste-Ursule, pour le cimetière Belmont.

Laberge.—A S-Roch de Québec, le 23 courant, est décédé Sieur *Auguste* Laberge, menuisier-entrepreneur, a l'âge de 69 ans et 4 mois.

Son service et sa sépulture auront lieu samedi, le 26, a 9 heures, a l'église St-Roch. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, 93, rue de la Reine a 8.45 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister.

N. B.—L'office des Tertiaires sera récitée au domicile du défunt demain soir, jeudi, a 8 heures et demie, et l'office des congréganistes vendredi soir, a la même heure.

Marché de Québec

FARINES ET GRAINS

Québec, 24 septembre 1896.

FARINE—Patent extra, bar, 196.	$4.00	à 4.50
Straight Rolor.....	3.50	à 3.60
Extra.....	3.25	à 3.30
Forte pour boulanger.	3.60	à 3.70
Superfine.....	3.10	à 3.30
Fine.....	2.85	à 2.90
Farine de famille en poches de 100 liv.	1.65	à 1.70
Patente amer, qurts.	4.50	à 4.75
Blé du Manitoba.....	0.95	à 1.05
Blé d'Inde jaune.....	0.45	à 0.47
Blé d'Inde blanc.....	0.55	à 0.60
Pois.....	0.80	à 0.85
Fève le minot.....	1.00	à 1.05
Avoine.....	0.28	à 0.30
Orge.....	0.48	à 0.55

PROVISIONS ETC., ETC

Québec, 24 septembre 1896.

Beurre frais par livre.....	$0.14	à 0.16
Beurre salé par livre.....	0.10	à 0.14
Patates nouvelles, par poche.	0.35	à 0.40
Œufs par douzaine.....	0.13	à 0.16
Sucre d'érable.....	0.08	à 0.10
Sirop d'érable.....	0.75	à 0.80
Fromage par livre.....	0.12	à 12½
Foin par 100 bottes.....	10.00	à 11.50
Paille par 100 bottes.....	4.00	à 5.00
Oignon le minot.....	0.50	à 0.60
Pommes par baril.....	2.00	à 2.50
Orange boite Floride.....	5.00	à 5.00
Orange Valence, caisse.....	5.50	à 5.60
Orange Jamaique, Bris.....	5.50	à 6.00
Citrons, par boite.....	3.50	à 4.00
Tabac Canad. en feuile par lb.	0.10	à 0.15
Choux par douzaine.....	0.00	à 0.00

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 24 septembre 1896.

Port frais par 100 livres.....	$4.50	à 4.75
Port frais par livre.....	0.09	à 0.10
Port salé, par livre.....	0.10	à 0.11
Port salé par baril.....	13.00	à 14.00
Jambons frais, par livre.....	0.6½	à 0.7½
Jambons fumés par livre....	0.08	à 0.00

BŒUFS, MOUTONS, ETC

Québec, 24 septembre 1896.

BŒUF 1ère qualité par 100 liv.	$7.00	à 9.00
Bœuf 2ème qualité par 100 liv.	5.00	à 8.00
Bœuf 3ème qualité par 100 liv.	4.00	à 6.00
Bœuf par livre.....	0.05	à 0.06
Mouton par livre.....	0.07	à 0.10
Veau par livre.....	0.07	à 0.09

POISSONS

Québec, 24 septembre 1896.

POISSONS—Séché le quintal..	$4.25	à 4.50
Morue verte le b...	4.75	à 4.00
Saumon, No 1....	14.00	à 15.00
Hareng du Labrd.	4.50	à 5.00
Truite par quart...	5.00	à 6.00
Morue No 1, gibrl..	4.50	à 5.00
Huitres par quart.	5.00	à 6.00

VOLAILLES

Québec, 24 septembre 1896.

Volailles, par couple.....	$0.80	à 1.00
Oies, par couple.....	1.20	à 1.25
Canards, par couple.....	0.50	à 1.00
Dindes, par couple.....	2.25	à 2.50

ON DEMANDE

PLUSIEURS PERSONNES responsables comme agents voyageurs pour une maison établie en Canada. Salaire $780.00 payable $15.00 par semaine et les dépenses. Position permanente.

Références exigées.

Envoyez applications avec enveloppe adressée et timbrée a

THE NATIONAL STAR BUILDING, CHICAGO, ILL.

24 septembre 1896—8t

VALLEE DE LA MATAPEDIAC

On ne saurait trop admirer l'activité déployée par le gouvernement de Québec et particulièrement par l'honorable Commissaire de l'agriculture et de la colonisation, depuis quelques années, en faveur de la colonisation. Aussi, les régions du Lac St-Jean, du Témiscamingue et du Nord de Montréal se sont merveilleusement développées. La Vallée même de le Matapédiac, à peu près ignorée jusqu'à ces derniers temps, n'a pu rester étrangère à la bienveillante attention de nos gouvernants, et cela à tel point que les colons arrivent de toutes parts, s'emparent des terres même non arpentées de cette belle et riche vallée.

Ce zèle de nos gouvernants pour une cause si noble, si élevée, celle de la colonisation, répondait parfaitement aux désirs de Nos Seigneurs les évêques, du clergé, et, devons-nous ajouter, du peuple qui, tout à coup, s'est trouvé uni à ses évêques, au clergé dans une même idée patriotique que nous pouvons dire providentielle, vu la spontanéité de ce beau mouvement parti de tous les degrés de l'échelle sociale. Plus que jamais les classes dirigeantes travaillent à conserver au pays ses enfants ; plus que jamais, le peuple veut, par le défrichement, s'emparer du sol, des belles terres de la province de Québec. Le doigt de Dieu est là, nous ne pouvons en douter. Cet ensemble ne peut guère s'expliquer sans faire intervenir comme facteur les vues de la Providence sur notre pays.

L'honorable premier-ministre disait récemment à Oka : " Quand j'ai compris que, dans la seule région du Témiscamingue, il y avait trente-deux millions d'âcres de terre à coloniser, j'ai été fier d'appartenir à la province de Québec, parce que nous pouvons devenir un grand peuple."

Un peuple se fait grand par étapes, par période, qui sont marquées chacune d'un caractère particulier. Ce développement extraordinaire donné tout à coup à la colonisation, à l'agriculture même, n'est ce pas le commencement d'une nouvelle ère pour nous de l'origine de notre transformation en grand peuple ?

A ceux qui peuvent encore douter des vues providentielles à notre égard nous pouvons leur dire : " Après à peine un siècle, soixante mille âmes ont pu donner au Canada et à la Nouvelle Angleterre deux millions de citoyens.

Que ne doit-on pas espérer de un million d'êmes disposées à marcher dans les voies que la Providence lui a tracées.

Lors de la session de ce pays à l'Angleterre nous n'étions que soixante mille âmes Dirigés par nos évêques et le clergé nous avons, au milieu d'obstacles de toutes sortes, conservé notre foi, notre langue, nos institutions.

La protection divine a été trop évidente pour que nous ayons raison de craindre au sujet de notre avenir. Craindre aujourd'hui c'est simplement dire que nous nous sommes rendus indignes des vues de Dieu. A nous alors beau d'entrer dans nos voies et de profiter de ce mouvement colonisateur lequel ne peut s'expliquer naturellement, il nous semble.

Chaque partie de la province de Québec ne peut-elle pas faire pour sa région respective ce que soixante mille âmes ont fait pour la province entière ? Nous pouvons répondre énergiquement oui, et nous savons être fidèles à notre mission.

Seul le diocèse de Kimouski renferme plus d'âmes que n'en contenait la province entière en l'an mil sept cent-soixante-trois. Est-ce que sa population de quatre-vingt-onze mille âmes est tellement dégénérée des vertus de ses ancêtres qu'elle est aujourd'hui incapable d'envoyer des fils généreux à la conquête des terres si belles, si faciles, si fertiles de la Matapédiac ? Non, le courage, l'énergie, le patriotisme, ne nous sont pas étrangers, Dieu merci. Que l'on nous donne les moyens de pénétrer dans cette terre que le Seigneur semble nous avoir réservée, et l'on vous dira après un quart de siècle combien nous avons eu raison de croire en notre avenir.

A la dernière Convention des Missionnaires agricoles, l'Honorable Commissaire de l'Agriculture s'écriait à peu près en ces termes. " C'est le clergé qui a fait nos collèges, nos séminaires, nos écoles où tous nous avons puisé notre instruction, notre éducation religieuse. C'est par le clergé que nous arriverons à faire l'éducation agricole de notre peuple, c'est par le clergé que les colons auront le courage de s'emparer des forêts pour les transformer en magnifiques jardins."

Tout cela est vrai ; tout cela fait la gleire du clergé canadien-français, mais il ne faut oublier que cette gloire n'est que la conséquence du sacrifice, de l'abnégation. Le clergé, grâce à Dieu est toujours animé de cet esprit de renoncement, de sacrifice en faveur des nobles causes, cependant il convient qu'il ne soit pas exclusivement à la peine. Il y a des initiatives qui doivent être entreprises, des moyens qui doivent êere employés par les gouvernements, puisqce la nature des choses les met spécialement à leur disposition. En cela, le clergé ne peut qu'indiquer la marche à suivre. C'est ce qu'ont fait les curés et missionnaires de la Vallée de la Matapédiac. Sous la direction patriotique de leur évêque, ils ont présenté, il y a environ deux années à l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec, un plan de colonisation pour la Vallée de la Matapédiac.

Il s'agissait principalement d'ouvrir des voies, de faire des arpentages dans les cantons que traverse l'Intercolonial. Là, le colon pauvre comme le colon aisé, pouvait gaiement travailler au défrichement du sol : communications faciles, forêt pleine d'attraits, sol facile et fertile, paysages charmants, promesses d'avenir, tout y était propre à produire un courant de colonisation que le bon vouloir du gouvernement devait rendre irrésistible.

Une partie de ce plan a été réalisé, mais l'essentiel reste à faire. Si le gouvernement ne l'exécute, l'œuvre de la colonisation sera malheuresement paralysée en cette région. Les routes, les chemins, les arpentages, les ponts doivent recevoir l'attention conttnuelle et efficace de nos gouvernants. Ce n'est qu'à cette condition que se réaliseront ces paroles que l'Honorrble Premier Ministre provincial à Oka, lors de la récente convention des Missionnaires Agricoles : " Pour le moment, c'est la Vallée de la Matapédiac qui donne le plus d'espérance. Avant dix ans l'on trouvera là non pas seulement cinq paroisses, mais vingt belles et florissantes paroisses. "

MATAPÉDIAC.

Une circulaire importante

Du Surintendant de l'Instruction publique

Un des amis de notre journal nous a passé une copie de la circulaire suivante, dont la simple lecture fait saisir toute l'importance et qui ne demande ancune commentaire.

A Messieurs les inspecteurs d'écoles de la province de Québec.

Messieurs,

Je prends la liberté de vous écrire sur divers sujets, dont deux sont, je considère, de grande importance.

1o. Le premier se rapporte à l'enseignement agricole.

Appelés que vous êtes à faire, cet automne, la visite des écoles de votre district d'inspection, je vous prie de profiter de cette occasion pour insister auprès des Commissaires d'écoles, afin qu'ils favorisent l'introductiou des manuels d'agriculture dans les écoles sous leur contrôle.

Vous voudrez bien aussi recommander aux instituteurs et aux institutrices, de s'efforcer d'enseigner à leurs élèves les principes élémentaires de la culture, et de leur inculquer, par ce moyen, le goût des travaux des champs.

L'enseignement de l'agriculture ne doit pas être négligé à l'école primaire ; il mporte de le vulgariser et d'initier. dès le jeune âge, les fils de cultivateurs aux théories agricoles, afin qu'ils deviennent aptes ensuite à développer leurs connaissances, en les fortifiant par une étude basée sur la pratique et l'expérience.

Je compte, Messieurs, sur votre zèle et votre patriotisme pour préparer les voies à cet enseignement spécial, afin que l'agriculture devienne de plus en plus en honneur et contribue davantage au bien-être des cultivateurs et à la prospérité du pays.

Je vous envoie le manuel auquel le comité catholique du conseil de l'Istruction publique a récemment donné son approbation, intitulé : " L'agriculture dans les écoles, " afin de vous permettre de l'examiner et de l'apprécier selon son mérite.

2o—Le second point sur lequel je désire attirer votre attention est celui de la préparation des statistiques scolaires.

Lors de votre visite, veuillez recommander aux Secrétaires Trésoriers des Commissions d'écoles de procéder avec beaucoup de soin au recensement des enfants de leurs municipalités respectives.

Ces statistiques, en plusieurs cas, ne sont point séparées avec une exactitude minutieuse. Quelques secrétaires trésoriers ne semblent même pas se rendre compte de leur importance et, pour s'éviter quelques heures de travail, ils préparent le recensement des enfants sans prendre toutes les informations nécessaires. Il en résulte qu'en comparant le nombre d'enfants qui fréquentent les écoles de notre province avec celui des provinces qui nous environnent on nous place sur un pied d'infériorité quant à la fréquentation des écoles, et on prend même occasion de condamner notre système d'instruction.

Dites aux Secrétaires Trésoriers combien il importe de préparer avec soin les statistiques de nos écoles, afin qu'on n'accuse pas à tort notre population rurale d'être indifférente au progrès de l'instruction.

3o— A la séance du mois de mai dernier le comité catholique du conseil de l'Instruction publique a cru opportun d'amender l'article 92 de ses règlements en exigeant qu'à l'avenir les emplacements de maisons d'écoles aient au moins un demi ardent en superficie au lieu d'un quart d'arpent, à moins d'une autorisation spéciale du Surintendant. Avec un terrain plus spacieux les Commissaires pourront embellir les abords de l'école et y faire des plantations d'arbres.

En faisant connaître aux Commissaires scolaires cette altération des règlements, vous leur direz que j'ai fait préparer une série de plans de maisons d'écoles par un architecte compétent. Je fais litographier ces plans et, vers le premier novembre prochain, je serai en mesure de fournir gratuitement des plans de maisons de dimensions et de prix différents aux commissaires qui m'en feront la demande.

4o— Dans vos conversations avec les commissaires d'écoles de votre district, veuillez les engager à se conformer toujours à la loi et aux règlements du comité catholique ou prodestant dont ils relèvent

Dans les contestations entre commissaires et contribuables sujettes à appel au Surintendant, je vous prie d'être circonspects dans votre manière de parler et ne pan exprimer à l'avance sur le litige une opinion qui me priverait de vous déléguer mes pouvoirs, comme la chose est déjà arrivée

(Signé) Boucher de LaBruère.

Surintendant

Québec, ce 10 septembre 1896.

Bulletin Politique

Lettre du général Gascoigne au général Cameron

Ottawa, 18—Voici la lettre du général Gascoigne au général Cameron l'informant de sa destitution comme commandant du Collège Militaire Royal.

J'ai un pénible devoir à remplir comme président du Collège Militaire Royal C'est de vous informer que le gouvernement se propose de faire des changements immédiats dans l'administration générale du collège, et qu'il désire confier à un autre le commandement du collège. On voudrait que la vacance fût faite pour le 1er septembre afin qu'elle pût exister pour le prochain terme. On a insinué qu'il serait moins désobligeant pour vos susceptibilités que votre destitution vint de moi et on a aussi pensé qu'il vous paraîtrait plus convenable que la notification vous en fût faite, à vous officier impérial, par moi. C'est là la raison pour laquelle on m'a choisi pour communiquer avec vous.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ce devoir ne m'est pas bien agréable. Mais je suis sûr que vous saurez séparer l'amitié privée du devoir public que j'ai reçu instruction de remplir.

Je serais heureux de recevoir de vous une réponse aussitôt qu'il sera possible et j'espère que vous croirez que, comme j'écris privément (bien que d'après un ordre,) si vous envoyez votre démission, vous aurez tout bénéfice d'un acte accompli spontanément.

Croyez-moi, bien sincèrement à vous,

(Signé) W. J. Gasoigne.

Au major général Cameron, C. M. G.

A PROPOS DE DESTITUTIONS

Ottawawa, 18 — D'après les plus récents renseignements arrachés au mutisme des députés libéraux il y aurait eu à leur caucus d'aujourd'hui, une violente passe d'armes à propos des destitutions pour cause de partisannerie.

Un certain nombre de députés de la droite relégués aux sièges plus excentriques de leur côté de la Chambre, s'en sont fait donner sur les doigts pour leur trop grande propension à bavarder.

LA MISSION DE L'ABBE PROULX

Une opinion d'un membre du clergé catholique de Winnipeg a ce sujet

Winnipeg, 18—Un membre éminent du clergé catholique de St-Boniface, parlant du départ de M. l'abbé Prouix comme envoyé de M, Laurier, dit que ceux qui connaissent la manière dont on conduit les affaires au Vatican doivent savoir que la voix d'un prêtre comme l'abbé Proulx ne peut être d'aucun poids contre l'opinion des évêques. Le seul fait qu'il était personnellement opposé à la nomination de Mgr Langevin est suffisant pour lui enlever tout crédit à Rome. Bien plus, l'archevêque de St-Boniface, qui vient justement d'arriver de Rome, dit que les vues de Sa Sainteté sur la question des écoles sont ceux de la hiéraechie et que les droits garantis à la minorité manitobaine par la constitution doivent lui être restitués.

Le personnage en question ajoute : " Pour moi, il me semble que M. Laurier se trouve dans une fâcheuse impasse. Il a promis de faire pour nous plus que sir Charles Tupper n'aurait jamais pu faire, et maintenant il se trouve en face de l'opposition de M. Greenway ; ce qui veut dire, naturellement, qu'il sera forcé de présenter une législation réparatrice à Ottawa. Mais, avant de s'arrêter à ce dernier parti, il remuera ciel et terre, et l'envoi de M. l'abbé Proulx à Rome est une démarche suprême et désespérée. La question des écoles est loin d'être réglée."

Pour plus de 50 ans

Le Sirop de dentition de Mme Winslow a été employé par des MILLIONS DE MÈRES pour leurs ENFANTS PENDANT LA DENTITION. Il NOURRIT L'ENFANT, AMOLLIT les GENCIVES, allège la DOULEUR, GUERIT les VENTS et les COLLIQUES, et c'est le meilleur remède pour la DIARRÉE. 25 cents la bouteille.

JOE MARTIN A OTTAVA

Il a une entrevue avec M. Laurier, mais il ne veut rien dire à la presse

Nomination prochaine du ministre de l'intérieur

Shortis sera-t-il libéré

Ottawa, 18—M. Joseph Martin, ancien député de Winnipeg, et aspirant au poste de ministre de l'Intérieur, est arrivé ce matin à Ottawa. Il a eu une entrevue avec M. Laurier.

Interrogé par votre représentant, il a déclaré n'avoir rien à dire aux journaux et il ne sait pas quand il quittera Ottawa. M. Foster ayant déclaré au commencement de la semaine que l'Opposition ne voterait pas les crédits pour le département de l'intérieur, tant que le ministre ne serait pas nommé, il est rumeur, ce matin, dans les cercles libéraux, que le poste sera rempli d'ici à quelques jours.

L'on n'ajoute aucune foi d'ici à la dépêche de Winnipeg disant que l'hon. M. Daly sera candidat conservatenr à Brandon contre le nouveau ministre de l'intérieur.

L'honorable M. Tarte se propose de faire de nouvelles destitutions au ministère des travaux publics. Il arrivera par ce moyen, dit-il, à réduire les dépenses annuelles des salaires d'environ $70,500 à $80,000.

Il y a eu une petite passe d'armes, hier soir, entre MM. Richard-on, Fitzpatrick et sir Hibbert Tupper, relativement à certaines ventes de fil d'engerbage faites par l'ancien gouvernement à M. John Connors et autres.

Ces messieurs seraient redevables de fortes sommes d'argent au gouvernement à qui ils auraient donné en garantie des bons de chemins de fer, etc. Sir Hibbert a répondu qu'une enquête tenue à ce sujet par l'ancienne administration a démontré la fausseté de cette accusation.

En réponse à une interpellation de M. Bergeron, M. Fitzpatrick a dit qu'il n'a pas entendu dire que Valentine Shortis devait être mis en liberté et envoyé en Irlande.

LA MISSION DE L'ABBE PROULX

Il n'est pas envoyé à Rome par les Canadiens de Danielsonville

La rumeur circule depuis quelques jours que M. l'abbé Proulx s'en va à Rome pour, entre autres motifs, défendre la cause des Canadiens-français de Danielsonville Conn. qui réclament depuis trois ans la faveur d'avoir un prêtre de leur nationalité pour ouré. Nous avons télégraphié, dit la *Presse*, à M. le Dr C. J. Leclaire de Danielsonville, l'un des principaux canadiens intéressés dans cette difficulté religieuse, pour savoir si réellement M. l'abbé Proulx était chargé de les représenter à Rome et voici la réponse qu'il nous communique :

Danielsonville, Conn. 19 sept. 1896.

" M. Proulx n'est pas envoyé par nous à Rome".

(Signé) Dr C. J. LECLAIRE

FUNERAILLES DU R. P POINT

Les obsèques du R. P. Point, S. J., ont eu lieu hier matin, à 8.30 heures, à l'église du Gésu, Montréal, avec la plus grande simplicité. La levée du corps a été faite par le R. P. H. Hudon S. J., recteur et une messe basse a été dite par le R. P. Filiatrault, S. P. supérieur.

Avant la messe, il y eut récitation de l'office des morts.

Le vénérable défunt était exposé assis dans son cercueil et revêtu de ses ornements sacerdotaux.

Autour du catafalque brûlaient six cierges. Le maitre-autel était orné de violet. Dans le sanctuaire. on remarquait, tenant chacun un cierge allumé, M. le chanoine Racicot, le R. P. Colin, supérieur des Sulpiciens ; M. Dubuc, curé de St Vincent de Paul ; Geoffrion, supérieur du collège de la Côte des Neiges ; Lepailleur, curé de Maisonneuve ; Brasseur, P. S. S. ; Maréchal, curé de Notre-Dame de Toutes-Grâces ; le R. P. Schmidt, ministre de l'Imaculée Conception ; M. Piché, curé de Terrebonne ; le R. P. Turgeon, S. J. ; M. l'abbé Verreau, principal de l'école Normale ; le R. P. Lefebre, provincial des Oblats ; M. Connolly, curé de St Antoine ; le R. P. McGarry, C. S. V., supérieur du collège St-Laurent ; le R. P. Strubb, Rédemptoriste ; le R. P. Lauzo, O.M. I., et le R. P. Rousseau, P. S. S., de St Jacques.

Le "Dies Irae" et le "Libera" ont été chantés par les élèves, sous la direction des RR. PP. Beauregard et Bellemare, Jésuites.

Environ sept ou huit cents personnes, y compris les élèves du collège, assistaient à la cérémonie. Après l'office, le corps a été transporté au cimetière du noviciat, au Sault aux Recollets. Les porteurs étaient les RR. PP. Devine, Kavanagh, Lamy, et Belliveau.

Le R. P. Filiatrault, supérieur, et le R. P. Hudon, recteur, ont accompagné le défunt jusqu'à sa dernière demeure.

ON EST FATIGUE DE TARTE

Les libéraux de la Province de Québec ne veulent pas de la dictature du ministre de travaux Publics

Révélations intéressantes du correspondant du "Toronto World"

Le "Toronto World" publie la dépêche suivante dans son numéro du 17 :

Montréal. 16 septembre.— L'honoroble J. Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, devenu connu, il y a quelques années, pour avoir endossé quelques lbilets qui furent produits devant les tribunaux québecquois lors d'un procès politique, vient de soulever une tempête dans ce district par la façon dont il distribue le patronage. Il était connu depuis quelque temps déjà que les libéraux d'ici étaient indignés de sa conduite, mais cette indignation a atteint son point culminant aujourd'hui et l'on est à faire signer un "*round robin*" demandant que M. Tarte soit remis à sa place ; en d'autres termes, on veut que le ministre des Travaux Publics sache qu'il n'est pas un dictatenr. Il n'y pas assez de places pour satisfaire tous les aspirants et les libéraux sont mécontents de la façon dont il distribue celles qui existent. Au lendemain des élections, M. Laurier salua en M. Tarte, l'organisateur de la victoire et, lors de la formation de son cabinet, lui confia l'une des plus importants portefeuilles. Cela ne plut pas à plusieurs libéraux de la province, parmi lesquels il faut compter M. Cléophas Beausoleil, qui est un ennemi déclaré du ministre des Travaux Publics. Piusieurs députés appuyent M. Beausoleil dans sa révolte. M. Bruneau, député de Richelieu, est tellement mécontent de M. Tarte qu'il est retourné chez lui dernièrement et menace d'abandonner son siège de député. Il se plaint de ce que M. Tarte a chassé certains employés, dans dans son comté, et les a remplacés sans le consulter. Mais ce sont les tendances à tout monopoliser du ministre des Travaux Publics qui excitent sourtout contre lui la jalousie. Lui et ses fils veulent avoir le contrôle absolu de la presse ministérielle dans ce district et tout le patronage d'imprimerie. Que M. Tarte a coupé les vivres au *Soir* parce que MM. Brodeur et Choquette voulaient garder quelque intérêt dans ce journal : c'est le secret de Polichinelle. Les jeunes Tarte viennent d'acheter un matériel d'imprimerie et ils se préparent à attraper tout ce qui sera fait ici.

L'honorable C. A. Geoffrion est l'un de ceux qui voient avec une douce satisfaction cette prise d'armes contre le ministre des Travaux Publics. Il avait consenti à entrer dans le cabinet comme ministre sans portefeuille, sous l'impression qu'on le consulterait lorsqu'il s'agirait de distribuer le patronage, mais il s'est aperçu que son influence compte pour très peu. En effet, on l'a traité de telle façon qu'il disait dernièrement à un ami : " Ils ont l'air de croire que je suis ici pour faire les commissions. "

Il existe aussi un désir de se débarrasser de M. Marchand et de faire la lutte provinciale sous le commandement d'un autre chef, mais M. Marchand ne sera pas renversé. L'hon. M. Robidoux, M. Chs. Langelier, M. McShane et d'autres partisans de feu M. Mercier désirent beaucoup retourner à la Chambre locale et travaillent ferme dans ce but.

UN CABINET DIVISE

MM. Greenway et Sifton ne s'entendent pas

Winnipeg, 18 — Il n'y a plus aucun doute maintenant que le cabinet Greenway est divisé en raison de divergences d'opinions de ses membres sur la question des écoles. M. Greenway lui-même et M. Cameron sont chauds partisans d'un mode d'enseignement laïgue qu'ils seraient heureux de proposer comme règlement de cette épineuse question des écoles.

Mais ce n'est pas assez et M. Sifton dans ses efforts pour accorder plus à quelque peu relâché les liens très intimes qui l'unissaient à M. Greenway.

On croit généralement que M. Greenway restera ferme dans ses opinions.

Commentant la situation, le " Free Press, " dit que la question des écoles est entrée dans une nouvelle phase quand l'un des partis a défini clairement ce qui devait être concédée pour rendre justice et que d'un autre côté le cabinet local sera restreint dans ces concessions.

Le " Free Press " ajoute que M. Laurier n'est plus décidé maintenant à accorder à M. Joseph Martin une nomination de juge,

On dit que M. Prendergast, M. P. P., pour St Boniface, sera nommé juge du comté de Winnipeg.

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

QUEBEC, 24 SEPTEMBRE 1896—No 2

LA DESTINEE D'ISABELLE

(SUITE)

Elles entraient en effet, l'œil brillant, les joues roses, portant uue brassée de fleurs sauvages et suivies de Mina essoufflée.

" Qu'est-ce que toutes ces herbes, mes enfants ? Ne voyez-vous pas que vous allez salir les tapis ? fit observer Mme du Houzeau.

—Salir ! se récria Hermine. Quel vilain mot,maman ! Ces jolies plantes peuvent-elles salir quelque chose ? Ce sont des fleurs de la lande. Nous avons fourragé partout. Il y a de quoi remplir ces grandes potiches et quand ce sera fait nous les porterons à Notre-Dame-de-Grâce. Tu veux bien, dis, Isabelle ?

—Je ne demande pas mieux, mignonne.

—Apprenez-moi, s'il vous plaît, ce que c'est que Notre Dame-de-Grâce, questionna Mme de Houzeau.

—Un modeste oratoire dédié à l'Etoile des mers. Les marins et les pêcheurs ont toujours, vous le savez, mis leur confiance en elle. Vers l'an 1760 Bertrand-Jocelyn comte de Kermeneur fit élever sur un rocher une petite chapelle qui fut appelée Notre-Dame-de-Grâce et dès lors la piété populaire s'y attacha ; on y venait de tous les villages des environs implorer la protection de Marie et plus d'une fois des matelots échappés au naufrage s'y rendirent pieds nus, un cierge à la main, en chantant des cantiques. Pendant la révolution des mains sacrilèges brisèrent l'image de la sainte Vierge, arrachèrent les ex-voto suspendus autour d'elle et renversèrent même les murailles. Au commencement de l'automme dernier, je pensai tout à coup à relever cet humble sanctuaire et à rendre ainsi aux populations qui vivent surtout de la mer un secours précieux pour leur foi. Mon projet fut aussitôt mis à exécution.

—Et ce fut une excellente inspiration, dit Melle Anne. Les femmes et les enfants des pêcheurs prennent fréquemment le chemin de la chapelle et la sainte Vierge ne manque pas de suppliants. Si un bateau est en péril si des matelots tardent à rentrer au port des familles entières se jettent aux pieds de Notre-Dame-de-Grâce et font brûler des cierges en son honneur.

—Il faudra visiter la chapelle, maman, s'écria Hermine. Si vous saviez comme elle me plaît sur son rocher qui domine les flots ! Et puis la sainte Vierge est si belle, elle vous regarde avec un si doux sourire ! On comprend tout de suite que les familles des pauvres pêcheurs soient plus tranquilles après avoir prié à ses pieds."

IV

Mme du Houzeau était sans contredit une personne remarquable par son sentiment exquis des convenances et le tact qui ne l'abandonnait jamais

Ne heurtant jamais de front les idées des autres elle savait les ramener aux siennes sans qu'ils s'en doutassent et faire régner dans son domaine une incomparable harmonie en ralliant à sa propre volonté toutes les volontés contraires. Jusque-là deux personnes seulement avaient échappé en partie à cette main de fer dissimulée sous un gant de velours : Isabelle et Tugdual.

Nous disons en partie, parce quelle avait réussi à les faire plier malgré eux : la première par la force même des choses, le second au nom du respect filial. Elle n'avait donc jamais rencontré d'opposition invincible.

Son séjour à Kermeneur avait un but qu'elle voulait atteindre à tout prix et au premier moment il lui sembla que ce serait chose facile.

Cette opinion ne tarda pas à changer.

" Avez-vous de nombreux voisins cette année, ma cousine ? avait demandé Olivier le soir de son arrivée.

— Autant que de coutume, répondit Isabelle. Les Penaroz ne sortent pas de chez eux. "

Olivier ébouche une moue significative.

" Passons, s'il vous plait. Que peut-on faire d'un couple vénérable qui soigne ses rhumatismes ?

—Ce sont des jeunes qu'il vous faut ? reprit Isabelle en souriant. Et bien, les Trégastel sont revenus. Ils ont même des hôtes, je crois.

—Bon, cela ! dit gaiement Olivier. Et Jacques de Bailleul, est il encore du nombre des vivants ?

—Je le présume l'ayant vu il y a quelques jours à peine. Vous en faisiez peu de cas jadis.

—Bah ! il a son mérite. A la ville ce serait un camarade trop rustique ; mais à la campagne on est content de le trouver.

—Vous le trouverez et avec lui un étranger de ses amis. Ce dernier n'est pas rustique, je vous en réponds.

—Oh ! non, dit Marthe. Il est bien distingué et...bien brave surtout.

—Comment le savez-vous, petite cousine ?"

Il fallut conter l'incident qui avait causé tant d'émoi aux deux jeunes filles. Yvonne voulut connaître le portrait du héros de l'aventure.

" Ce beau monsieur doit se trouver légèrement dépaysé chez ses hôtes, dit-elle. Que peut il faire quand M. de Bailleul s'occupe de ses bouquins, Mme de Bailleul de son poulailler ou de ses étables, M. Jacques de ses journaliers et ses sœurs de leur couture ? Il est vrai que Ghislaine est une exception. Elle n'est pas changée, elle est restée princesse.

—Qu'entends-tu par là ? dit Isabelle Ghislaine est toujours la bonne et gracieuse fille que tu as connue.

—C'est ce que je voulais dire. Jel'appelle princesse à cause du contraste qu'elle forme avec ses sœurs qui ressemblent à des fermières avec leurs doigts rouges, leurs toilettes démodées et leurs manières gauches et embarrassées.

—Yvonne, tu les calomnies, s'écria Hermine. Clotilde a un cœur d'or et Noémi est très amusante et très gaie.

—Hermine a raison, reprit Isabelle d'un ton sérieux. Si Melles de Bailleul portent des robes fanées et des chapeaux à la mode de l'an passé elles ont en revanche de grandes qualités, fort appréciées dans leur entoxrage et leur gaucherie vient plutôt de la timidité que de la sottise.

Personne n'avait remarqué le silence de Mme du Houzeau et le nuage très léger qui s'était formé sur son front depuis le moment où Marthe avait parlé de M. de Neuvy avec le naïf enthousiasme de son âge. Du reste elle reprit promptement son amabilité ordinaire.

Mais le lendemain un grand break conduit par la main vigoureuse d'une femme de quarante-cinq à cinquante ans, dont le visage qui rappelait celui de Jacques de Bailleul s'auréolait de cheveux noirs et de rubans violets s'arrêta dans la cour : des rives perlés s'en échappèrent et trois jeunes filles uniformément vêtues de gris en descendirent.

Isabelle les avait aperçues ; elle s'avança à leur rencontre.

" Il y a un siècle que nous ne vous avions vue ma chère enfant, lui dit Mme de Bailleul d'une voix dont le timbre élevé et rude indiquait une personne habituée au commandement. Ces petites filles n'y tenaient plus ; elles m'ont traînée jusque chez vous.

—Quel vilain mot,Madame !

—C'est vrai, mon enfant ; mais vous allez me comprendre : le moment est mal choisi, on bat en grange à la Folie-Rose. Venir à Kermeneur est un plaisir, surveiller mes travailleurs est un devoir. Tranchez vous-même la question, que faut il préférer : le devoir ou le plaisir ?

—Le devoir évidemment , mais ...

—Le devoir le plus vigoureux sait laisser de temps en temps une petite place au plaisir. N'est-ce pas ce que vous alliez dire, Isabelle ?" acheva l'une des demoiselles de Bailleul.

C'était elle probablement qui avait été qualifiée de princesse. Bien qu'elle fût exactement mise comme ses sœurs, sa robe grise, très simple et son chapeau orné de bluets lui composaient une toilette charmante.

Tout en parlant Mme de Bailleul et ses filles étaient entrées au salon, où elles trouvèrent les dames du Houzeau.

" Vous ne vous attendiez pas à nous voir, dit Hermine après les premiers compliments.

—Vraiment si, répondit Noémi, la plus jeune des trois sœurs. Jacques a rencontré M. Olivier et l'a amené chez nous. Vous voyez que nous avions des renseignement précis.

—Et ce sournois d'Olivier ne nous a rien dit ! s'écria Yvonne.

—Nous l'avons prié de garder le silence, dit Clotilde. C'est une surprise que nous souhaitions vous faire. Voulez-vous parler vous-même, maman ?

—Parlez, parlez, petites filles, exposez vos projets. Je donne les mains à tout, c'est entendu puisque je trouve l'occasion de vous procurer quelque plaisir ; mais ne me demandez pas de comprendre quoi que ce soit à ces belles idées. J'ai, Dieu merci ! d'autres soucis en tête.

Ghislaine fut chargée de prendre la parole, ce qu'elle fit avec calme et netteté. L'hôte de la Folie-Rose M. de Neuvy avait un esprit inventif et original.Il avait organisé une fête vénitienne : des bateaux pavoisés et illuminés avec des lanternes de toutes les couleurs glissant le soir sur la mer bleue, de la musique, des barcarolles chantées en chœur, etc, etc.

" Ce sera délicieux, s'écria Yvonne en battant des mains.

—Vous serez des nôtres, n'est-ce pas, dirent à la fois les trois sœurs. Nous comptions naturellement sur Melles la Trégonnec ; mais nous avons été enchantés d'apprendre vetre arrivée et nous avons supplié maman de ne pas retarder d'un jour son invitation.

—Nous aurons d'autres plaisirs, ajouta Clotilde. Les grands travaux seront finis de bonne heure cette année ;maman profitera de sa liberté pour satisfaire toutes nos fantaisies, elle l'a promis. Nous n'avions jamais eu d'aussi bonnes vacances et c'est à M. de Neuvy que nous les devrons Il est si aimable et il a de si jolies idées !

—C'est un charmant garçon, appuya Mme de Bailleul. La nature l'a positivement gâté. Je lui dis quelquefois qu'il a dû avoir une fée pour marraine ; ça le fait rire ; mais il est certain que tous les dons ont été mis dans son berceau. Vous l'avez vu,Isabelle ?

—Oui, Madame, et j'ai fort admiré son courage.

—Moi aussi. N'allez pas croire qu'il nous a parlé de cette aventure, mais Jacques a été moins discret. Il l'avait déjà vu à l'œuvre dans un incendie à Vichy. C'est à Vichy qu'ils se sont connus. Vous savez que Jacques a accompagné son oncle. M. de Neuvy logeait dans le même hôtel,ils sont devenus intimes ; finalement mon fils l'a entraîné en Bretagne et personne ne s'en plaint chez nous.

—Assez causé. Vous acceptez l'invitation n'est-il pas vrai, Mesdames ? D'ailleurs nous recevrons. Partons vite, enfants : le souvenir de mes batteurs en grange m'obsède."

Après le départ des dames de Bailleul, la conversation roula sur M. de Neuvy, ce héros qui organisait des fêtes vénitiennes et se jetait indifféremment à la tête d'une vache furieuse ou dans une maison en flammes ; mais Mme du Houzeau mit fin à ces discours en déclarant que les mérites de ce monsieur qui était sur le tapis depuis un gros quart d'heure commençaient à lui porter sur les nerfs.

Yvonne et Hermine la regardèrent avec un léger étonnement. Le fait est qu'elle semblait un peu agacée. Elle n'avait pas coutume d'avoir les nerfs si susceptibles.

Du reste, si Mme du Huzeau était lasse d'entendre parler de M. de Neuvy, cette lassitude ne dura pas ; car le soir, lorsque chacun se fut retiré, elle entra chez Olivier sous un prétexte futile et le questionna adroitement au sujet de l'hôte de la Folie-Rose.

Elle trouva Olivier très enthousiaste. Geoffroy l'avait séduit par son esprit et ses manières aristocratiques.

Le lendemain, Mme du Houzeau parla d'aller chez les de Bailleul. Sa proposition fut aussitôt acceptée. Les jeunes voisines de Kermeneur paraissaient beaucoup moins ridicules aux yeux d'Yvonne,depuis qu'elle espérait trouver dans leur société une source de passe-temps pour la saison. Elle était de ces personnes qui adorent la campagne à condition de s'y trouver en nombreuse et joyeuse compagnie.

La Folie-Rose, bâtie par M. de Bailleul à l'époque de son mariage, résumait bien l'état d'esprit un peu incohérent de son propriétaire. C'était un amalgame de tous les styles : on y voyait une terrasse à l'italienne, un perron Louis XIII, une porte Renaissance, et, pour couronnement, un clocheton gothique, avec accompagnement de deux pavillons, dont l'un affectait l'aspect d'un chalet suisse, et l'autre celui d'une pagode chinoise. Les bâtiments de la ferme s'élevaient un peu en arrière. C'était là, à proprement parler, le domaine de Mme de Bailleul, qui, aidée de son fils, dirigeait l'exploitation, tandis que son mari, en rêveur incapable et inoffensif, vivait enfermé avec de vieux livres.

Les visiteuses la trouvèrent dans la cour, où l'on venait d'amener le break. Sa robe relevée sous un large tablier de cotonnade, les longues brides de ruban vert de son bonnet ondulant à la brise, elle dételait elle-même le petit cheval et passait la main sur son cou inondé de sueur. La vue des châtelaines de Kermeneur ne la déconcerta point. D'un geste tranquille, elle abaissa sa jupe, ramena les rubans verts sous son menton et s'avança vers ces dames, qu'elle conduisit au salon, non sans avoir fait de brèves recommandations au jeune valet qui s'était emparé du cheval.Il y avait dans ses actes tant de simplicité et de rondeur, qu'Yvonne n'eut pas même envie de rire.

Les sons d'un piano s'échappaient du salon. C'était un air un peu lent et très suave.

" Vous reconnaissez la musique de Ghislaine, n'est-ce pas, Isabelle ? dit Mme de Bailleul.

—Je la reconnaitrais entre mille, je crois Madame.

—Elle étudie l'accompagnement d'un nouveau cantique à la sainte Vierge. C'est son plaisir à elle. Tenez, toutes ces parties, tous ces divertissements qu'on prépare cet année et qui transportent ses sœurs au troitième ciel la laissent froide. Elle s'y prête par complaisance, mais son cœur n'est pas là.."

La voix de Mme de Bailleul subit une légère altération, comme si un sanglot fût tout à coup monté à sa gorge. Elle toussa et brusquement ouvrit la porte. Ghislaine quitta aussitôt le piano.

" Si ces dames le permettent, je les laisserai un instant avec toi, dit sa mère. J'ai des ordres pressants à donner. Clotilde et Noémi travaillent dans le jardin sans doute. je vais vous les envoyer."

Elle disparut. Clotilde et Noémi la remplacèrent, et les langues ne chômèrent pas ; mais ce n'était pas là ce qu'était venue chercher Mme du Houzeau. A la fin elle se hazarda à prononcer le nom de M. Neuvy, et apprit qu'il était avec Jacques on ne savait où.

Malgré les efforts de la venue pour prolonger sa visite, il fallut se décider au départ. Comme on traversait la cour, Jacques et son ami parurent. Le regard de Mme du Houzeau s'attacha sur ce dernier.. Il était bien tel qu'il lui avait été dépeint :grand,élégant,souverainement distingué. Il salua avec aisance, et une brève conversation s'engagea. C'en fut assez pour que le baron de Neuvy se montrât homme du monde et brillant causeur, sans ombre de fatuité toutefois.

Depuis longtemps Mme de Bailleul avait rejoint ses visiteuses.En dépit de ses occupations rustiques, la maîtresse de la Folie-Rose se montrait ordinairement fort aimable. Elle l'était ce jour-là, mais on sentait l'effort sous sa gaieté. Isabelle se glissa près d'elle et lui demanda à voix basse si elle était souffrante.

Mme de Bailleul hocha la tête.

" Je me porte bien, dit-elle sur le même ton. Vous me trouvez triste ? C'est que ce matin Ghislaine a eu ses vingt et un ans, et elle m'a parlé pour la seconde fois selon nos conventions.

" Elle a toujours le même désir, poursuivit Mme de Bailleul en soupirant. Je vous parle à cœur ouvert Isabelle ; je sais que vous êtes sa confidente. Le bon Dieu la veut pour lui seul, je ne la lui dispute ai point ; mais mon cœur saigne. J'étais fière de ma Ghislaine, voyez-vous ! Ce sentiment peut sembler étrange à bien des gens, étant donnés mon caractère et mes goûts ; mais il reste vrai que Ghislaine est la perle de ma famille et la joie de mon foyer. Moi-seul sais de quoi sont capables ces doigts et cette tête-là. Les autres l'appellent en plaisantant le ministre de l'intérieur, et c'est un peu vrai. Elle sait me soulager sans qu'il y paraisse, et puis c'est un plaisir et un repos d'entendre le soir une belle mélodie et une voix de fauvette. Et dire qu'il faudra mettre tout cela au passé !"

Sa voix s'altéra encore. Isabelle, émue par cette douleur maternelle lui pressa la main en silence.

" Je savais bien que vous me comprendriez, murmura Madame de Bailleul.

—Je prierai pour vous,dit Isabelle, doucement.

—Merci. Ghislaine attendra l'hiver, elle me l'a promis. Je n'ai pas voulu lui imposer un plus long délai : il faut bien faire de bonne grâce la volonté de Dieu."

Sur cette courageuse et chrétienne parole Mme de Bailleul pressa le pas pour rejoindre le reste de la société.

V

Depuis l'arrivée des du Houzeau les châtelaines de Kermeneur menaient une vie très mouvementée, contrairement à leurs habitudes.

Avec l'esprit d'abnégation qui la caractérisait Isabelle s'oubliait au profit de ses hôtes et leur consacrait régulièrement ses après-midi, l'emploi des matinées étant abandonné à l'initiative de chacun.

Mme du Houzeau et Yvonne pouvaient élaborer des plans selon leur caprice ; elle s'y prêtait avec tant d'amabilté qu'on ne soupçonnait pas les réels sacrifices qu'elle s'imposait.

Qu'il s'agit d'une promenade à pied, en voiture, en bateau, à dos d'âne, d'un déjeuner sur l'herbe d'une partie de lawn-tennis on la trouvait toujours prête.Sa complaisance était inépuisable.

En revanche, les premières heures de la journée lui appartenaient. C'était son bon temps, ses moments libres et bénis. Alors elle se recueillait dans le secret de son oratoire ou dans la petite église remplie de fraîcheur aux pieds de l'invisible Prisonnier du tabernacle sous le faible rayon de la lampe qui se consumait devant Lui et pour Lui,image de l'âme fidèle dont le principal besoin est de chercher le Moteur suprême de ses destinées, de vivre sous son regard et dans sa main, d'aspirer à Lui de toutes les puissances de son être.

Alors encore elle faisait ses visites charitables. Les vieillards de l'hospice les pauvres des environs n'avaient pas perdu la présence de leur bon ange.

Habituellement Marthe et Hermine l'accompagnaient.

Isabelle n'y aurait convié ni sa tante Charlotte dont elle connaissait le cœur sec ; ni sa cousine Yvonne qui faisait volontiers l'aumône,mais qui avait horreur, de la misère, de la maladie, de la mort enfin de tout ce qui nous rappelle notre triste condition en ce monde.

Mais Hermine ne partageait pas ces répugnances et suivait ses cousines de bon cœur.

" Quelle belle vie que celle de Kermeneur ! disait-elle parfois dans l'élan de sa nature ardente et que tu es heureuse Marthe d'avoir une sœur comme Isabelle. En vérité, je crois que si je demeurais toujours ici je deviendrais parfaite.

—Je le crois aussi, car tu es meilleure que moi, répondait Marthe avec sa douce humilité.

—Meilleure que toi ! Tu ne te connais guère,ma petite Marthe, soupirait Hermine en secouant ses longs cheveux, qui, souvent dénoués, formaient un voile sombre à son blanc visage.

" Hermine devient mystique en votre compagnie, mes enfants, dit un jour Mme du Houzeau à ses nièces. Le soir elle récite des prières à n'en plus finir, et ne s'est-elle pas avisée de tricoter des chaussettes pour un bambin de sa connaissance ?

—Il le faut bien maman, puisque je ne me sens pas encore le courage d'entreprendre une paire de bas. Cela viendra un peu plus tard."

Mme du Houzeau se contenta de hausser les épaules et ne fit aucune objection. C'était tout ce que demandait Hermine.

Maintenant les grands travaux étaient achevés à la Folie-Rose et il ne se passait pas un seul jour sans que ses habitants ne vinsent proposer à ceux de Kermeneur quelque plaisir nouveau. Clotilde et Noémi ressemblaient à deux petites folles et leur entrain gagnait peu à peu toute cette belle jeunesse.

On s'amusait extraordinairement dans les garden parties et les pique-niques toujours organisés par l'infatigable Geoffroy.

Plusieurs familles voisines et leurs hôtes (les campagnards en ont toujours en été) prenaient leur part de ces plaisirs. Les jeunes gens étaient nombreux, pleins d'imagination et de bonne humeur ; mais tous se laissaient guider par l'étranger.

" Personne ne saurait faire mieux que lui, disait-on. Il y a une imagination étonnante. Tout ce qu'il invente est si original, si amusant et en même temps si poétique.

Ces louanges sans cesse répétées laissaient Geoffroy parfaitement insensible. On eût dit qu'il ne les entendait pas. Son unique but semblait être le plaisir des autres, et quand ils en jouissaient pleinement lui sans se laisser entraîner dans ce tourbillon, devenait songeur et sérieux.

Comme il donnait ces dernières instructions au sujet de la fameuse soirée vénitienne que certains embarras avaient fait retarder :

" Vraiment. Monsieur, si vous nous tracez souvent des programmes de ce geare, je croirai que vous êtes un enchanteur, lui dit Yvonne.

—Je voudrais avoir la baguette de Merlin pour accomplir des prodiges Mademoiselle, répliqua-t-il en s'inclinant. Malheureusement le fils de Vivaine l'a si bien cachée, qu'il me sera, je le crains, impossible de la retrouver.

—Vous connaissez les légendes du pays breton, Monsieur ?

—Un peu Mademoiselle.

—Qu'est-ce que Geoffroy ne connaît pas? dit Jacques. Bien malin serait celui qui parviendrait à l'embarrasser.

—Je vous en prie Jacques, ne me faites pas une réputation d'homme universel, reprit M. de Neuvy d'un ton plaisant, vous exposeriez mon amour-propre à des humiliations trop pénibles."

La fête vénitienne tint toutes ces promesses. C'était une délicieuse soirée tiède et lumineuse comme une soirée méridionale. La mer parfaitement étale, chantait son cantique le plus harmonieux : les myriades d'étoiles perdues dans les profondeurs bleues ressemblaient à des broderies d'or sur un manteau de velours. Les femmes et les enfants des pêcheurs étaient accourus sur la grève pour le plaisir de voir glisser sur les vagues la petille si élégante avec ses pavillons blancs, rouges, verts, ses guirlandes de fleurs et ses cordons de lanternes. A peine les légères embarcations laissaient-elles derrière elles un sillage d'argent aussitôt effacé.

Les jeunes gens avaient emporté leurs instruments de musique. Jacques était un assez bon joueur de flûte, Olivier cultivait le piston, mais le violon de Geoffroy avait des accents d'une suavité pénétrante et quand il eut achevé ses variations sur le *Lac*, les auditeurs restèrent pendant quelques minutes sous le charme.

Le hasard (était-ce bien le hasard ?) avait assigné à Isabelle la barque la plus proche de celle des musiciens. Quand elle passa sous le rayon des lantermes rouges et dorés, Geoffroy vit que ses joues étaient baignées de larmes.

Elle ne vit pas, elle, l'éclair de triomphe qui s'alluma dans ce regard ordinairement voilé d'une sorte de mélancolie.

V

Mme du Houzeau a son fils Tugdual

" Depuis cinq semaines nous sommes à Kermeneur mon cher enfant et le moment du départ ne saurait tarder beaucoup Certes, nous nous trouvons fort bien ici. Chacun de nous y emploie le temps à sa fantaisie. Sans parler des promenades et parties communes Olivier pêche et chasse les oiseaux de mer, Yvonne remplit des rôles dans les proverbes et les charades. Hermine joue à la sœur de Charité sous la direction de ses cousines et puisqu'elle trouve là son plaisir, je ne la contrarie pas. Pour ma part je me mêle un peu à tout et au fond je vis à ma guise. Le temps ne nous dure pas ; mais on a dit que le capitaine Roasmeur viendra à Plouganion au mois de septembre et je crois qu'il sera convenable de le précéder. En conséquence nous ferons à la fin d'août nos adieux au château.

" Pourquoi ne viendras-tu pas, mon cher fils, passer avec nous ces trois dernières semaines ? Je te transmets la cordiale invitation d'Isabelle. Tes clients sont aux eaux, à la campagne aux bains de mer, que sais-je ! Rien ne retient à Paris. L'air de la Bretagne et les brises de l'océan te seront aussi favorables qu'à ceux auxquels tu les prescris. Boucle ta valise, nous t'attendons incessamment, nous serons tous heureux de te revoir.

" Sérieusement il faut que tu viennes. Nous parlerons d'Olivier. J'ai quelque chose en vue pour lui. Tant qu'il restera désœuvré il fera des sottises comme l'hiver passé. Je dois songer à son avenir qui peut encore être prospère. Après tout d'autres jeunes gens ont été entraînés par la dissipation et corrigés à temps sont parvenus à une situation enviable. Tu m'objecteras, qu'Olivier ayant échoué aux examens, les professions libérales lui sont interdites. Soit. Mais le commerce et l'industrie nous restent et ces carrières-là ne sont pas à dédaigner.

" Je ne puis ici t'expliquer mon affaire dans tous ces détails. Nous traiterons cette question à loisir.

" Ce n'est pas ce seul motif qui me fait désirer ta visite. Je t'avouerai même que ce n'est pas le principal. Quelque chose m'inquiète pour le moins autant que l'avenir d'Olivier ; c'est ton propre bonheur, mon pauvre fils, et j'ai peur qu'il ne soit compromis Ta présence pour tout arranger doit décider en ta faveur. Je ne t'en dis pas davantage. Tu m'entends n'est ce pas ?

" A bientôt donc. Reçois les amitiés de tous et les tendres baisers de ta mère.

Charlotte du Houzeau

Sa lettre achevée, la veuve la relut posément.

"C'est bien, ainsi, murmura-t-elle. Je lui en dis trop peu pour lui causer une véritable inquiétude et assez pour aiguillonner ses désirs et hâter son voyage. Je voudrais qu'il fût déjà ici."

Elle introduisit la lettre dans son enveloppe et traça la souscription :

" Monsieur le docteur du Houzeau, 19 rue Servandoni Paris.

Par la fenêtre ouverte montèrent de frais éclats de rire. Mme du Houzeau alla s'accouder sur l'appui sculpté, délicieux fouilli de fruits de feuillages. Son œil perçant plongea dans un coin du parc.

Là sous les pins et les mélèzes, derrière des sorbiers couverts de baies éclatantes un groupe nombreux s'était formé. Mme du Houzeau n'en pouvait voir tous les personnages, mais au premier rang elle distinguait Yvonne et les demoiselles de Bailleul. Elles causaient et riaient très fort, et, tout en tricotant, Mlle Anne les regardait avec un indulgent sourire. Soudain elles se turent, et une voie mâle parvint confusément à l'oreille de la veuve. En même temps un mouvement s'opéra dans le groupe : elle vit la haute stature de Geoffroy de Neuvy. Près de lui se tenait Isabelle, la tête droite, les yeux attachés sur son visage. Ce qu'il disait était en captivant sans doute, car elle écoutait, attentive, subjuguée par cet accent qui trouvait le chemin de son âme.

Mme du Houzeau se rejeta en arrière, et ses fins sourcils se froncèrent.

" Elle est sous le charme, mes pressentiments du premier jour ne m'avaient pas trompée. Rien n'est encore perdu, cependant."

Elle passa la main sur son front pour en effacer le pli disgracieux et s'accouda de nouveau. M. de Neuvy parlait toujours; mais tout le monde n'était pas suspendu à ses lèvres, car Marthe et Hermine sortirent du parc et vinrent se blottir sur un banc rustique, placé précisément sous la fenêtre de Mme du Houzeau. Elles formaient un tableau gracieux et saisissant par le contraste. Hermine brune et blanche, la taille vigoureuse malgré sa souplesse, l'œil brillant, les lèvres rouges, semblait être là pour faire ressortir la sveltesse quasi maladive de sa compagne, dont les pommettes teintées de rose vif se voilaient à demi sous la soie blonde de ses cheveux dénoués.

A la considérer ainsi, on redoutait involontairement que la phtisie ne guettât cette fragile créature.

Elle riait pourtant d'aussi bon cœur que sa cousine, découvrant ses dents blanches et laissant tomber sa jolie tête sur l'épaule d'Hermine avec un caressant abandon.

" M. de Neuvy conte très bien. Ne trouves-tu pas, Herminette ? dit-elle.

—Si fait, mais son histoire d'aujourd'hui est par trop navrante. Cette pauvre jeune fille, morte à seize ans ! Je pleurais malgré moi, j'avais envie de me sauver, et néanmoins je voulais entendre la fin. Arrange ça, si tu peux.

—Et moi, j'aurais souhaité que le récit se prolongeât. J'aime les histoires tristes, elles me font rêver.

—Tant pis ! Il ne faut pas être trop rêveuse, dit-on. Tiens, veux-tu que nous retournions là-bas ? M. de Neuvy a peut-être commencé une autre histoire.

—Il n'y a pas de danger : le docteur et lui continuent à parler d'archéologie. Tu vois, ils s'en vont tous, Yvonne en tête.

—Pas tous, Isabelle reste pour suivre la discussion. Comment peut-elle s'intéresser à ces choses-là ?

—C'est qu'elle n'est pas une ignorante comme nous. Une fois j'ai entendu un monsieur, un grand savant, paraît-il, qui avait été l'ami de Papa, dire au docteur :

"— Melle le Trégonnec a des aptitudes et des connaissances peu ordinaires chez une femme C'est un esprit supérieur."

" Si tu savais à quel point j'étais contente et fière en entendant ces paroles !

—Je le comprends. C'est comme moi quand on dit du bien de Tugdual. Lui aussi est un esprit supérieur, et si bon en même temps ! Isabelle et Tugdual sont les êtres les plus parfaits que je connaisse. Malheureusement je ne puis vivre auprès de mon frère, et je te trouve bien heureuse toi, d'être toujours avec ta sœur.

—Heureuse ! oh ! qui. Vois-tu, Hermine, j'aime Isabelle par-dessus tout sur la terre. S'il me fallait la quitter, j'en mourrais."

Marthe avait prononcé cette phrase avec une vivacité singulière. En finissant, elle pâlit et porta la main à sa poitrine.

" Qu'as-tu ? s'écria Hermine effrayée.

—Rien bégaya Marthe, une sotte émotion. J'ai eu peur que..quelque chose ne me séparât de ma sœur, et il m'a semblé que mon cœur allait se briser. Mets ta main là."

Hermine posa sa petite main sur le corsage de sa cousine.

" Mon Dieu, comme ton cœur saute ! Mais tu es folle, Marthe. Bien sûr, tu es folle. Comment veux-tu qu'on te sépare d'Isabelle ? Excepté le bon Dieu, rien ni personne ne le peut.

—Non, rien ni personne," répéta Marthe avec hauteur.

Et souriant à Hermine :

" C'était une grosse sottise ; mais c'est passé, petite cousine. Vois, je suis remise à présent."

Elle disait vrai : le sang revenait à ses lèvres et les battements précipités de son cœur s'apaisaient graduellement.

" C'est égal, viens boire quelque chose quand ce ne serait qu'un peu d'eau sucrée avec de la fleur d'oranger. Viens, je le veux."

Et bien qu'elle s'en défendît en riant Marthe se laissa entraîner.

" Cette petite Marthe est une sensitive, murmura Mme du Houzeau ; le moindre choc la tuerait. Isabelle, qui a toujours manifester l'intention de partager sa fortune, deviendrait alors un parti doublement avantageux.. Heureusement nous n'en sommes pas là," ajouta la veuve honteuse de sa pensée.

Trois jours après, Tugdual du Houzeau arrivait à Kermeneur.

C'était l'heure du dîner. Les habitants du château, plus le docteur Dauban, étaient réunis dans la salle à manger. Il y eut de gaies exclamations, des siéges vivement repoussés. Mme du Houzeau embrassa son fils avec transport, ses sœurs se pressèrent autour de lui.

Celui qui causait ce joyeux émoi était homme de vingt-huit à trente ans auquel une taille élevée et de larges épaules donnaient une certaine ressemblance avec les grands chênes de son pays. Sa chevelure fauve massée sur les tempes, couronnait bien son front vaste et uni, un front de penseur ; sa bouche était grave ses traits irréguliers étaient illuminés par des yeux gris, doués d'une indéniable puissance.

Sa supériorité s'imposait. Déjà il était quelqu'un ; il avait fait ses preuves, et la Renommée avait publié les cures étonnantes de ce jeune praticien dont la main était disait-on guidée par le génie.

Il allait maintenant de l'un à l'autre, affectueux, empressé. Chez lui du moins la tête n'avait pas tué le cœur. Que lui importaient alors la science, la célébrité, la fortune ? Au sein de la famille Il se sentait redevenir petit enfant. Son grand front s'éclairait, son regard s'emplissait de lueurs joyeuses, sa bouche prenait le sourir attendri, presque naïf, de ses premières années.

Il est devenu le centre du cercle bruyant. Tout le monde parlait à la fois, on lui posait mille questions dont on n'attendait pas la réponse ; personne ne songeait plus au repos, à l'exception du bon docteur Dauban qui reprit absolument sa place en disant :

"Tant pis pour ceux qui ne veulent pas manger. J'ai un appetit de loup, moi ; la joie me creuse l'estomac, et un dîner refroidi ne valut jamais rien.

—Axiome qui me semble d'autant plus juste, que mon dernier repas, pris à la hâte au buffet d'une petite gare, n'est depuis longtemps qu'un souvenir, " appuya Tugdual.

Dès le lendemain, le jeune docteur renoua connaissance avec tout Kermeneur, choses et gens. Il entra dans la cuisine souhaiter le bonjour à Gaît, eut un entretien amical avec Alain le cocher, frère d'Isabelle, et voulut absolument que Bob mît sa main noir dans la sienne, à lui, Tugdual, honneur qui fit rayonner d'orgueil la figure du nègre fidèle ; puis il visita le bourg, l'église, l'hospice, alla voir le recteur et n'oublia pas d'offrir ses salutations à la mer.

Avant de déjeuner, il avait fait le tour du domaine et de ses environe.

" Chaque année je trouve ici quelque chose de nouveau, ma cousine, dit-il à Isabelle. Cette fois, c'est votre gracieuse chapelle de Notre-Dame-de-Grâce. Mes plus chaleureuses félicitations ! En relevant ce pèlerinage, vous avez bien mérité de la population maritime.

—Notre-Dame-de-Grâce est ce qu'il y a de plus nouveau à Kermeneur, dit Mlle Anne ; mais il y a ailleurs quelque chose qne tu n'a pas vu, Tugdal.

—Je crois deviner. Votre vieil asile de Loc-Falo est achevé, Isabelle ?

—Et nous vous avons attendu pour l'inauguration, mon cousin.

—Ah ! merci, répondit-il d'un air franchement satisfait. Rien ne pouvait me causer plus de plaisir. A quand la fête ?

—A jeudi prochain.

—Prépare-toi, Tugdual, dit Yvonne en riant. Monseigneur y sera, le préfet aussi ; il y aura des discours à prononcer. C'est le cas de montrer à tous qu'outre ton diplôme de docteur en médecine, tu as en poche celui d'avocat.

—Soit, fit-il sur le même ton, à la condition que mes discours passeront par la bouche fraîche des orphelins de l'asile, car vos premiers pensionnaires sont trouvés, j'imagine, Isabelle.

—Les dix premiers, oui, Tugdual."

En quittant la salle à manger, Mme du Houzeau fit à son fils aîné un signe qui fut compris : il la suivit sur-le-champ dans sa chambre.

" Enfin, dit-elle lorsqu'elle se vit seule dans l'embrasure de la fenêtre, enfin, je t'ai un peu à moi. Depuis hier, tu étais à tout le monde.

—C'est toujours ainsi, quand on arrive, maman, répondit-il avec un sourire affectueux.

—Sans doute, mais c'est un petit supplice qui deviendrait intolérable par continuation. Assieds-toi, et causons. Tu ne t'es pas fait attendre, c'est bien. Tu as compris la gravité de mes raisons.

—Distinguons, maman : la gravité de la première ne m'a pas échappé, et c'est pour cela que je me suis hâté."

Elle le regarda, évidemment surprise. Il parlait avec la tranquillité d'un homme qui sait ce qu'il dit et ce qu'il veut.

" Quoi ! dit-elle, tu n'as pas saisi ma pensée ! Ton bonheur est en péril, je croyais te l'avoir assez clairement insinué. Ecoute-moi donc, je vais m'expliquer sans ambages. Le danger vient de la Folie-Rose. Les de Bailleul ont pour hôte un étranger, un créole, je crois, le baron de Neuvy. Peut-être en as-tu entendu parler, il a habité Paris.

—Son nom m'est inconnu.

—Qu'importe ! tu feras bientôt la connaissance du personnage. Artiste, poète, catholique militant, il est tout à la fois, ce monsieur. Il n'y pas assez d'éloges pour lui. C'est un concert agaçant. Certes, Isabelle n'a pas manqué de prétendants ; mais aucun d'eux ne s'offrait avec ce cortège de mérites personnels, et elle ne tient qu'à cela.

" Dès le début, j'ai eu l'intuition de ce qui se préparait, et j'ai cherché. je l'avoue le défaut de la cuirasse. Je ne l'ai pas trouvé : M. de Neuvy est irréprochable.

" Quant à ses desseins, il faudrait être aveugle pour ne pas les diviner. Il n'attend qu'une occasion propice pour demander la main d'Isabelle. Comprends-tu à présent ? "

Tugdual fit un signe affirmatif. Il y avait une pâleur sur son front.

" S'il est digne d'elle, tant mieux, mère," dit-il avec une grande douceur d'accent.

Mme du Houzeau bondit.

" Malheureux enfant, il y va de tes rêves les plus chers, de..."

La main de Tugdual se posa sur son bras.

" N'en dis pas davantage, maman. Je n'ai pas fait de rêves, et je regrette ceux que vous avez faits pour moi. Je ne puis être le mari d'Isabelle.

—Pourquoi ? dis pourquoi. "

La voix de la veuve tremblait.

" Elle est trop riche, ma mère. J'eusse souhaité une femme comme elle, mais l'obstacle est infranchissable.

—C'est insensé. Ta cousine n'attache aucun prix à l'argent. D'ailleurs, à défaut de fortune, n'as-tu pas un nom déjà connu, appelé à la célébrité ? Ta modestie t'aveugle. Laisse-moi faire une demande, et je réponds du reste.

—Non, maman.

tement les dispositions d'Isabelle. Je suis sûre qu'elle te préférera.

—N'insistez pas, mère. Mon honneur m'interdit toute démarche, je dirai même : toute espérance."

Mme du Houzeau porta ses mains à ses tempes, comme pour en tirer une inspiration.

" Et s'il s'agissait du bonheur d'Isabelle... le sacrifierais-tu à ton farouche honneur ? "

Une seconde fois Tugdual pâlit. Une expression d'angoisse passa dans son regard.

" C'est une hypothèse, ma mère, et une hypothèse purement chimérique, permettez-moi de le croire. Je me suis accoutumé à n'appuyer mes raisonnements que sur des bases solides, et j'espère ne prendre jamais le songe pour la réalité. Isabelle a pour moi une bonne amitié de cousine... ou de sœur, voilà tout. Si Monsieur de Neuvy est ce que vous dites, je verrai ce mariage.. "

Il s'interrompit, sa gorge était serrée par l'émotion.

" Avec plaisir," acheva ironiquement sa mère.

Tugdual lui jeta un regard d'affectueux reproche.

" Vous raillez, maman. Je voulais dire: sans faiblesse."

Il continua d'une voix ferme :

" Parlons d'Olivier, si vous le voulez bien."

Elle prit son parti bravement.

" Parlons d'Olivier, répéta-t-elle. Il ne peut rester infiniment dans l'oisiveté. Depuis longtemps, je lui cherche en secret un emploi honorable ; je l'ai trouvé. M. Denys, le richissime manufacturier de Roubaix, qui fut autrefois en relations d'affaires avec mon mari, nous fait une proposition sérieuse. Olivier serait chargé d'une partie de la surveillance et de la comptabilité, et recevrait quatre mille cinq cents francs d'appointements pour commencer. Qu'en dis-tu ?

—Aurait-il une responsabilité, maman ?

—Sans doute. La caisse lui serait confiée.

— N'acceptez pas, mère : il est trop étourdi, trop léger.

—Tugdual, tu ne te défies pas de ton frère ?

— Dieu m'en garde ! Je me rendrais garant de sa loyauté, mais sa faiblesse et son goût pour le plaisir constituent un péril auquel je ne l'exposerais pas volontiers.

— Pourtant il lui faut une situation, s'exclama Mme du Houzeau.

— Je suis de votre avis, maman. Qu'il consente à vivre près de moi, je me fais fort de lui obtenir un emploi dans les bureaux d'un ministère..."

Mme du Houzeau eut une moue dédaigneuse.

" Avec des appointements dérisoires...

—Qui seraient augmentés peu à peu.

Jamais assez pour lui donner une large aisance. Écoute, Tugdual. J'ai l'ambition bien légitime de préparer un heureux avenir à mes enfants. La science te mènera incontestablement à la richesse et aux honneurs, Jules trace vaillamment son sillon, ses sœurs seront bien établies. Faudra-t-il qu'Olivier seul soit réduit à mener une vie précaire ?

Tugdual ouvrit la bouche et la referma sans mot dire.

" C'est sa faute, je le sais, poursuivit la veuve non sans amertume ; mais puis-je à cause de cela, me désintéresser de ce qui le touche ? Il est bien jeune : le sérieux viendra avec les années. Tu le chapiteras, t'écoute volontiers. Ne soit pas inflexible mon fils. D'un mot tu viens d'annéantir un de mes plus chers projets. Ne me fais pas d'opposition au sujet de ton frère.

—Telle n'est pas mon intention mamian. Mes objections ont été dictées par la prudence. Vous ne les jugez pas suffisantes faite ce qui vous semblera bon.

—Je te remercie. Crois-moi, je connais bien Olivier et sait mieux que personne ce qui lui convient."

La conférence fut close sur cette parole et la mère et le fils descendirent au salon.

Les de Bailleul et leur hôte étaient là. On avait projeté une grande promenade ; mais le ciel s'était couvert tout à coup, et une grosse pluie tombait. Sortir eût été une imprudence. Les jeunes gens se rabattirent sur la musique et Isabelle et Geoffry furent invités à chanter le duo de *Mireille*. Tugdual se retira dans un coin du hall, et les yeux fermés, écouta ces deux voix également belles, également exercées, qui interprétaient si harmonieusement la pensée du maître. Quand les chanteurs se turent il écoutait encore ; mais le pli de sa bouche avait une expression douloureuse que Mme du Houzeau fut seule à remarquer.

VII

Tout était bruit et mouvement à Kermeneur.

A l'office Gaït chantait tout en surveillant avec sollicitude la manière dont les paniers étaient remplis par son aide, une fillette dont les cheveux blonds s'échappaient en longues mèches de sa coiffe de mousseline.

" N'oublie pas les foies gras, Génofa, dit-elle. Medemoiselle y tient beaucoup.

—Il y aura donc bien du monde là-bas. Gaït, fit la petite Génofa considérant avec admiration les victuailles entassées dans les paniers, puisqu'on emporte tant de bonnes choses ?

—Crois-tu qu'on ne mangeras que ça ? dit Gaït en haussant les épaules. Pense qu'il y aura Monseigneur et ses grands vicaires, M. le préfet et d'autres grands personnages venus je ne sais d'où, sans parler d'un tas de belles dames. On n'emporte du château que les patisseries, les vins fins et les mets délicats que les sœurs ne pourraient pas apprêter. As-tu tout mis ?

—Oui, sœur, tout : les pâtés, les liqueurs Regarde."

Gaït jeta un coup d'œil sur les paniers convenablement bourrés et se mit à les fite les mets délicats que les sœurs ne pourraient pas apprêter. As-tu mis ?

— Oui, sœur, tout : les pâtés, les liqueurs. Regarde. ".

(A suivre)

FOLIE SOUDAINE

Une servente tente de tuer un jeune enfant

Puis se précipite d'un troisième étage

Une véritable tragédie a eu pour théâtre une résidence du quartier fashionable de la ville mercredi après midi.

Depuis quelque temps une jeune fille de Sherbrooke était employé comme servante dans la famille de M. Robert Campbell, domiciliée rue Haldimand, sur le Cap.

Ses maitres en étaient très satisfaits ; elle faisait sa besogne régulière à la lettre et rien ne faisait prévoir ce qui devait arriver.

Mercredi après-midi, la jeune fille a été soudainemest prise d'une attaque de folie furieuse, et saisissant un enfant de trois ans confié à sa garde elle s'est dirigée vers la fenêtre du troisième étage.

L'enfant, devinant le dessein de la servante a fait des efforts désespérés et a réussi à échapper à son étreinte et à gagner une autre chambre.

La malheureuse, à qui sa proie échappait a ouvert la fenêtre et s'est précipitée sur le sol d'une hauteur d'environ trente pieds.

On l'a ramassée privée de sentiment, baignant dans son sang.

Il est vraiment surprenant que l'infortunée ne se soit pas tuée dans cette chute terrible.

On manda l'ambulance pour la transporter à l'Hôtel Dieu.

Elle souffre de plusieurs fractures, de lésions internes qui mettent sa vie en danger.

ODIEUX ATTENTAT

La dynamite en Pennsylvanie

Bloomsburg, Penn.. 14. — Les habitants de cette ville, ont été mis en émoi pendant la matinée par une forte explosion et plusieurs sont sortis dans la rue, croyant que c'était un tremblement de terre qui venait de se produire.

En réalité c'était une cartouche ou une bombe de dynamite que quelque malfaiteur avait placé contre la maison de M. Lévi Waller et qui venait d'éclater. Le porche de la maison a été emporté, le mur de la façadedémoli et les vitres de toutes les fenêtres ont volé en éclats. Par un hasord tenant vraiment du prodige ni M. Waller ni aucun des membres de sa famille, qui étaient encore couchés, n'ont été blessés, mais Mme Waller a eu une telle frayeur qu'elle est tombée gravement malade.

M. Waller est l'un des homme les splus riches et les plus considérés de Bloomsburg. On ne lui connait pas d'ennemis et l'on ignore quel peut avoir été le mobile de cette tentative criminelle.

FATAL ACCIDENT

Un homme tué à Ottawa

Ottawa, 15—Un triste accident est arrivé, l'autre soir, à quelques pas de l'endroit où le gardien de Lowery, de la station de pompiers No 7, est mort, il y a une semaine. La victime est un nommé Jean-Baptiste Veilleux, de la rue Saint-Patrick et est âgée de 73 ans. Dimanche, M. Théodule Veilleux, cocher, demeurant au No 83 de la rue Milroy, alla prendre son père pour faire une promenade en voiture le long de la rivière Gatineau. Dans la voiture se trouvaient en outre la femme et les trois enfants de M. Veilleux, fils. En s'en revenant, vers 9 heures du soir, au coin des rues Bridge et Duke, le mors du cheval se brisa. L'animal se dirigea à toute vitesse vers la rue Bridge. M. Veilleux, père, voulut se jeter à bas de la voiture, mais il tomba dans la roues et fut traîné sur une certaine distance. Il fut ramassé sans connaissance et transporté dans une maison et expira bientôt. La voiture a été renversée et ses autres occupants ont reçu de graves blessures.

UN CONGRES

Pour le rétablissement d'une langue

Paris, 15—Un congrès pour le rétablissement de la langue provençale se tiendra à Avignon le 22 septembre sous le patronage de Fréderic Mistral et de Félix Gras et sous la présidence de M. Maurice Faure député de Valence, vice-président du Félibrige, de Paris.

Les convocations faites par un descendant du pape Jules II, M. Falco Baroncelli, portent que le programme comprendra ces trois questions: "Le provençal à la tribune, à l'église et à l'école."

Un assez grand nombre de notabilités françaises, allemandes, anglaises, américaines assisteront à ce congrès.

EVASION

D'un assassin qui était à l'asile

Toronto, 17.—Le jeune Albert Wilson, qui a subi un procès, il y a quatre ans, pour le meurtre de sa fiancée et qui a échappé à la condamnation en plaidant folie, s'est évadé, samdi dernier, de l'asile de Toronto, où il était détenu et, depuis, on n'a plus entendu parler de lui.

Les circonstances du meurtre dont il était accusé avaient soulevé à l'époque la population. L'assassin parvint à s'échapper, mais il fut arrêté aux Etats-Unis, au bout de deux ans, et extradé. Acquitté sous prétexte d'aliénation mentale il fut enfermé à l'asile de Toronto. Depuis, sa conduite a semblé confimer l'opinion exprimée lors de son procès qu'il était parfaitement sain d'esprit. Samedi, pendant qu'il était avec les autres détenus, il a réussi à se soustraire à la surveillance de ses gardiens et frauchissant le mur d'enclos il est disparu.

Les gardes qui avaient charge de le surveiller ont été congédiés.

NOUVELLES DE MONTREAL

Vol à St-Eustache

UN NOYE

La mission de l'abbé Proulx

Montréal, 18—Un vol audacieux a été commis hier à St-Eustache, chez un nommé Paquin. Les malfaiteurs ont brisé uu coffre fort, enlevé des valeurs considérables et de nombreux articles d'orfèvrerie.

On n'a aucun information précise à ce sujet ; mais le frère de M. Paquin était en ville hier et a donné à la police toute les indications nécessaire pour la mettre sur les traces des voleurs.

—Hier soir, à 8 hrs, on a transporté à la morgue le corps d'un nommé Alfred Côté, trouvé noyé sur la berge du fleuve, à Varennes.

M. Côté avait disparu de Montréal, il y a quelques jours.

—Contrairement à certaine rumeur qui se répandait avec persistance depuis quelques jours, le *Star* annonce, hier soir, que M. le Chanoine Archambault n'est pas alié à Rome pour seconder M. l'abbé Proulx dans sa mission diplomatique.

M. le chanoine va simplement joindre Mgr Fabre et l'accompagner dans son voyage.

La Minerve de ce matin dit : Pour ce qui est du voyage de M. le curé de St-Lin on assure qu'un des prinipaux motifs de sa visite au Saint Père et d'exposer et défendre la cause des Canadiens-français de Danielsonville, E.-U., en difficultés avec leur évêque afin d'obtenir un curé canadien-français pour leur paroisse.

—On vient de recevoir au musée du Château de Ramezay, une lettre du ministre de l'instruction publique de France, annonçant l'envoi de 201 volumes ou fascicules, de la plus haute importance. Le conservatoire du Château de Ramezay va donc se trouver enrichi d'une belle collection de livres qu'il doit à la gracieuseté et à la générosité du gouvernement français.

A LA BAIE ST PAUL

Un fort tremblement de terre

Baie St-Paul, 17—Une forte secousse de tremblement de terre s'est fait sentir ce matin à sept heures. Elle a duré une minute.

MORT SUBITE

Du maire de Collingwood

Collingwood, Ont, 17. — Le maire Barnard Gallary a été trauvé mort dans sa chambre ce matin. Il était en bonne santé hier soir. Il était âgé de 50 ans et célibataire.

EST-CE BIEN TYNAN ?

Le prisonnier sera livré à l'Angleterre

Londres, 17—D'après le "Daily News", il est arrêté dans les cercles officiels que la France livera Tynan aux autorités anglaises. Le "Graphic" dit que le véritable nom de Bell, l'américain, arrêté à Glasgow, pour avoir trempé dans un complot de dynamitards, est Ivory.

Un correspondant irlandais du "Chronicle", déclare que Tynan n'est pas le véritable "No 1", mais seulement un bravache qui se pose comme tel.

Paris, 17—Aucune communication n'a été reçue à l'ambassade des Etats-Unis relativement au dynamitard irlandais, arrêté à Boulogne-sur-mer.

Soulagement des Affections des Poumons

The D. & L. EMULSION

Pour la CONSOMPTION et toutes les AFFECTIONS PULMONAIRES, CRACHEMENT de SANG, TOUX, PERTE d'APPETIT, DEBILITE, Les bienfaits de cette preparation sont manifestes.

Grâce à l'aide de l'Emulsion "D. & L." je me suis débarrassée d'une toux déchirante dont je souffrais depuis au-delà d'un an, et j'ai beaucoup augmenté sous le rapport du poids. J'aimais cette Emulsion à un tel point que j'étais heureux quand venait le moment d'en prendre.

T. H. WINGHAM, C.E., Montreal.

50c et $1 la Bouteille.

DAVIS & LAWRENCE CO., Ltd., Montreal.

JE LE VEUX BIEN.



Si vous demandez a un malade s'il veut etre guéri, il vous répondra infailliblement : "Je le veux bien." Vous tous qui souffrez, voulez-vous etre guéries. Si vous le savez, sachez avoir recours aux fameux remedes sauvages de J. E. P. RACICOT, qui ne sont composés que d'herbes et de racines. Ils ont d'une efficacité telle qu'ils guérissent indistinctement toutes les maladies. Il n'y en a pas qui leur résiste. Toutes infailliblement sont détruites par l'usage de ces remedes. Des les premieres doses le malade commence a éprouver un bien-etre général qui va s'accentuant de jour en jour, jusqu'a ce que la guérison ait été parfaitement opérée, ce qui ne tarde pas. N'oubliez pas ou plutot ne négligez donc pas de recourrir a ces fameux remedes quelle que soit la cause de vos souffrances. Sachez qu'ils ne se vendent qu'a Québec a l'enseigne du GROS SAUVAGE, c'est-a-dire chez

J. E. P. RACICOT,

No 25, rue St-Joseph, St-Roch.

QUEBEC.

25 Janvier 1895—1 an.

APPAREIL

POUR BEURRERIES ET FROMAGERIES

Celebre separateur ALPHA DE LAVAL

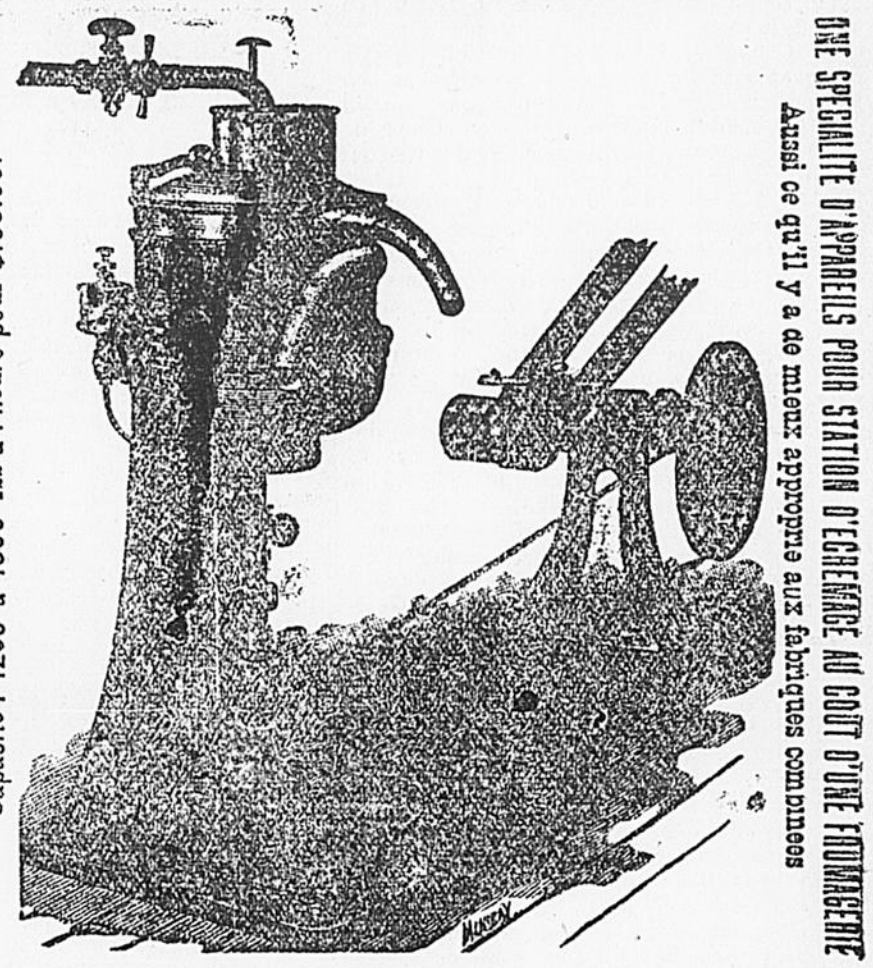
LE SEUL SEPARATEUR ECREMANT PARFAITEMENT NET LE LAIT FROID

Separateur de laval, seconde main, en parfait ordre

Capacite : 1200 a 1300 lbs a l'heure pour $160.00.

UNE SPECIALITE D'APPAREILS POUR STATION D'ECREMAGE AU COUT D'UNE FROMAGERIE

Aussi ce qu'il y a de mieux approprié aux fabriques communes



Engins, Bouilloires, Séparateurs Centrifuges, Barattes, Bassins, Malax Arbres de couche, Supports, Courroies (straps), Presses à beurre, Balances, Canistres, Calorifères, Tuyaux, Fer, Robinets, Chantepleurs, Raccords et tout ce qui est nécessaire pour l'installation d'une beurrerie.

Chaudières de fromagerie, bassin à fromage, couteaux à caillée, moulin à cailleter, presse à fromage, moules à fromage, machine à faire les boites, canistres pour le transport du lait, etc. Aussi toutes les fournitures pour la fabrication du fromage et du beurre, telles que couleur, coton, bois à boites, tinettes, sel, parchemin, etc.

Aussi, grément de scieries et toutes les machineries pour travailler le bois.

LE TOUT AU PLUS BAS PRIX DU MARCHE

Installation faite de ces machines, si demandée, à la satisfaction de l'acheteur

Réparation des machines centrifuges ou autres.

CHS A. PAQUET { REPRESENTANT DE LA Canadian Dairy Supply Company 9, RUE ST-ANTOINE, QUEBEC.

Une montre en Or solide pour $7.50



Voulez-vous une occasion de bon marche ? Desirez-vous vous procurer la meilleure montre qui ait encore ete offerte a ce prix jusqu'a present. Ne craignez pas de dire oui ! Envoyez-nous cette carte avec votre nom et votre adresse, specifiant si c'est une

Montre pour dames ou une Montre decouverte pour hommes

que vous desirez et nous vous enverrons la plus belle montre qui a jamais ete offerte a ce bas prix. *LA MONTRE EST EN OR DE 14 CARATS ET A UN JOLI MOUVEMENT AMERICAIN EN NICKEL* et est garantie pour *20 ANS*. La montre est tres reguliere et tient parfaitement le temps. Elle a toute l'apparence d'une montre de $50. Vous pouvez l'examiner au bureau de l'express, si elle est telle qu'on vous le decrit et si vous trouvez que c'est reellement un bon marche, payez $7.50 a l'agent de l'express (prix du gros) et les frais d'expedition.

Si vous ne l'aimez pas, ne la prenez pas. Nous croyons aux bons resultats des ventes considerable et rapides et aux profits modiques realises sur chacune de ces ventes. Nous ne vendons que des montres, pas de rebut.

ADRESSE

The Universal Watch and Jewelry Manufacturing, Co.

Dept. 43, 508 SHILLER THEATRE CHICAGO.

Ecrivez pour un catalogue qui vous est adresse gratuitement.

LES TROUBLES DE CONSTANTINOPLE

On prépare de nouveaux attentats

L'Angleterre veut faire détroner le Sultan

Londres, 15—Le "Standard" publie aujourd'hui une dépêche de Constantinople, disant qu'on menace de faire sauter les nouveau bureaux de la dette publique et l'ambassade anglaise. La perturbation parmi la basse population turque va toujours en augmentant. Ce n'est pas maintenant un questiôn de lutte entre Tures et Arméniens : il s'agit de la vie et de la propriété de tous les citoyens étrangers de la ville.

La garde a été doublée partout, mais si le gouvernement ordonnait aux soldats de tirer sur la populace, il est tout probable que cet ordre ne serait pas exécuté et que les troupes fraterniseraient avec les émentiers.

Une dépêche de Constantinople dit qu'il n'y a aucune amélioration dans la situation. Un grand nombre d'Arméniens son arrêtés chaque jour.

Sir Philip Currie, l'ambassadeur anglais, a donné ordre que les personnes réfugiées à bord des vaisseaux anglais ne soient pas remises aux Turcs. La plupart d'entre elles seront transportées aux îles de Syra qui appartiennent à la Grèce, et où elles seront sous la protection du consul anglais.

Londres, 15 — Le " Chronicle " publie aujourd'hui une dépêche de son correspondant de Berlin qui dit qu'on croit que la Grande Bretagne est sur le point de demander aux puissances de s'entendre pour déposer le sultan.

Londres, 15—On annonce de Constantinople que les autorités turques essayent de rejeter sur les juifs la plus grande part de responsabilité dans les désordres qui ont suivi le récent soulèvement des arméniens. Il est certain toutefois qu'ils n'ont pas participé aux massacres, mais il est avéré qu'ils ont pris part au pillage dans les circonstances suivantes :

Les Turcs qui entraient dans les maisons habitées par les Arméniens avaient fait main basse au début sur tout ce qui s'y trouvait mais bientôt se trouvant surchargés de butin ils avaient abandonné et jeté dans les rues les objets qui les gênaient de plus et auxquels ils attribuaient le moins de valeur. Les Juifs ne tardèrent pas à les suivre et à glaner derrière eux les dépouilles des Arméniens. Les agents de police intervinrent alors et exigèrent des Juifs une prime pour leur laisser le droit d'emporter ce qu'ils trouvaient.

Les Juifs payèrent la prime et de ce moment une participation au pillage fut régulièrement organisée. Les Juifs suivaient les bandes de pillards et ils avaient le droit moyennant le payement d'une somme de neuf dollars de pénétrer après elles dans les maisons dévalisées pour y prendre ce que les Turcs avaient dédaigné de s'approprier. C'est de cette façon, et dans l'ordre réglé d'avance par les Turcs d'abord les juifs ensuite, que la mission américaine en l'absence de ses habitants a été mise au pillage et fouillée de fond en comble.

LES DRAMES DE LA MER

Un naufrage dramatique

Boston, Mass., 16—Un naufrage des plus dramatiques et dans lequel plusieurs hommes ont péri, a eu lieu pendant la nuit près de Highland Light, sur la côte du Massachusetts.

Le trois mâts barque italienne, Monte Tabor, se rendant de Sicile à Boston avec une cargaisen de sel est allé se jeter, par un épais brouillard, sur les récifs connus sous le nom de Peaked Hill Bars. Le commandant du Monte Tabor et la plupart de ses hommes d'équipage semblent avoir complètement perdu la tête en présence du danger.

Voyant que son navire était voué à une destruction complète, le capitaine Dellacosa, au lieu de faire des signaux de détresse et d'essayer de se sauver avec ses hommes, s'est enfui dans sa cabine et s'est brûlé la cervelle. Quelques instants après, le maître d'équipage se coupait la gorge avec un rasoir et quatre matelots se précipitaient à l'eau.

Les six autres matelots ont eu le bon esprit de s'accrocher à une épave flottante et ont été jetés ainsi sains et saufs sur le rivage. Le Monte-Tabor était un vieux navire en bois construit en Halle en 1873, et qui jaugeait 592 tonneaux. Sa cargaison, qui était évaluée à $1,500, était assurée par diverses compagnies de New-York.



L'Ouïe Rendu. (9)

ZURICH, KAS., Sept. 15, 1894.

J'ai donné le Tonique Nerveux du Père Koenig à un garçon de 9 ans, qui avait perdu l'ouïe à la suite de Scarlatine. Après en avoir pris 3 bouteilles, il était capable d'entendre et de parler, et malgré que les médecins eussent dit, qu'il n'entendrait jamais—il est parfaitement bien maintenant.

Plusieurs autres personnes, ayant souffert de faiblesse des femmes d'autres maladies résultant de cette cause, prirent le Tonique Nerveux du Père Koenig d'après mes conseils et furent guéries.

Dans mes voyages dans l'est du Kansas, comme missionnaire, les gens qui me demandaient mon avis, je leur recommandais le Tonique Nerveux du Père Koenig et il avait les effets désirés.

REV. J. B. VORNHOLT.

FREEPORT, ILL., Oct. 26, 1890.

Nous avons fait usage de 12 bouteilles de Tonique Nerveux du Père Koenig pour les nerfs et avons obtenu les effets désirés dans chaque cas.

LES SŒURS DOMINICAINES

GRATIS Un Livre Precieux sur les Maladies Nerveuses et une bouteille échantillon, à n'importe quelle addresse. Les malades Pauvres recevront cette medecine gratis.

Ce remède a été préparé par le Rév. Père Koenig, de Fort Wayne, Ind., depuis 1876 et est maintenant préparé sous sa direction par la

KOENIG MED. CO., Chicago, Ill.

Chez tous Pharmaciens, a $1 la bouteille ou 6 pour $5.00.

AGENTS :

E. McGALE, 223, rue Notre-Dame, Montréal.

LAROCHE & Cie. Québec

FATAL ACCIDENT

Un vieillard blessé à mort par une motive

Une dépêche de Buckingham nous apprend qu'un accident qui causera la mort d'une personnos est arrivé, avant-hier, à cet endroit. M. James Allen, âgé de soixante-dix ans, en travaillant dans la cour à bois de M. McLaren et Cie, a été frappé par une locomotive qui lui a coupé les deux jambes et un bras. le malheureux était mourant, hier soir.

Le conducteur de la locomotive dit qu'il a donné le signal lorsqu'il a vu M. Allen sur la voie et a modéré la vitesse de la locomotive, mais que M. Allen n'a donné aucun signe qu'il avait entendu le sifflet et il était alors trop tard pour arrêter la locomotive afin d'éviter l'accident.

Le témoignage n'est pas mis en doute, vu qu'on savait M. Allen sourd. M. Allen est père de plusieurs enfants.

UNE CATASTROPHE

Quarante-cinq personnes jetées a l'eau

Berlin, 16—Les passagers d'un steamer arrivé ce matin à Auesingen, sur le Rhin, étaient en train de débarquer lorsque la passerelle sur laquelle ils étaient engagés a cédé sous leur poids. Quarante-cinq personnes ont été précipitées dans le fleuve. Trois ont été noyées ; cinq ont été repêchées dans un état alarmant et l'on craint que plusieurs autres n'aient été emportées par le courant.

PRECAUTIONS

Pour l'arrivée du Czar de Russie

Londres, 16—Des précautions extraordinaires seront prises par la police pour la sûreté du Czar et de la Czarine à leur arrivée à Méith, le 21 septembre, en route pour aller visiter la reine au Balmoral. On a donné des ordres pour que l'on admette, u débarcadère, que les personnes de la our pour accueillir les visiteurs russes. Des centaines d'hommes de police seront là pour maintenir la foule et tout le long de la route sera bordée par les troupes.

PAUVRES PECHEURS !

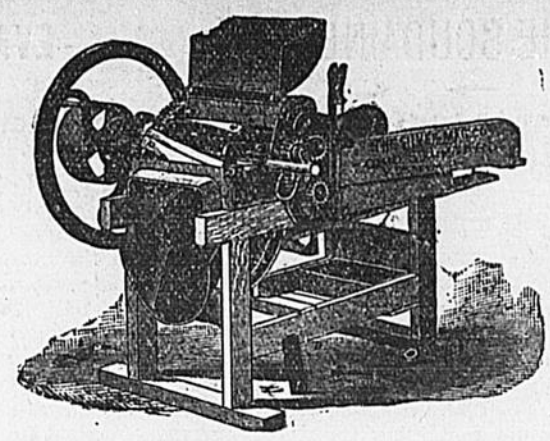
Une famille noyée

Green Bay, Terreneuve, 16.—Un pêcheur du nom de Henry Warford revenait d'une expédition de pêche avec ses cinq fils lorsque leur embarcation a sombre dans le détroit de Belle-Isle. Warford et quatre de ses fils ont été noyés. Son cinquième fils a été sauvé ; mais ils très grièvement blessé.

TRISTE !

Suicide d'un enfant de neuf ans

Clayton, Mass., 16.—Francis Satorie, un enfant de neuf ans, ayant été envoyé au lit pendant l'après-midi par ses parents, pour le punir de quelque incartade, a disparu mystérieusement et peu après son corps a été trouvé flottant dans la rivière qui traverse cette localité.



Moulins a battre, Coupe paille, Charrues, etc.

Adressez-vous à nous pour le célèbre Moulin à Battre

ELLIS VELSTONE,

Importé directement des Etats-Unis.

Catalogues et certificats fournis sur demande.

Pouvant battre de 250 à 350 minots par jour.

AUSSI POUR

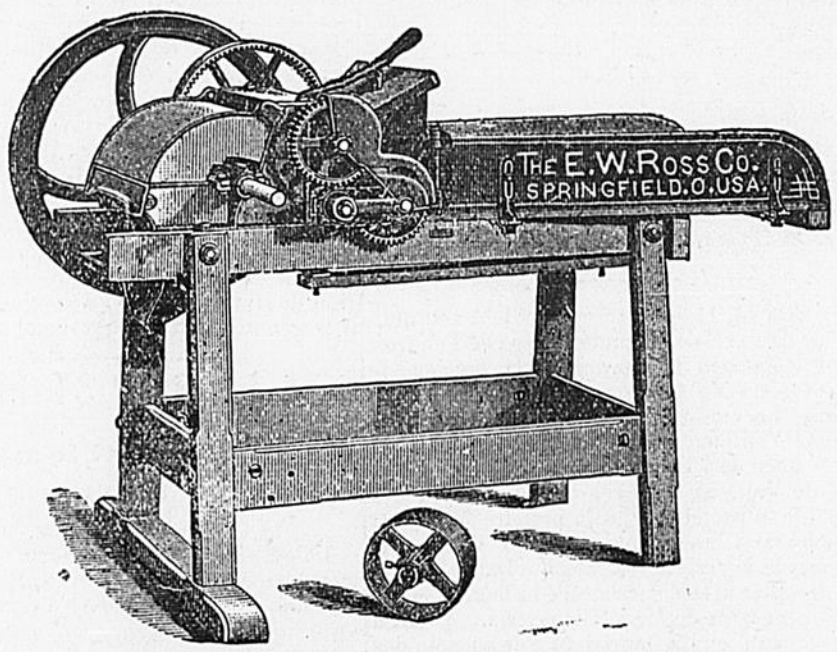
CHARRUES, COUPE PAILLE, ET TOUTES SORTES D'INSTRUMENTS ARATOIRES

A des prix extrêmement bas et tous garantis.

15 0/0 d'escompte sur Voitures de promenade.
25 0/0 d'escompte sur Bicycle.

LATIMER & LEGARE

273, RUE ST-PAUL, OU 24, ST-VALIER, QUEBEC.



HACHE-FOURRAGE " ROSS "

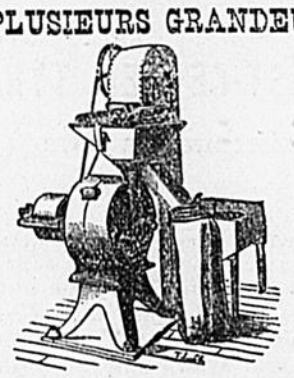
CES HACHE-PAILLE

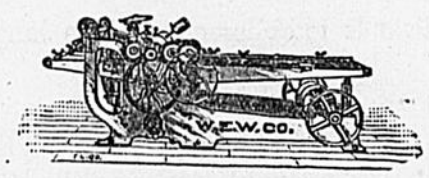
Sont les meilleurs sur le marché ; car ils sont plus forts, plus améliorés et font l'ouvrage d'une manière plus parfaite que toutes autres.

AUSSI :—

Moulins à Battre, Coupe-Légumes,
Bouilloires à Légumes, Charrues en Acier, &c., &c.,

DE PLUSIEURS GRANDEURS ET MODELES ET DU DERNIER GOUT.





AUSSI :—Moulanges en Pierre, Planeurs, Mouleurs et Ebouveteurs combinés, Planeurs Simples, Moulins à Bardeaux, Engins, Chaudières, et une ligne complète de Machineries pour travailler le bois.

AUSSI :—Régulateurs d'Engins " Pickenny," Courroie en Chaine, " Ewart," Courroie en Cuir, en caoutchouc et en toile, &c., &c., de la célèbre maison

Waterous Engine Works Co., Brantford, Ont.

Demandez les circulaires et les prix.

W. A. ROSS 78, RUE ST-PAUL.

Quebec Central RAILWAY

INDICATEUR D'ETE.

Prenant effet le 22 Juin 1896.

ALLANT AU SUD ET A L'EST

Quitte la traverse a 2.30 p. m. } EXPRESS
Quitte **Lévis** Q. C. R., **3.00** p. m. } pour St-François, Sherbrooke, Boston, New-York et tous les points du Sud.

Quitte la traverse a 8.30 p. m. } PASSA-
Quitte **Lévis** Q. C. R., **9.00** p. m. } GERS pour Mégantic, St-Jean, Halifax et tous les endroits des provinces maritimes. Aussi pour Portland et les endroits du chemin de fer Main Central, via la Jonction de Dudswell ; et pour Sherbrooke, Boston, New-York et les autres points du chemin de fer B. & M. R. R.

Quitte la traverse Québec, 1.00 p. m. } MIXTE
Quitte **Lévis**, Q. C. R., **1.30** p. m. } pour la Jonction de Beauce, St-François, Sherbrooke et Mégantic.

ALLANT AU NORD ET A L'OUEST

Arrive a **Lévis**, Q. C. R., **1.00** p. m. } EXPRESS
Arrive a Québec (traverse), 1.15 p. m. } de New-York, Boston et Sherbrooke.

Arrive a **Lévis**, Q. C. R., **7.10** a. m. } PASSA-
Arrive a Québec, (traverse) 7.15 p. m. } GERS de New-York, Boston et Portland, via Sherbrooke ou la Jonction Dudswell. Aussi de Halifax, Nouvelle-Ecosse et St-Jean, N. B., via Mégantic.

Arrive a **Lévis**, Q. C. R., **10.30** a. m. } MIXTE
Arrive a Québec (traverse) 10.45 a.m. } de Mégantic, Sherbrooke, St-François et la Jonction de Beauce.

Les convois de passagers quittent Lévis le dimanche soir au lieu du samedi soir. Tous les autres trains circulent tous les jours, les dimanches exceptés.

Le convoi de passagers se raccordent à la jonction Harlaka avec l'express local de l'Intercolonial de Dalhousie.

L'express quittant Québec le samedi, se rend jusqu'à Springfield le dimanche matin.

Chars palais Puliman sur les convois express de Québec à Boston et Springfield sans changement. Chars directs sur le convoi express entre Québec et Boston. Chars dortoirs Pullman sur les convois de passagers entre Québec et Vanceboro, se raccordant à St-Jean, N.-B., et Halifax sans changement.

☞ On appelle particulièrement l'attention sur l'ouverture du service des trains directs par la nouvelle ligne courte entre Québec et St Jean, N.-B., via le Québec Central, le Mégantic et le Pacifique Canadien, qui commence le lundi, 22 juin.

On fait aussi des raccordements à St-Jean N. B. avec la compagnie de steamers de la Baie Fundy, Digby et le chemin Atlantique Dominion, Digby à Halifax, formant ainsi la route la plus agréable et la plus courte entre Québec et Halifax passant par la vallée d'Annapolis, la belle patrie d'Evangeline.

Pour autres informations, s'adresser aux agents de la compagnie, à

R. M. STOCKING,
Agent de la cité et du district.
32, rue St-Louis.

FRANK GRUNDY,
Gérant Général.

J. H. WALSH,
Agent général des Passagers

ABONNEZ-VOUS

— AU —

'JOURNAL DES CAMPAGNES'

$1.00 PAR ANNÉE —SEULEMENT— **$1.00**

PAYABLE D'AVANCE.

16 grandes pages paraissant tous les Jeudis

CONDITIONS

— DU —

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT TOUS LES JEUDIS ET CONTENANT TOUTES LES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE
Pour la France : 10 FRANCS

Strictement payable d'avance

THOS. CHAPAIS

Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU

ÉDITEUR,

11 & 13, Rue Buade, Quebec